

Mur d'enceinte et population : Ath au XV^e siècle

Mémoire réalisé par
Malika Van Ermen

Promoteur
Paul Bertrand

Année académique 2017-2018
Master en Histoire, communication de l'Histoire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2017-2018

SESSION : SEPTEMBRE

NOM : VAN ERMEN

PRÉNOM : MALIKA

TITRE DU MÉMOIRE : Murs d'enceinte et population : Ath au XV^e siècle

PROMOTEUR : PAUL BERTRAND

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Le but de ce mémoire est de comprendre la relation établie entre la population athoise et le second mur d'enceinte entourant la ville au XIV^e siècle. Pour ce faire, différents types de sources provenant de la Bibliothèque royale de Belgique, des Archives Générales du Royaume et des Archives de la ville d'Ath ont été analysés. Les documents principaux sont les comptes de la massarderie de 1399-1400 et de 1409 à 1415, ainsi que le fac-similé du plan de la ville réalisé par Jacques De Deventer au XVI^e siècle. Leur analyse est appuyée par deux copies d'un privilège concédé en 1377 à la ville d'Ath par le comte de Hainaut, ainsi qu'un rentier produit à la suite des directives seigneuriales pour la reconstruction de la ville après l'incendie du 3 mai 1435. La constatation qui ressort des analyses de sources est que la relation entre les Athois et les murs d'enceinte entourant la ville est marquée par une distance toute relative. Les habitations ne s'installent pas directement le long des murailles et les terrains qui abordent l'enceinte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville, sont investis et exploités de diverses manières. Cette relation se compose d'un caractère économique foncier et salarial. Les murs font vivre une multitude d'hommes et leur famille par la profession qu'ils exercent en étroite connexion avec l'enceinte de la ville.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire **en trois exemplaires** pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à relier au début de chaque exemplaire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN-LA-NEUVE
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, ART ET LETTRES
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

**Mur d'enceinte et population :
la ville d'Ath au début du XV^e siècle**

Mémoire de Master présenté en
vue de l'obtention du grade de
maître en histoire

réalisé par

VAN ERMEN Malika

Promoteur

M Paul BERTRAND

Année académique 2017-2018

Nos remerciements vont à Paul Bertrand pour avoir répondu à mes questions et à mes inquiétudes ainsi que pour ses conseils et pour avoir su me rassurer durant la réalisation de ce travail.

Clémence Goffinet a toute notre gratitude pour ses relectures et ses corrections accompagnées de touches d'humour bien à elle.

Nous tenons à remercier et à exprimer tout notre soutien à nos camarades de bibliothèque pour les échanges qui se sont déroulés sur ces derniers mois, pour leur soutien et leurs encouragements exprimés tout au long de ce périple.

Enfin, un tout grand merci à nos proches pour leur confiance et pour nous avoir toujours soutenue durant les blocus, les périodes d'examens et les réalisations des nombreux travaux qui jalonnent ces études en Histoire.

Table des abréviations

AA : Archives de la ville d'Ath

AGR : Archives générales du Royaume

BDH : Biblioteca Digital Hispánica

BNE : Biblioteca Nacional de España

CRHAA : Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath

IGN : Institut géographique national

KBR : Bibliothèque royale de Belgique

Livre tournoi : l. t.

Sol tournoi : s. t.

Denier tournoi : d. t.

Introduction

L'aspect militaire au Moyen Âge est un sujet qui stimule de nombreuses imaginations et qui fait couler beaucoup d'encre. Que ce soit les armes, les cuirasses, les châteaux ou encore les fortifications urbaines, tous ces éléments étroitement liés à la guerre ont toujours attiré les touristes, les rêveurs, les passionnés et les historiens. Pourtant, ils ne se limitent pas à cette fonction martiale. Des aspects politiques, économiques ou encore sociaux y sont également attachés. L'enceinte urbaine est étudiée dans cette dernière perspective : non pas pour sa caractéristique militaire uniquement, mais pour la liaison qu'elle entretient avec la population qu'elle doit protéger. La problématique se compose donc de deux éléments : les murailles urbaines et la population qu'elles englobent. La recherche est menée dans une perspective de rencontre. Ces deux éléments sont rassemblés pour comprendre la corrélation qui existe entre eux. Quelle est la nature de cette relation ? Comment se comportent les habitants de la ville vis-à-vis des murs ? S'en tiennent-ils éloignés à cause du danger que représente cette enceinte ou, au contraire, ils ne ressentent aucune crainte à être proche d'elle ? Les terrains le long des murailles sont-ils réservés à l'habitation ou à une exploitation particulière ? Est-ce que des métiers voient en cette barrière une potentielle rentrée d'argent ? Les murs ont-ils seulement une utilité militaire ou servent-ils également pour un usage économique ou civil ? L'activité militaire qu'ils engendrent a-t-elle un impact sur la vie urbaine ?

Pour tenter de répondre à ces multiples questions, la ville d'Ath a été choisie pour constituer le cadre géographique général de l'étude. Cette agglomération hainuyère est à plusieurs reprises considérée comme un point stratégique d'une grande importance par les différents pouvoirs qui la régissent, et par conséquent, elle voit s'ériger une succession de mur d'enceinte à différentes périodes de son histoire. Durant le Moyen Âge, pas moins de trois délimitations protectrices y seront construites, dont deux au XV^e siècle. C'est la dernière qui fait l'objet de cette analyse. Dès lors, elle délimite partiellement la portée chronologique du travail. Son chantier de construction commence vers 1359 et est terminé au plus tard en 1400¹. L'objectif

1 WAHA (de), M., *Fortifications et sites fossoyes dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, Bruxelles, 1982-1983 [Thèse de doctorat en Histoire], p. 61-62 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *Ath* dans LEMOINE-ISABEAU, C., dir., *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 184 ; CANTRAINE, R., et DUCASTELLE, J.-P., *Ath et le pays des Collines*, Bruxelles, 1991, p. 19.

du mémoire n'étant pas de comprendre la relation entre la population et le chantier, la période étudiée commence à la fin des travaux de construction. Elle se termine en 1415 pour préserver une certaine cohérence dans les sources. Ce point est plus amplement explicité dans la présentation des documents exploités.

La présente enquête est innovante dans le sens où elle aborde un sujet qui n'a pas encore été traité à Ath. La ville intéresse généralement les chercheurs qui sont attachés à cette agglomération. Certains membres de l'Université Libre de Bruxelles se sont attelés à dépoussiérer l'histoire de la ville, tout comme quelques mémorants qui ont décidé de consacrer leur travail de fin d'études à cette ville. Bien que beaucoup de matières sont laissées de côté, plusieurs thématiques concernant la population et les variétés d'organisation présentes dans la ville ont été analysées². Les multiples enceintes de la ville furent également l'objet de recherches de divers historiens, dont Michel de Waha principalement. Les murs athois du Moyen Âge furent aussi englobés dans les travaux régionaux concernant le Hainaut³. Cependant, toutes ces enquêtes ont abordé les enceintes pour leur architecture militaire ou pour le rôle politique qui leur a été attribué. Leur caractère économique a été légèrement approché et l'aspect social a été oublié. De plus, cette remarque peut se transposer à plus grande échelle. En effet, les recherches menées sur les fortifications sont rarement approchées par la manière proposée dans ce travail.

2 GODEFROID, M., *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspect économique et social*, Louvain-la-Neuve, 2002 [Mémoire de licence en Histoire] ; MONSEUR, G., *Les finances de la ville d'Ath au XV^e siècle* dans *Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois*, t. XL, 1963 [Mémoire de licence en Histoire édité], p. 17-98 ; VERRIEST, L., *La draperie d'Ath, des origines au XVIII^e siècle* dans *Annales du Cercle royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXIX, 1943, p. 1-104.

3 DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183-197 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983 ; PIERARD, C., *Les fortifications médiévales des villes du Hainaut* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 199-229 ; WAHA (de), M. et JURION-WAHA (de), F., *Du « bourg » à la ville : les premières enceintes du Hainaut* dans SANSSEN, R. et DUGNOILLE, J., *Autour de la ville en Hainaut : mélanges archéologique et d'histoire urbaine offerts à Jean Dugnoille et à René Sanssen à l'occasion du 75^e anniversaire du CRHAA*, Peruwelz, 1986, p. 89-160 ; ZYLBERGELD, L., *Les villes en Hainaut au Moyen Age. Origines et premiers développements (XI^e -XIII^e siècles)* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 141-186.

Les deux composantes de la problématique sont généralement abordées séparément⁴ et ne sont que très peu rassemblées dans une même perspective de recherche.

Les sources utilisées pour la réalisation de ce mémoire répondent à la dichotomie de la problématique. C'est pourquoi elles sont de natures variées. Une attention particulière est portée plus spécifiquement à deux d'entre elles. Ces documents constituent les sources principales du travail. Le premier dévoile des informations géographiques non négligeables. Connaître l'espace et ses caractéristiques est essentiel pour la problématique. Ce besoin est comblé par un document conservé et consultable à la Bibliothèque royale de Belgique. Il s'agit du plan de Jacques De Deventer reproduit dans un fac-similé édité par l'Institut National de Géographie⁵. La seconde source principale est un ensemble de plusieurs exercices comptables produit au début du XV^e siècle par une institution peu connue attachée aux autorités athoises. L'usage de ce type de document n'est pas uniquement pour son caractère économique. Cet instrument de gestion livre de nombreuses informations sur la vie quotidienne des habitants de la ville ainsi que de l'organisation de cette dernière. Les comptes proviennent de deux centres d'archives : les Archives de la ville d'Ath qui conservent d'importantes séries de documents du XIV^e siècle au XVIII^e siècle⁶ et les Archives Générales du Royaume de Bruxelles⁷. Les deux centres ne possèdent, ni l'un ni l'autre, l'entièreté de la comptabilité athoise. Pour correspondre à la tranche chronologique de ce travail, les deux fonds ont été utilisés pour composer un corpus cohérent et surtout complet.

4 CONTAMINE, P., *Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge ; aspects financiers et économiques* dans *Revue Historique*, t. CCLX, fasc. I, 1978, p. 23-47 ; LARDIN, P., *Le niveau de vie des ouvriers du bâtiment en Normandie orientale dans la seconde moitié du XV^e siècle* dans SOSSON, J.-P., THIRY, C., THONON, S. et VAN HEMELRYCK, T., dir., *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Spa 21-25 octobre 1998*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 141-174 ; LE GOFF, J., *Les métiers et l'organisation du travail dans la France médiévale* dans FRANÇOIS, M., *La France et les Français*, Paris, 1972, p. 296-348 ; LEGUAY, J.-P., *Vivre en ville au Moyen Âge*, Luçon, 2004 ;

5 RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VANDER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, Bruxelles, 1884-1924.

6 DELSALLE, P., dir., *La recherche historique en archives XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1993, p. 40 ; LEFEVRE, M., THIEFFRY, S. et DUPONT, A., *Archives de la ville d'Ath* (<http://www.cicweb.be/fr/annuaire.php?do=lire&id=57>, page consultée le 31 août 2016).

7 DELSALLE, P., dir., *op. cit.*, p. 39.

L'analyse de ces sources principales est appuyée par deux autres types de sources. Il s'agit de deux copies d'un même privilège octroyé à la ville d'Ath en 1377. Son contenu rassemble les deux aspects précédemment exposés qui sont apportés par les sources principales. Ces documents sont donc tout à fait intéressants pour l'analyse de la relation entre les murs d'enceinte et la population athoise. Néanmoins, ils ne sont pas assez conséquents pour l'ensemble de l'étude. C'est pourquoi ils sont employés comme soutien. C'est également le cas du dernier document présenté. Il s'agit d'un rentier produit à la suite d'un incendie survenu dans la ville en 1435. Cette source apporte des éléments ponctuels nécessaires pour enrichir le travail, mais son usage est limité pour répondre à la problématique pour des raisons variées, présentées dans la suite de ce mémoire.

Comme pour tout travail historique, le présent mémoire possède ses propres limites. La principale est que le sujet, bien que déjà restreint, reste très vaste. Dans le but de ne pas se perdre dans la variété et dans la masse de renseignements à devoir analyser, les sources administratives, comme la comptabilité par exemple, sont cantonnées à la vision des autorités athoises. Les archives provenant de la châtelainie d'Ath et des comtes de Hainaut -outre les documents comptables de la ville dont une copie de chaque exercice comptable est fournie à la Chambre des Comptes de Lille- sont volontairement écartées. Pourtant, ils détiennent des renseignements pouvant répondre à la problématique. Il serait donc enrichissant pour une autre étude établie dans le même genre sur la ville d'analyser ces documents.

La recherche s'articule en cinq chapitres. Le premier a pour but d'expliquer brièvement les différentes politiques comtales qui ont été appliquées dans le comté et de prendre conscience des conséquences pour la ville d'Ath. Le chapitre suivant est consacré à la présentation et à la critique des diverses sources analysées pour l'étude. Viennent ensuite trois parties consacrées à l'analyse en elle-même. Chacune est centrée sur une zone précise où s'exprime la relation entre les murs et la population. L'analyse commence à l'extérieur de la ville en abordant les cessions de biens réalisées aux pieds de l'enceinte. Ensuite, les murs en eux-mêmes deviennent le centre d'intérêt ainsi que les métiers qui y sont liés. Pour finir, l'étude se termine à l'intérieur de la ville. L'objectif de cette dernière partie est de comprendre l'aménagement de la cité, plus particulièrement près des murs, et de définir l'usage des terrains le long de l'enceinte.

Chapitre I : Ath et ses fortifications du XIV^e siècle

Les chercheurs qui se sont intéressés à Ath ne sont pas parvenus à déterminer les origines de la ville⁸. En 1076, le nom d'« Ath » apparaît pour la première fois. Il désigne un village et une paroisse dans le Hainaut dont leur date d'apparition est inconnue⁹. Ce hameau prend de l'importance en 1150-1155 et son histoire devient plus précise. Cette tranche chronologique correspond à l'achat des terres d'Ath par Baudouin IV, Comte de Hainaut. C'est son vassal, Gilles de Trazegnies, seigneur de Silly qui lui vend ce bien¹⁰. Gilles désire partir en croisade et il a besoin de financements¹¹, tandis que son seigneur cherche à ancrer son pouvoir comtal dans la région.

Cette dernière faisait partie du Brabant¹². Le comte de Hainaut n'y a donc aucune implantation et son emprise sur elle est dès lors faible. Ce n'est pas le cas de certaines familles locales. Elles possèdent de nombreuses terres ainsi que du pouvoir. Il s'agit des Avesnes, à Leuze, des Chièvres, dans la seigneurie homonyme, et des Trazegnies, à Silly¹³. Le comte doit composer avec elles bien qu'il n'ait pas leur attachement. L'implantation d'Ath est étroitement liée à cette situation et au territoire de la seigneurie de Chièvres. Cette dernière est sous le joug flamand, car Ide de Chièvres est mariée à Rasse VI de Gavre, un partisan du comte de Flandre¹⁴. Baudouin IV tente d'agrandir son pouvoir sur ce territoire afin d'y effacer la menace flamande. Après plusieurs tentatives infructueuses pour parvenir à ses fins, le comte de Hainaut fait construire sur les terres achetées à Gilles de Trazegnies un donjon. Il s'agit de la Tour Burbant. Une petite enceinte protectrice entourant la construction est érigée sous les ordres de Baudouin. Ce dernier

8 MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 25 ; DEWERT, J., *Histoire de la ville d'Ath*, Renaix, 1903, p. 30.

9 DEWERT, J., *op. cit.*, p. 30 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 48 ; DUCASTELLE, J.-P., *Mémoire en image : Ath*, Joué-lès-Tours, 1999, p. 7.

10 PIERARD, C., *op. cit.*, p. 206 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 150 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 7 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 25 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 29 et 31 ; WAHA (de), M., *Ath, les fortifications médiévales* dans DEJARDIN, V. et MAQUET, J., *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, 2007, p. 66 ; DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *Le patrimoine monumental de la Belgique/ Wallonie*, vol. XIII : *Province de Hainaut*, t. I : *Arrondissement de Ath*, Liège, 1988, p. 60.

11 DEWERT, J., *op. cit.*, p. 30.

12 *Ibidem* ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 53.

13 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 53 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 7.

14 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 32 et 54 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 205.

y fit également se développer une *villa nova*¹⁵ sur ces terres en attirant la population par des privilèges, principalement juridiques¹⁶. Ils concernent les conditions d'accès à la bourgeoisie, le rendu de la justice donné exclusivement par les autorités athoises par rapport à leur délit, l'exemption de certaines taxes, le droit d'aller et venir, etc.¹⁷. Les dispositions du comte portent leur fruit et ralentissent la croissance de Chièvres¹⁸. Par cette initiative, le comte balaie le danger et impose son autorité dans la région¹⁹. C'est là la fonction initiale donnée à l'établissement du donjon et de la ville neuve à Ath par le comte²⁰. Cette politique comtale n'est pas seulement appliquée à cet endroit. Elle est également visible dans l'ensemble du Hainaut et forme de ce fait une politique interne au territoire²¹.

Celle-ci est dédoublée par une politique tournée vers l'extérieur du comté et qui est mise en oeuvre au XIII^e-XIV^e siècle, sous le règne des comtes de Hainaut de la maison des Avesnes. Il s'agit d'une « conception stratégique d'ensemble »²² qui vise l'expansion du comté ainsi que sa défense²³. La menace que représentaient les territoires voisins est contrôlée avec l'accession au comté de Flandre par Baudouin V en 1191²⁴. Mais le conflit reprend suite à la querelle entre les Avesnes et les Dampierre ce qui provoque la séparation de la Flandre et du Hainaut. La frontière avec l'ennemi voisin retrouve son rôle militaire²⁵. Ath devient un haut lieu stratégique dans cette politique extérieure. Elle est désignée comme étant la « clef de Flandre et de Brabant »²⁶.

Pour qu'elle joue ce rôle frontalier correctement, les comtes de Hainaut participant à cette politique amplifient l'économie de la ville. Cela se manifeste par l'installation de la draperie en 1328 par Guillaume I^e et par le développement de la toilerie²⁷. La présence d'autres métiers

15 VANDERKINDERE, L., *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 73 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 206.

16 PIERARD, C., *op. cit.*, p. 206 et 214 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 167 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 49 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 25 ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 30 ; FOURDIN, E., *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*, Bruxelles, 1873, p. VIII.

17 ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 170 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 25 ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 30-31.

18 PIERARD, C., *op. cit.*, p. 209 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 33-34 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 148.

19 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 33-34.

20 *Ibidem*, p. 43 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 150.

21 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 56 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 157.

22 ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 148.

23 *Ibidem*, p. 148 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 205 et 213.

24 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 57 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183.

25 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 58 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 27.

26 ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 150.

27 DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *op. cit.*, p. 60 ; CANTRAINED, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19 et 91-92.

comme celui de brasseur, tanneur, potier, orfèvre, etc. témoigne également du dynamisme de la ville²⁸. De nouveaux privilèges sont octroyés ou bien les anciens sont augmentés dans cette même optique. Cela attire de nouvelles personnes et augmente la population de la ville d'Ath²⁹. Des dispositifs militaires sont également mis en place pour défendre la frontière. Guillaume I^{er} d'Avesnes instaure une compagnie d'arbalétriers en 1325³⁰ et une fortification est construite autour de la ville. Très peu d'informations existent sur elle. Traditionnellement, la construction est attribuée à Guillaume I^{er} à cause de la constitution de la compagnie militaire. Généralement, de tels groupes armés ne se trouvent que dans les villes emmurées. Ne connaissant pas la date du début des travaux, les chercheurs se basent sur la constitution du serment des arbalétriers par le comte pour supposer que Guillaume I^{er} est à l'origine de ce projet défensif. Celui-ci est terminé au plus tard en 1350³¹. Les chercheurs divergent quant à l'enceinte qui constitue les fortifications. Pour les uns, elle ne se limite qu'à des fossés, un rempart de terre accompagné de palissades ou de haies ainsi que de trois portes en dur³². Pour d'autres, des parties maçonnées, autres que les entrées de la ville, composent également le circuit défensif³³. Ces divergences proviennent peut-être du fait qu'une seconde enceinte est érigée très peu de temps après la finalisation des travaux de la première muraille. Michel de Waha estime que les travaux de fortifications commencent en 1359 pour se terminer en 1400 au plus tard³⁴. Ces deux enceintes construites dans un laps de temps très court, environ dix ans, sont un phénomène rare qui n'est pas encore entièrement compris. Il s'explique en partie par la politique de développement comtale et par la poussée démographique du XIII^e siècle. La première enceinte à peine terminée est déjà trop petite pour accueillir toute la population athoise. Au vu de sa position frontalière qui lui impose un rôle militaire important³⁵, la ville doit être protégée.

28 CANTRAINE, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19.

29 DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 183 ; ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 167 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 214.

30 DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *op. cit.*, p. 60 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 32.

31 DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *op. cit.*, p. 60 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8.

32 FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XV ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 60 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 209.

33 WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 60 ; WAHA (de), M., *Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles* dans DIERKENS, A., DUVOSQUEL J.-M. et DESPY, G., dir., *Villes et campagnes au Moyen Age : mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 267.

34 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 61-62 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 184 ; CANTRAINE, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19.

35 DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 25 ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 27 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 184.

Par les deux politiques effectuées dans l'ensemble du comté, « l'ossature militaire »³⁶ est mise en place. L'autorité des comtes est relayée par plusieurs centres répartis sur le territoire et les frontières sont fortement défendues. Dans la région d'Ath, elle se matérialise par l'amoindrissement du développement de Chièvres ainsi que par la construction autour de la ville de deux enceintes successives au XIV^e siècle dont l'une est étudiée dans ce mémoire. Ce chapitre est un bref explicatif de la présence de fortifications à Ath au Moyen Âge et de l'importance que les comtes successifs ont donnée à ce lieu stratégique. Pour de plus amples informations sur les deux politiques comtales en vigueur, à Ath ou dans le comté, les travaux de Christiane Pierard³⁷, de Léon Zylbergeld³⁸ ainsi que de Michel de Waha³⁹ sont tout à fait appropriés. Tous les trois abordent les motivations des comtes pour l'ensemble des villes du territoire hainuyer.

36 WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 267.

37 PIERARD, C., *Les fortifications médiévales des villes du Hainaut* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983.

38 ZYLBERGELD, L., *Les villes en Hainaut au Moyen Age. Origines et premiers développements (XI^e -XIII^e siècles)* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983.

39 WAHA (de), M., *Fortifications et sites fossoyes dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, Bruxelles, 1982-1983 [Thèse de doctorat en Histoire].

Chapitre II : Critique des sources

Un point sur les sources analysées est essentiel dans tout travail historique. C'est pourquoi elles seront présentées et critiquées dans ce chapitre. Comme indiqué dans l'introduction, la problématique se compose de deux axes : la population athoise et les remparts de la ville. Les sources entrent donc en résonance avec cette dichotomie. Différents types de documents ont été sélectionnés et correspondent aux deux pôles.

Le premier document présenté se concentre sur l'aspect géographique de la problématique. Connaître l'espace étudié ainsi que les différentes composantes qui le caractérisent est incontournable. Prendre conscience de l'importance des fortifications et connaître la position des habitations et des lieux d'activités urbaines par rapport aux fortifications est permis grâce à la source cartographique analysée. Cette dernière est un plan de la ville d'Ath au XVI^e siècle. Elle prend place dans un travail de plus grande ampleur réalisé par Jacques De Deventer. Elle est reproduite dans un fac-similé édité par l'Institut National de Géographie⁴⁰ et consultable à la Bibliothèque royale de Belgique dans la section *Cartes et plans*.

Pour se pencher sur l'organisation d'Ath et les activités de la population athoise, la comptabilité de la ville est analysée et constitue la seconde source de ce travail. Bien que ce soit un document de gestion, elle livre de nombreuses informations sur les pratiques des individus et de l'organisation de la ville. Elle nous permet de connaître les terrains loués et leur prix, les potentielles activités économiques sur ces terrains, le loyer de certaines habitations, de certains quartiers, l'emplacement des confréries ou des corporations... Cette comptabilité provient d'une institution peu connue : la massarderie. Elle est chargée de « tenir compte de tous les mouvements financiers dans la caisse communale »⁴¹. Les documents qui y sont produits sont conservés dans deux centres d'archives différents. En effet, les Archives de la ville d'Ath conservent d'importantes séries de documents du XIV^e siècle au XVIII^e siècle⁴² et les Archives

40 RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYEN, J., VANDER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, Bruxelles, 1884-1924.

41 MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 40.

42 DELSALLE, P., dir., *op. cit.*, p. 40 ; LEFEVRE, M., THIEFFRY, S. et DUPONT, A., *op. cit.*.

Générales du Royaume de Bruxelles détiennent des copies de ces comptes⁴³. Les deux fonds de ces centres en forment un troisième qui est celui de la Chambre des Comptes de Lille où chaque année, une version des documents était envoyée. Les deux fonds ne possèdent pas l'entièreté de la comptabilité athoise. C'est pourquoi, dans un souci de complétude, des documents provenant des deux fonds sont analysés.

Par son contenu, la troisième source de ce mémoire rassemble les deux aspects précédemment exposés. La relation entre la population et l'enceinte athoise est clairement abordée dans l'octroi de privilège conservé aux Archives d'Ath. Ce privilège concerne la location des fossés et terrées des fortifications autour de l'ensemble urbain. Cette source est donc un document tout à fait intéressant pour ce mémoire, mais elle n'est pas la source principale. Un tel document peut tout à fait faire l'objet d'une recherche où il serait intégré dans un corpus de documents ayant la même nature. Néanmoins dans ce travail, il est utilisé comme un appui aux précédentes sources, car les informations qu'il livre sont trop peu nombreuses.

La dernière source est analysée dans cette même optique. Le document apporte des informations ponctuelles nécessaires pour enrichir l'étude. Néanmoins, il n'est pas abordé dans son ensemble car son utilité est limitée pour répondre à la problématique. Le document dont il est question est un rentier produit à la suite de directives seigneuriales émises pour la reconstruction d'immeubles détruits lors d'un incendie en 1435. Toutes ces sources sont critiquées dans ce chapitre dans l'ordre présentement établi.

I. Jacques De Deventer et la ville d'Ath

A. Cartes et plans : présentation générale

La carte est une « représentation géométrique plane, simplifiée et conventionnelle de tout ou partie de la surface terrestre, dans un rapport de similitude convenable qu'on appelle l'échelle »⁴⁴. Les cartes sont des documents très anciens, répandus partout dans le monde et produits sous de nombreuses formes⁴⁵. Les premières représentations territoriales datent

43 DELSALLE, P., dir., *op. cit.*, p. 39.

44 JOLY, F., *La cartographie*, Paris, 1985, p. 3.

45 KISH, G., *La carte, image de civilisation*, Paris, 1980, p. 11-12.

probablement des premiers hommes. Les chercheurs pensent que certains dessins préhistoriques découverts dans les grottes sont des croquis des limitations territoriales de ces groupes d'individus⁴⁶. Durant l'Antiquité, les premières théories sur le monde apparaissent et avec elles les premières représentations. Anaximandre, un philosophe et savant grec du VI^e siècle ACN, est le premier à concevoir une carte du monde. Il le voit comme une entité cylindrique se composant de la Mer noire et de la Méditerranée entourées de l'Europe, de l'Asie et de la Libye, elles-mêmes entourées par un unique océan⁴⁷. En Europe, les théories et les techniques de représentation évoluent. Mais les avancées réalisées durant l'Antiquité stagnent durant le Moyen Âge, car les besoins cartographiques sont moins importants. Il faut attendre les Grandes découvertes du XVI^e siècle pour que l'intérêt des cartes se ravive dans toute l'Europe⁴⁸.

Les documents cartographiques véhiculent donc une vision du monde particulière dans un système de connaissance spécifique⁴⁹. Ils ne nous dévoilent pas seulement le monde que les hommes discernent à une époque donnée. Ces documents délivrent également certains savoirs à un moment précis, qui se sont développés ou qui ont été découverts : les techniques du levé cartographique qui deviennent plus précises, des techniques de production de documents, les connaissances des continents ou des mers qui impliquent un développement du transport maritime, l'utilisation des ressources naturelles et de l'espace, des éléments langagiers... Ensuite, la carte exprime « de façon graphique la situation de divers lieux qui se trouvent à la surface de la terre et leur relation »⁵⁰ entretenue avec les hommes. Cela nous permet de connaître les besoins des commanditaires. Par exemple, les cartes maritimes se développent au XVI^e siècle pour un besoin de sûreté des nouvelles routes⁵¹. Un autre exemple du développement des cartes est le besoin des États modernes de connaître les ressources de leurs pays pour en avoir une meilleure gestion⁵². Par ces besoins, les cartes nous révèlent également les stratégies mises en

46 JACOB, C., *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, 1996, p. 41.

47 KISH, G., *op. cit.*, p. 14 ; TRICART, J., RIMBERT, S. et ROCHEFORT, M., *Initiation aux travaux pratiques de géographie : premier cycle et licence (géographie, histoire, géologie)*, Paris, 1997, p. 10.

48 TRICART, J., RIMBERT, S. et ROCHEFORT, M., *op. cit.*, p. 10 ; DAINVILLE (de), F. et GRINOT, F., *Le langage des géographes. Termes, Signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, 1964, p. XI.

49 JOLY, F., *op. cit.*, p. 6.

50 DESREUMAUX, R., *Jalons pour une cartographie historique des Pays-Bas français aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles dans De Franse Nederlanden. Les Pays-Bas Français. Annales*, Rekken, 1983, p. 71.

51 TRICART, J., RIMBERT, S. et ROCHEFORT, M., *op. cit.*, p. 13-14.

52 *Ibidem*, p. 14 ; FERMON, P., *Chapitre 5. Cartes et plans à grande échelle dans DALCHE, P. G., dir, La Terre. Connaissance, représentations, mesure au Moyen Age dans BERLIOZ, J. et GUYOTJEANNIN, O., L'atelier du médiéviste*, n°13, Turhnout, 2013, p. 587.

place. Les plus évidentes sont les stratégies militaires, mais elles ne sont pas les seules. Les stratégies politiques et commerciales sont aussi visibles dans certaines cartes, comme celles des États modernes prises en exemple un peu plus haut. Ces documents cartographiques sont une source d'informations d'une richesse souvent sous-estimée.

Les éléments ci-dessus dévoilent indirectement les limites de ce type de document. En effet, en fonction de l'époque donnée, les connaissances cartographiques sont plus ou moins établies. Les méthodologies et les instruments sont plus ou moins précis. Par exemple, le levé cartographique dépend de plusieurs éléments : les capacités du cartographe sur le terrain, le temps disponible, le but assigné, l'échelle choisie⁵³... L'exactitude des cartes varie donc en fonction du contexte de l'élaboration de la carte. Ensuite, les cartes sont des vecteurs d'informations, d'un message à saisir. Deux cartes représentant un même espace n'ont pas nécessairement la même finalité, le message qu'elles veulent faire passer ne sera donc pas le même. Les auteurs mettent l'accent sur ce qui a de l'intérêt pour les commanditaires, parfois au détriment de la réalité. Certains éléments cartographiques peuvent être accentués ou bien totalement supprimés en fonction du but principal de la carte. Les cartes créées dans un but commercial sont parfois falsifiées pour induire en erreur un concurrent. Le commanditaire, par ce stratagème, garde un relatif monopole sur la route commerciale ou sur un produit⁵⁴. Enfin, un élément essentiel de la carte peut poser problème pour la lecture du document : la sémiologie graphique. Cette dernière rassemble les règles de symbolisme lié à la carte. Certaines de ces règles sont instinctivement compréhensibles, d'autres sont plus subtiles. De plus, elles sont le fruit d'un système de pensée qui n'est pas nécessairement celui que nous utilisons aujourd'hui ou dans notre société⁵⁵. C'est un élément important qu'il ne faut pas oublier durant l'analyse de la carte.

B. Le cartographe

De nombreuses zones d'ombre troublent la vision que nous avons de la vie de Jacques De Deventer. Sa biographie est donc très parcellaire et lacunaire. Nous savons qu'il est né en Frise, aux Pays-Bas, entre 1500 et 1505 et qu'il a été médecin et cartographe. Ce n'est parfois que par petits fragments que nous parvenons les informations. C'est, par exemple, grâce à un

53 LEMOINE-ISABEAU, C., *Les militaires et la cartographie des Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1984, p. 41

54 TRICART, J., RIMBERT, S. et ROCHEFORT, M., *op. cit.*, p. 14.

55 JOLY, F., *op. cit.*, p. 115.

commentaire du plan de Deventer réalisé par Braun et Hogenberg, que nous apprenons qu'il a effectué des études à l'Université de Louvain en médecine pour ensuite s'orienter vers les mathématiques et la géographie⁵⁶. Dès 1530, ses activités sont tournées vers l'arpentage et la cartographie⁵⁷.

1. Son travail

Le premier travail d'importance de Jacques De Deventer dans cette branche est une carte du Brabant, réalisée et présentée au Conseil du Brabant en 1536⁵⁸. Elle est une des plus anciennes cartes représentant le Brabant à proprement parler et révèle de nombreux détails avec une grande précision⁵⁹. Cette carte expose tous les regroupements humains (villes, villages, couvents...), les cours d'eau ainsi que les bois et forêts du Brabant en 1536⁶⁰. Jacques De Deventer acquiert une grande réputation dès le début de sa carrière de cartographe. Cela se traduit par exemple par les armoiries de Philippe II sur le coin supérieur gauche de la Carte du Brabant⁶¹. D'autres armoiries illustres sont visibles sur quelques travaux du Néerlandais⁶² : celles de Charles Quint, de Philippe II ou encore de Guillaume d'Orange ainsi que d'autres princes. Elles sont apposées sur les cartes de Deventer réalisées pour différentes parties du territoire des Pays-Bas, comme la Hollande, la Gueldre, la Zélande et la Frise⁶³. Le cartographe est d'ailleurs

56 DE SMET, A., *de Deventer*, dans *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Nouvelle biographie nationale*, t. I, 1988, p. 30 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *Le cartographe Jacques De Deventer à Bruxelles* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXIX, 2011, p. 876 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018.

57 VANNIEUWENHUYZE, B., *Les plans de villes de Jacques De Deventer (XVI^e siècle). Etat de la question et pistes de recherche* dans *Revue du Nord*, n°396, 2012, p. 616.

58 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 30 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 616 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018.

59 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 30 ; BOFFA, S., *La première carte manuscrite du duché de Brabant (c. 1535)* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXXIX, 2011, p. 104.

60 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 32.

61 *Ibidem*.

62 *Ibidem*., p. 33, 34 et 35.

63 *Ibidem*., p. 32 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 616-617 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018.

souvent sollicité par les autorités impériales ou royales durant sa carrière. Vers 1540, il est désigné comme étant géographe impérial pour Charles Quint, il bénéficie également d'un traitement en tant que cosmographe du roi Philippe II⁶⁴. Nous pouvons supposer qu'à côté de ces cartes de provinces, Jacques De Deventer a dû réaliser d'autres documents représentant des espaces de tailles diverses. En 1536, il fait d'ailleurs parvenir à Charles Quint une carte manuscrite représentant les Pays-Bas dans leur entièreté⁶⁵.

Malgré quelques erreurs, le travail du cartographe est d'une grande précision. Les chercheurs étudiant les cartes du néerlandais s'accordent sur ce fait. Ils démontrent la grande application cartographique de Jacques De Deventer par certaines spécificités de son travail⁶⁶. L'auteur se rend sur le terrain pour prendre les mesures, c'est exceptionnel pour l'époque⁶⁷. De plus, il fait également preuve d'un certain perfectionnement : quand il ne peut garantir la qualité de la carte, car il n'a pas su se rendre sur place pour faire les mesures, il donne des informations supplémentaires pour pallier ce manquement⁶⁸.

2. Sa technique

Comment le géographe parvient-il à une telle fidélité dans la réalisation de ses cartes ? Une réponse se trouve dans la méthode appliquée pour le mesurage. La technique utilisée par Jacques De Deventer pour réaliser le levé de ses cartes s'appelle la triangulation. L'origine de cette méthode est floue. Bien que d'autres aient travaillé avant lui sur cette technique⁶⁹, Gemma Frisius est traditionnellement désigné comme l'inventeur de la triangulation. Son *Libellus de locorum describendorum ratione*⁷⁰ de 1533 est le plus ancien traité conservé sur les jalons de la triangulation⁷¹. Gemma Frisius a étudié la médecine à l'Université de Louvain au début du XVI^e

64 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 617.

65 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 617.

66 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 30 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 613.

67 *Projet de recherche sur l'Atlas de Jacques De Deventer*, <https://www.kbr.be/fr/projet-de-recherche-sur-latlas-de-jacques-de-deventer>, page consultée le 15 mars 2018.

68 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 34.

69 Comme Sébastien Münster (1488-1552) (*Ibidem*, p. 37).

70 En annexe de sa version de *Cosmographia* d'Apianus Petrius.

71 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 31 ; VAN ORTROY, F., *Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'école belge de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsinius*, Bruxelles, 1920, p. 58 ; GHEYSELINCK, S., *Gemma Frisius, faiseur d'instrument, faiseur de monde* dans GHEYSELINCK, S. et HIRTS, D., *Le calendrier 2005 de la Bibliothèque centrale. Portraits de savants célèbres* dans FLASH,

siècle, pour ensuite se diriger vers les mathématiques et l'astronomie⁷². Plus tard, il est chargé de cours à l'Université en médecine. Il donne également des cours de géographie dans la sphère privée de sa propre demeure. Parmi ses élèves, on peut noter la présence de Mercator⁷³. L'influence de Gemma sur le travail de Jacques De Deventer est fort probable. Les chercheurs émettent l'hypothèse que les deux savants étudiaient à l'université en même temps⁷⁴. De Smet Antoine semble d'ailleurs convaincu qu'ils ont travaillé ensemble sur la méthode mathématique et sur les instruments nécessaires à son application sur le terrain⁷⁵. Ceci reste une hypothèse qui n'a pas trouvé de résonances dans d'autres ouvrages.

La triangulation est une méthode mathématique qui permet de connaître la position exacte d'un point. Elle peut être déterminée grâce à deux autres points dont les positions sont connues et un calcul d'angles. Pour connaître la position du point A, les angles qu'il forme avec le point B et le point C doivent être définis. En d'autres termes, les cartographes doivent calculer l'angle BAC, l'angle ACB et l'angle CBA. Cette opération se réalise par des visées réalisées avec un instrument inventé par Gemma Frisius⁷⁶ et en connaissant la distance entre le point B et le point C. En gardant une base d'égale mesure et un côté en commun, les cartographes peuvent calculer des triangles de proche en proche et donc effectuer des mesures à la chaîne⁷⁷. À l'époque, ils choisissent des points visibles, comme des clochers par exemple, pour constituer les sommets du triangle à réaliser et pouvoir effectuer leurs mesures⁷⁸. Un autre avantage de la triangulation est qu'elle peut éviter les problèmes de projection dans une moindre mesure. Les triangles possédant des côtés de moins de quarante kilomètres peuvent être calculés comme des triangles plats⁷⁹.

<https://infoscience.epfl.ch/record/140385/files/cal-2005-09.pdf?version=1>, page consultée, 25 avril 2018.

72 VAN ORTROY, F., *op. cit.*, p. 16 ; GHEYSELINCK, S., *op. cit.* ; KISH, G., *op. cit.*, p. 44.

73 VAN ORTROY, F., *op. cit.*, p. 27-31 ; DE SMET, A., *op. cit.*, p. 38.

74 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 616.

75 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 30-39.

76 KISH, G., *op. cit.*, p. 44 ; RIMBERTS, S., *op. cit.*, p. 37.

77 KISH, G., *op. cit.*, p. 44 ; RIMBERTS, S., *op. cit.*, p. 36.

78 *Ibidem*.

79 RIMBERTS, S., *op. cit.*, p. 37.

C. Un projet de grande envergure

1. Une demande royale

La réputation de Jacques De Deventer et son travail font de lui un bon candidat pour un projet pensé par l'administration espagnole. Cette dernière souhaite cartographier toutes les villes et places stratégiques des Pays-Bas dans un objectif militaire⁸⁰. L'acte de sa nomination officielle n'existe plus. Les historiens tentent de savoir qui a émis l'ordre de mission à Jacques De Deventer. Certains s'accordent sur le fait que ce soit Philippe II qui ait promulgué ce document. D'autres émettent l'idée que Philippe II a seulement confirmé la mission promulguée par son père Charles Quint⁸¹. Généralement, c'est la première hypothèse qui est retenue, mais il n'y a pas encore de réponses tranchées à cette question. Un fait qui est certain est que l'ordre est produit avant 1559⁸².

Bien que l'ordre de mission n'existe plus, il nous est possible de connaître les tenants de la mission octroyée à Jacques De Deventer grâce à deux autres documents. Ces documents sont des ordres pour le paiement de la pension du cartographe ainsi qu'un sauf-conduit pour sa libre circulation⁸³. Dans ces deux documents, la mission de Jacques De Deventer est formulée. Le cartographe doit se rendre dans toutes les villes des Pays-Bas espagnols, les cartographier – elles, leurs voies d'accès et leurs alentours – et tout répertorier dans un même ouvrage⁸⁴. Cette entreprise demande un travail considérable, car c'est près de 250 villes que Deventer et son équipe doivent visiter, en lever les mesures nécessaires et en dessiner les plans⁸⁵. Ce travail occupe le cartographe environ jusqu'à sa mort à Cologne en 1575, soit plus de 15 ans après

80 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36 ; DESREUMAUX, R., *op. cit.*, p. 73.

81 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 618.

82 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2011, p. 876 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 617 ; *Projet de recherche sur l'Atlas de Jacques De Deventer*, <https://www.kbr.be/fr/projet-de-recherche-sur-latlas-de-jacques-de-deventer>, page consultée le 15 mars 2018 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018.

83 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 618.

84 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36 ; *Jacques De Deventer - Plans de villes*, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2011, p. 876.

85 *Jacques De Deventer - Plans de villes*, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 618.

l'octroi de la mission⁸⁶. D'après De Smet Antoine, le mesurage dura minimum deux ans et l'entièreté du travail cartographique fut achevée en décembre 1571. Il ne reste que les décorations à ajouter sur les documents⁸⁷. Il évoque également les revenus que perçoit Jacques De Deventer pour cette entreprise. De Smet met en avant que l'administration espagnole eût un grand intérêt à la réalisation du projet au vu des moyens financiers déployés pour sa réalisation⁸⁸. Jacques De Deventer et son équipe reçoivent également des sauf-conduits pour pouvoir se déplacer librement dans les Pays-Bas et pour pouvoir rentrer dans toutes les villes sans encombre⁸⁹. Pour ce qui est de l'organisation de la tâche, aucune information n'a été trouvée lors des recherches et Bram Vannieuwenhuyze confirme cet état des faits dans son travail sur le plan de Bruxelles réalisé à cette occasion⁹⁰.

2. Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle

Dans la suite de ce travail, le terme de « carte » est utilisé avec plus de parcimonie au profit du mot « plan ». Ce terme est « utilisé de préférence pour la représentation cartographique d'un territoire restreint comme une ville ou un bâtiment »⁹¹. Étant donné que le résultat du travail du Néerlandais rassemble des documents représentant un territoire restreint, il est logique d'utiliser le terme adéquat au corpus.

La recherche de l'original du corpus ne fut pas très assidue pour ce travail. Les raisons sont que l'original est conservé à Madrid et que la Bibliothèque royale de Belgique possède une copie de l'atlas. Pour des raisons pratiques évidentes, c'est ce dernier document qui est analysé pour ce mémoire. Nous y reviendrons plus tard. Néanmoins, il nous semble important de communiquer les informations concernant l'atlas original du cartographe localisé à la Biblioteca Nacional de España à Madrid. Elle conserve un *Planos de ciudades de los Países Bajos* de Jacob van Deventer⁹² constitué de deux tomes. Dans son article *Les plans de villes de Jacques De*

86 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 617.

87 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 37.

88 DE SMET, A., *op. cit.*, p. 36.

89 *Ibidem*, p. 37 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2011, p. 876.

90 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2011, p. 876.

91 LEMOINE-ISABEAU, C., *op. cit.*, p. 11.

92 BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Catálogo*, <http://catalogo.bne.es/uhtbin/webcat> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 14 juin 2018.

*Deventer*⁹³, Bram Vannieuwenhuyze compile les informations des spécialistes néerlandais sur l'histoire de la cartographie de leur pays. Il nous apprend qu'il manque un volume à l'atlas. Malgré la demande que les plans soient rassemblés en un seul volume, Jacques De Deventer en a réalisé trois. La Bibliothèque nationale de Madrid identifie les volumes comme étant le deuxième et le troisième tome⁹⁴. L'entièreté du corpus forme la série qui est traditionnellement qualifiée de plans « mis au net »⁹⁵ et qui fut envoyée au XVI^e siècle à Madrid. Est-ce réellement la version définitive de l'entreprise ? Qu'est-il arrivé au volume manquant ? Beaucoup d'énigmes persistent à ce sujet et sur l'acheminement des plans à la Couronne espagnole. De nouvelles recherches en cours ou futures pourront apporter des réponses à ces questions⁹⁶. Ce sujet est laissé à d'autres, car là n'est pas l'objet de notre recherche.

Les chiffres relatifs à l'étendue de la réalisation du cartographe ne sont pas fixés. Les montants trouvés par rapport aux villes cartographiées et par rapport aux plans réalisés varient selon les travaux. Le nombre de visites des villes varie entre 220 et 260 et le nombre de plans réalisés varie entre 215 et 260. N'ayant pas accès à l'ensemble du travail de Jacques De Deventer, nous ne pouvons donner que les informations des autres auteurs et des catalogues des bibliothèques. Les chiffres qui reviennent le plus souvent correspondent à ceux donnés par Peter van der Krogt, spécialiste de l'histoire de la géographie aux Pays-Bas⁹⁷. Selon lui, Deventer a cartographié environ 250 à 260 villes des Pays-Bas espagnols et seuls 221 plans sont parvenus jusqu'à nous, lesquels sont parfois en plusieurs exemplaires⁹⁸. 180 sont conservés dans les deux tomes de la Biblioteca Nacional de España. Le tome désigné comme étant le deuxième en

93 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 613-633.

94 BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Catálogo*, <http://catalogo.bne.es/uhtbin/webcat> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 14 juin 2018.

95 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 618.

96 Un projet d'étude est en cours à la KBR sur les plans de Deventer. Ce dernier est dirigé par Dupont Colin, supervisé par Jelle Haemers et Wouter Bracke, et a abouti à une thèse de doctorat en novembre 2017 (pas encore disponible à la consultation). Le point final de son travail est l'édition d'un nouveau fac-similé. (*Projet de recherche sur l'Atlas de Jacques De Deventer*, <https://www.kbr.be/fr/projet-de-recherche-sur-latlas-de-jacques-de-deventer>, page consultée le 15 mars 2018).

97 UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM, *Peter van der Krogt FSHD. Curriculum vitae*, <http://www.explokart.eu/vanderkrogt/cv.html>, page consultée le 27 mars 2018.

98 KROGT (VAN DER), P., *Welke steden karteerde Van Deventer voor Filips II in diens landen van herwärts overe ?* dans *Caert-Thresoor*, t. 25, 2006, p. 119.

compte 75 tandis que celui qui est désigné comme le troisième tome est composé de 105 plans⁹⁹. Toute une série de plans existe également en documents séparés, appelés « minutes »¹⁰⁰. D'après Visser, elles pouvaient constituer des plans finalisés. Son avis fut suivi par de nombreux historiens de la cartographie. Ce sont 74 de ces plans que la Bibliothèque royale de Belgique acquière en 1867. Ils représentent des villes actuelles belges, françaises, luxembourgeoises, allemandes et quelques villes néerlandaises¹⁰¹.

Le corpus rassemble, pour la majorité des documents, la plus ancienne représentation des villes des Pays-Bas espagnols à la fin du Moyen Âge. Il constitue une base de données non négligeable pour notre connaissance sur ces villes. C'est un témoignage précieux pour connaître l'état des différentes entités à cette époque¹⁰². Les plans représentent « le tissu urbain avec ses bâtiments remarquables tels que les églises, beffrois ou hôtels de ville, mais aussi le réseau routier, les fortifications, l'hydrographie ou encore les champs et pâturages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville »¹⁰³. Ils nous dévoilent donc le paysage urbain et périurbain propre à chaque ville à cette époque.

99 Ils sont accessibles à la consultation via la bibliothèque numérique de la BNE: BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Biblioteca Digital Hispanica*, <http://www.bne.es/es/Catalogos/BibliotecaDigitalHispanica/Inicio/index.html> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 20 mars 2018 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 618 ; INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Visualisations de quelques plans de villes des Pays-Bas du Sud de J.v.Deventer*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4-6.shtm>, page consultée le 16 mars 2018,

100 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 619 ; VISSER, J. C., *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer dans Stad in kaart. Voordrachten gehouden op het congres « De historische stadsplattegrond-spiegel van wens en werkelijkheid » Groningen 18-19 november 1983*, Alphen ann den Rijn, 1984, p. 31.

101 Jacques De Deventer - Plans de villes, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 622.

102 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 613 ; Jacques De Deventer - Plans de villes, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018.

103 VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 630 ; Jacques De Deventer - Plans de villes, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018.

3. Ath vue par Jacques De Deventer

Pour préserver le travail du cartographe, des copies ont été réalisées sous différentes formes. La plus courante et la plus actuelle est le fac-similé chromographique publié par l'Institut National de Géographie entre 1884 et 1924¹⁰⁴. C'est ce document qui est utilisé pour la réalisation de ce mémoire. La visualisation d'une vingtaine de copies sur son site est permise au public¹⁰⁵ et le fac-similé est accessible à la Bibliothèque royale de Belgique sous forme de feuillets indépendants¹⁰⁶. Cette copie ne reprend pas l'ensemble du travail de Deventer. Seules les villes faisant partie des provinces méridionales des Pays-Bas espagnols sont reproduites. De plus, l'IGN a ajouté dans cet atlas des plans de villes de la Principauté de Liège ainsi que des plans manquant dans le travail de Deventer. Pour ces cartes, l'IGN s'est inspiré d'autres sources¹⁰⁷. Dès lors, une question se pose : le plan d'Ath est-il réellement une copie du cartographe ou bien le résultat du travail de l'IGN ? Grâce à l'atlas numérisé de Madrid, la vérification est aisée : Jacques De Deventer a bien cartographié la ville. Le plan de la ville d'Ath se trouve dans le tome désigné comme étant le deuxième¹⁰⁸. Avec la « mise au net », un second plan est présent dans l'atlas : le « carton »¹⁰⁹. C'est un plan annexe mettant en évidence les bâtiments remarquables de la ville¹¹⁰. Ces deux plans sont utilisés en appui de l'analyse du plan du fac-similé de l'IGN. Leur consultation permet de mettre en évidence certaines lacunes de la copie de l'Institut (précision des bâtiments, particularités de la coloration...). Comme dit plus haut, cette consultation n'est qu'un appui. Les documents se trouvant à Madrid, ils n'ont pas pu être critiqués. Bien que certains soient visibles avec la numérisation, comme des disparités entre le « carton » et la « mise au net », les problèmes qui peuvent fausser l'analyse n'ont pas tous été précisément repérés. La prudence est donc de vigueur.

104L'ING fournit d'ailleurs une liste des plans se trouvant dans le fac-similé : http://www.ngi.be/Common/liste_Deventer.pdf (page consultée le 16 mars 2018) ; BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Catálogo*, <http://catalogo.bne.es/uhtbin/webcat> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 16 mars 2018 ; VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2011, p. 875 ; DESREUMAUX, R., *op. cit.*, p. 90.

105INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Visualisations de quelques plans de villes des Pays-Bas du Sud de J.v.Deventer*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4-6.shtm>, pas consultée le 16 mars 2018.

106Ceux-ci sont d'ailleurs numérisés et peuvent être consultés sur le site de la KBR non pas via l'atlas en lui-même mais via une recherche de carte individuelle.

107RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYEN, J., VANDER HAEGEN, M., dir., *op. cit.*, p. I.

108VAN DEVENTER JACOB, *Planos de ciudades de los Países Bajos*, t. II, s.l., s. d..

109VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 619.

110*Ibidem*.

L'Institut National de Géographie s'est permis d'autres modifications dans l'atlas. En effet, pour chaque ville cartographiée, il a fourni en plus des éléments caractéristiques de ces entités urbaines. Pour la ville d'Ath, c'est Overlaux Emile qui est chargé de rédiger ce supplément¹¹¹. Il y aborde la situation géographique de la ville, son « appartenance ecclésiastique »¹¹², ses différentes dénominations au fil des siècles ainsi qu'un historique de la ville jusqu'au XIX^e siècle¹¹³. Overlaux Emile fournit un second plan. Celui-ci reprend le plan de Deventer avec, superposé, un plan des fortifications de Vauban du XVII^e siècle. Le but étant de « faciliter la comparaison entre la topographie ancienne et la topographie moderne »¹¹⁴. Les explications, ajoutées en plus, donnent des informations sur les édifices remarquables, sur la voirie ainsi que sur la Dendre et l'Arbre, les cours d'eau arrosant la ville.

Pour en venir à la source en elle-même, elle ne diverge pas des critères évoqués plus haut. Le travail de Jacques De Deventer est dans son ensemble cohérent. Le cartographe représente généralement les mêmes éléments cartographiques et utilise globalement la même sémiologie ainsi que les mêmes échelles. Un tiers de celles-ci sont comprises entre 1:7.900 et 1:8.100¹¹⁵. L'échelle de la source utilisée est de 1 :7.500¹¹⁶. Aucune rose des vents n'est dessinée sur le plan, mais les directions sont inscrites : « Septentrio. » pour le nord est écrit au nord, « Merides » pour le sud est écrit au sud... Dans cet espace représenté, plusieurs agglomérations sont présentes ainsi que des bâtiments épars situés le long de la voirie. La plus grande concentration de bâtiments en dehors des remparts athois est située au nord-ouest de la ville. Vient ensuite la ville en elle-même au centre du plan, indiquée par « Aeth » – un espace pour représenter le blason de la ville est prévu, mais il est vide –. Dans son entièreté, la ville a une forme de coeur, d'un point de vue anatomique. Ce coeur est entouré d'un mur d'enceinte composé de trente tours et de trois portes ainsi que de fossés à l'extérieur du rempart. Ce dernier ne forme pas une boucle parfaite. Il est séparé par un fossé entourant un ensemble castral¹¹⁷. L'intérieur de cette forme organique se

111OVERLEAUX, E., *Ath*, dans RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, 1884-1924, p. 6.

112Ibidem, p. 1.

113Ibidem, p. 3.

114Ibidem, p. 4.

115VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 626.

116VAN HAUDENARD, M., *Inventaire des plans et vues de la ville d'Ath*, Chièvres, 1930, p. 3.

117OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 4.

compose de différents éléments : la voirie urbaine, les bâtiments et les cours d'eau traversant la ville par une forme de « Y ». Ces derniers divisent la ville en trois zones distinctes¹¹⁸.

Une caractéristique importante du plan à évoquer est la couleur. Le langage qui l'accompagne est relativement simple à saisir, mais la compréhension pour certains éléments n'est pas claire, par exemple, l'utilisation de la couleur verte. Bram Vannieuwenhuyze, dans son étude sur les plans de Jacques De Deventer¹¹⁹, évoque cette caractéristique et récapitule son analyse dans un tableau ci-dessous (Fig. 1). Bien qu'il soit utile pour une meilleure compréhension de la source, il ne correspond pas totalement à ce qui peut être observé sur le plan de la ville d'Ath. Les façades des bâtiments remarquables ne sont pas blanches, mais rouges, les terres sablonneuses et les « zones situées en amont » ne sont pas représentées ainsi que les bois. Ces divergences avec le tableau proviennent des réalités du terrain ou bien des erreurs produites durant la copie comme pour les façades. Par exemple, sur le plan original numérisé, le lecteur peut apercevoir que la majorité des façades des bâtiments remarquables sont blanches.

Éléments cartographiques	Couleur
Constructions moyennes	Rouge
Constructions remarquables	Façades blanches et toits bleus
Terres sablonneuses et zones situées en amont	Beige
Bois	Vert foncé
Prairies et zones situées en aval	Vert clair
Eau	Bleu
Plantations le long des voiries	Bandes vert foncé
Fourrés	Points vert foncé sur fond vert clair ou beige

Fig. 1 : VANNIEUWENHUYZE, B., *Les plans de villes de Jacques De Deventer (XVI^e siècle)*. *Etat de la question et pistes de recherche* dans *Revue du Nord*, n°396, 2012, p. 625.

Le document a donc énormément de richesses, mais également des limites malgré la précision reconnue de Jacques De Deventer et malgré la volonté de créer un fac-similé. Les plans du Néerlandais ne comportent pas de datation¹²⁰. Il est donc nécessaire de la déduire grâce aux informations récoltées. Dans le cadre de ce travail, les terminus postquem et antequem sont réciproquement l'année 1530, année où le Néerlandais commence ses activités de cartographe, et

¹¹⁸Voir Annexe 1.

¹¹⁹VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, p. 625.

¹²⁰VANNIEUWENHUYZE, B., *op. cit.*, 2012, p. 628.

1575, année de sa mort. Des dates plus précises peuvent être trouvées par des informations externes et internes du document, mais vu qu'un débat est en cours à ce sujet, les dates proposées ici sont les plus sûres à émettre. De plus, elles ne correspondent pas à la période de recherche de ce mémoire. Le fait de ne pas connaître de date de production plus précise n'est alors pas un problème majeur. Par contre, il crée une limite indirecte de la source pour ce travail. La période de recherche est délimitée de 1399 jusqu'à 1415. Cela représente plus d'un siècle d'écart avec le plan. Des informations présentes sur le document de Jacques Deventer peuvent donc induire en erreur l'analyse, car les situations sont différentes. Ces différences entre la réalité du début du XVI^e siècle et la réalité du plan ne doivent pas être fortement différentes pour les remparts ainsi que les bâtiments remarquables. Ce qui ne doit pas être le cas pour les constructions moyennes comme les maisons, les ateliers... tout simplement parce que la ville évolue et s'étend. L'appui des autres sources est donc important pour ne pas tomber dans ce piège.

II. Les comptes de la massarderie

A. Sources comptables : présentation générale

Les sources comptables ne se limitent pas à des chiffres. C'est là toute la richesse de ce type de document. Les informations contenues dedans sont de tout genre. Au début du XIV^e siècle, les comptabilités se composent plus de mots que de chiffres. Le trésorier, pour ne pas que sa légitimité soit remise en cause, donne énormément de détails : noms, dates, rues...¹²¹ Dès lors, le compte se compose également d'éléments sur des événements vécus, mais également sur des éléments de la vie quotidienne. Des renseignements sur la nourriture consommée, sur des normes mises en place, sur la toponymie sont présents dans ce type de document¹²². L'exploitation de ces sources peut donc se réaliser dans de nombreux domaines, pas seulement l'économie. Les chercheurs en histoire sociale ou encore en histoire de la justice peuvent être intéressés par les

121 DEMARET, N., *Justice et comptabilité : les comptes de justice, porte dérobée sur l'histoire du contrôle sociale. Réflexions méthodologiques (Pays-Bas, XIV^e-XVI^e siècles)* dans *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, <http://journals.openedition.org/comptabilites/979> (fichier consulté le 12 décembre 2017), p. 8-9.

122 FOSSIER, R., *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental*, Turnhout, 1999 (*L'ateliers du médiéviste*, t. VI), p. 76-77 ; BECK, P., *Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale* dans *Comptabilité. Revue d'histoire des comptabilités*, <http://journals.openedition.org/comptabilites/840> (fichier consulté le 12 décembre 2017), p. 1-2

finances. C'est donc une source très polyvalente en fonction des objectifs et des sujets de recherche¹²³.

Cette richesse est à double tranchant, car la masse d'information peut empêcher une analyse correcte du document. Le chercheur peut s'y perdre. Il est donc nécessaire d'avoir une vision claire de l'objet de recherche, de savoir quelles données seront utiles et lesquelles ne le seront pas...¹²⁴. De plus, par leur caractère de gestion, une grande fiabilité est accordée à ce type de document. Pourtant ni la fraude ni la faute ne sont à exclure. Le temps et l'exigence accordés au travail influencent fortement la qualité de celui-ci¹²⁵. Un travail réalisé avec rapidité ne veut pas dire qu'il a été bien fait. De plus, les techniques de comptabilité, comme toute chose, ont évoluées au fil du temps. Certaines méthodes et certaines structures ne sont pas encore acquises¹²⁶.

B. La massarderie

Les informations sur ce type d'institution sont peu nombreuses dans la littérature scientifique. Les ouvrages abordent peu la comptabilité urbaine et les institutions à leur origine. C'est principalement les comptabilités d'une plus grande ampleur ou concernant une entité plus importante qui sont étudiées. Les données qui ont été trouvées sur la massarderie proviennent principalement de plusieurs mémoires ou articles. Leurs auteurs ont travaillé sur la comptabilité urbaine de différentes villes (Lessines, Chièvres...)¹²⁷. Les éléments pouvant aider pour réaliser une critique de la source comptable de ce mémoire sont donc des constatations faites par l'analyse de ce type de source. Elles ont été recoupées pour tenter de comprendre cette institution et son fonctionnement et combler le manque de la littérature scientifique. Grâce à cela, il est possible de connaître les éléments qui sont présents dans chaque massarderie et de connaître les particularités propres à chaque ville. De plus, grâce au mémoire de Guy Monseur sur les finances

123DEMARET, N., *op. cit.*, p. 16.

124Ibidem, p. 22.

125FOSSIER, R., *op. cit.*, p. 66 et 69.

126DEMARET, N., *op. cit.*, p. 10.

127GODEFROID-LAURENT, A., *Les finances de la ville de Lessines d'après les comptes de sa « massarderie » (1463-1555)* dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musée Athois*, t. XLI, 1968, p. 95-218 ; HANNECART, L., *Les finances de la ville de Chièvres de 1577 à 1715* dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musée Athois*, t. XLV, 1973, p. 5-99.

de la ville d'Ath au XV^e siècle¹²⁸ et à l'étude de Léo Verriest sur ce même thème¹²⁹, il nous est possible de savoir si la massarderie d'Ath fonctionne, ou non, de la même manière que celles analysées dans les autres travaux et de connaître les originalités de l'institution athoise. Malgré tout, ces informations restent minimes. Il est donc difficile d'enrichir ce mémoire avec de plus amples informations sur le fonctionnement de l'institution et sur ses singularités.

1. L'institution

La massarderie est gérée par le massard. Ce terme est utilisé « dans les Flandres » depuis le Moyen Âge et désigne un « administrateur financier », un trésorier¹³⁰. Sa fonction est de « tenir compte de tous les mouvements financiers dans la caisse communale »¹³¹. Il doit inscrire toutes les rentrées et toutes les sorties d'argent de la « caisse communale ». Il s'agit d'une part de recettes provenant d'impôts indirects sur la consommation de boissons, d'impôts sur les jeux de dés, d'impôts sur la jouissance du sol urbain (comme la voirie), de redevances sur l'aliénation de biens de la ville, etc. ; d'autre part, de dépenses réalisées pour les travaux publics, pour les déplacements, pour des pensions ou encore pour des présents¹³². Pour réaliser sa tâche, le massard dispose de l'aide de plusieurs receveurs subalternes et d'une durée d'un an. Cette période peut être prolongée par la Cour échevinale athoise qui élit le massard¹³³. Nous ne connaissons pas

128MONSEUR, G., *Les finances de la ville d'Ath au XV^e siècle* dans *Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois*, t. XL, 1963 [Mémoire de licence en Histoire édité], p. 17-98.

129VERRIEST, L., *Quelques aspects d'Ath et de la vie athoise au seuil du quinzième siècle, d'après un compte de la ville* dans VERRIEST, L., *Nouvelles études d'histoire urbaine*, Gembloux, 1948, p. 146-196.

130DEWERT, J., *op. cit.*, p. 65 ; GREIMAS, A. J., dir., *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris, 1969, p. 398 ; TOUATI, F.-O., dir., *Vocabulaire historique du Moyen Age (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, 1995-1997 (éd. 2000), p. 197 ; GODEFROY, F., dir., *Dictionnaire de l'Ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, t. V, Paris, 1882 (éd. 1891-1902), p. 195.

131MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 40.

132Massarderie, année 1399-1400, AA , 41-1-4, vol. 1 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1409-1410, AGR, N° 39233 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1410-1411, AGR, N° 39234 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1411-1412, AGR, N° 39235 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1412-1413, AGR, N° 39236 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1413-1414, AGR, N° 39237 ; Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1414-1415, AGR, N° 39238 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 45-94 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 155-188.

133Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 1 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 34 et 40 ; VERRIEST, L., *op. cit.*,

la date de cette élection, mais elle doit être réalisée avant la Chandeleur, c'est-à-dire avant le 2 février, car l'exercice financier commence à cette date¹³⁴. À la fin de chaque année, le receveur doit rendre compte de son travail auprès du châtelain d'Ath, de la Cour échevinale, composée du mayor de la ville ainsi que de 6 échevins¹³⁵, des « boines gens » et parfois même auprès du comte de Hainaut¹³⁶. À Lessines, les comptes sont également remis en présence de délégués de la Chambre des Comptes de Lille¹³⁷.

Dans son mémoire, Guy Monseur présente une hypothèse sur la méthode employée pour rédiger les exercices du milieu du XV^e à la fin du XV^e siècle¹³⁸. D'après lui, le massard ouvre les rubriques habituelles des comptes au début de l'exercice et y fait part des mouvements financiers au fur et à mesure qu'ils se produisent. Ensuite, quand l'année est finie, il copie les minutes plusieurs fois. Monseur n'a pas pu définir de chiffre précis pour la quantité de copies réalisées. Il suppose que minimum deux éditions sont rédigées par an. Il se base sur le fait que pour l'année 1411-1412 et l'année 1455-1456, il en existe deux exemplaires. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules années existant en plusieurs copies¹³⁹. Arlette Godefroid-Laurent arrive également à cette conclusion pour les comptes de la ville de Lessines. Une version est conservée à la ville et l'autre est envoyée à la Chambre des Comptes de Lille¹⁴⁰. Lors de la recherche de source, les mêmes observations que Guy Monseur ont été réalisées. Les comptes sont lisibles et font preuve d'une grande clarté. Les écritures sont suffisamment espacées et très peu de ratures ou d'ajouts sont insérés. De plus, tous les mouvements financiers sont classés par rapport à leur nature. Ce genre de travail ne caractérise pas comme un brouillon, mais au contraire comme une remise au propre. Pour ce qui est des copies exécutées, aucun indice supplémentaire ne permet d'enrichir ou d'infirmer les théories de Guy Monseur et d'Arlette Godefroid-Laurent. Néanmoins, les similitudes qu'ils présentent pour la comptabilité de deux villes d'un même comté semblent confirmer la production de deux exemplaires : l'un pour la ville et l'autre pour la Chambre de Comptes.

1948, p. 150 ; GODEFROID-LAURENT, A., *op. cit.*, p. 119 ; FOURDIN, E., *op. cit.*, p. IX.

134VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 150 ; *Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusqu'à 1414*, année 1409-1410, AGR, N° 39233, fol. 1.

135MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 34.

136VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 150 ; *Massarderie*, année 1456-1457, AA, 41-1-4, vol. 1, fol. 1.

137GODEFROID-LAURENT, A., *op. cit.*, p. 121.

138MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 40-41.

139DUBUISSON, L., *Inventaire des comptes de la massarderie*, Ath, 2005, p. 1.

140GODEFROID-LAURENT, A., *op. cit.*, p. 100.

Aucune information supplémentaire n'a été trouvée sur le fonctionnement de l'institution. Beaucoup de questions demeurent sur ce sujet. Qui étaient ces massards ? Avaient-ils une quelconque autorité sur la bonne gestion des revenus et des dépenses de la ville ? Les réponses à ces questions ne sont pas présentes dans ce travail, mais une étude pourrait être menée pour mieux connaître cette institution.

2. Les comptes

Les comptes de la ville d'Ath sont conservés aux Archives de la ville. La totalité de la comptabilité conservée ne forme pas une suite complète, car tous les documents ne nous sont pas parvenus. Le plus ancien dans les archives de la ville est celui de l'année 1399-1400. Ensuite, des séries de quelques années sont conservées et sont de plus en plus importantes au fil des années¹⁴¹ jusqu'en 1631. Le corpus est complété pour les années de 1409 à 1415 et de 1464 à 1466 par les versions réalisées pour la Chambre des Comptes¹⁴². Ces dernières sont consultables aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Dans le cadre de ce mémoire, tous les exercices ne sont pas analysés. Seuls ceux des années de 1399-1400, provenant des Archives de la ville d'Ath, 1409 à 1415, conservés aux AGR, sont étudiés pour la problématique exposée.

Ce choix est pris pour plusieurs raisons. Des règles, des habitudes, des « contrats de location », etc. se mettent en place dès le début du chantier en 1360 et se développent sur le reste de la durée de travaux. Les autorités et la population athoise modifient leurs comportements de vie, la gestion du territoire...¹⁴³. Malheureusement, les exercices de cette période n'ont pas été conservés. Le plus ancien date de 1399-1400. Cette année correspond à la fin des travaux et de l'édification des murs¹⁴⁴. Elle constitue donc la première année de relation entre la population et les murs terminés. C'est cet état qui est recherché pour la présente étude. En effet, le but n'est pas de savoir qu'elle est la relation lors d'une situation exceptionnelle, comme des travaux de construction, mais d'en connaître les tenants au quotidien. Une raison supplémentaire est que les années choisies forment presque une continuité dans le temps. À part l'année 1399-1400, les comptes se suivent jusqu'en 1415. Cela permet donc une analyse non hachée par des contraintes de conservation.

¹⁴¹DUBUISSON, L., *passim*.

¹⁴²*Ibidem*, p. 1 ; PINCHARD, A., *Inventaire des archives des Chambres des Comptes, précédés d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, t. V, Bruxelles, 1879, p. 126.

¹⁴³DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184.

¹⁴⁴*Ibidem* ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; CANTRAINÉ, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19.

Les documents sont rassemblés en volume. Celui de 1399-1400 est conservé avec celui de 1411-1412 et cinq autres comptes d'années non consécutives et plus tard dans le temps. Les comptes conservés au AGR sont également assemblés, mais, peut-être pour un souci d'archivage, ils ont été séparés. Un indice de ce groupement est la « page de couverture » du premier compte. Elle comporte des indications prouvant que 6 comptes étaient centralisés dans ce volume. Le titre en est un : *Massarderie de la Villa d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*. Parmi ces documents, celui de l'année 1410-1411 n'est pas complet. La première et la dernière page sont manquantes¹⁴⁵. La copie présente aux Archives d'Ath est utilisée pour pallier ce problème. Certaines pages sont également abîmées dans l'ensemble des comptes. Pour ceux conservés aux AGR, une restauration a été effectuée. Pour celui conservé à Ath, il est peu abîmé et n'a pas été restauré. Bien que les documents soient abîmés, l'ensemble des informations est disponible. Celles-ci sont d'ailleurs facilement accessibles grâce à la clarté et le soin apportés que ce soit pour les documents provenant de Bruxelles ou pour celui provenant d'Ath¹⁴⁶.

Les comptes sont présentés en cahiers non paginés. La première page se compose généralement d'un intitulé à propos du document. Il contient l'année du compte, le nom du massard ainsi que ceux à qui le compte est adressé. Des informations monétaires sont également indiquées dans cet intitulé ainsi que la mention « par amendement ». Cela signifie que le massard remet donc les comptes sous réserve de corrections. Ensuite, les comptes s'organisent en deux parties elles-mêmes divisées en « chapitres » par rapport aux catégories des mouvements financiers. La première concerne les recettes de la ville – maltôtes, rentes, heritages,... –, la seconde les dépenses – rentes, travaux publics, gages et salaires... –. Les comptes se clôturent par la balance entre les recettes et les dépenses ainsi que les comptes du massard¹⁴⁷. Toutes les transactions sont généralement notées en monnaie de compte, une monnaie purement fictive¹⁴⁸. La monnaie de compte utilisée est la livre de tournoi et la livre de blanc pour quelques paiements de rentes¹⁴⁹. Quelques paiements sont réalisés avec des couronnes de France ou des écus de Hainaut, des monnaies réelles¹⁵⁰.

En plus des limites déjà citées ci-dessus, les comptes en possèdent encore. La plus importante est le fait que le mayeur tient également des comptes concernant la ville. Ces derniers

145PINCHARD, A., *op. cit.*, p. 126.

146DE ROY, D., *Le domaine comtal d'Ath (1447-1463)*, Louvain-La-Neuve, 1990 [Mémoire de licence en Histoire], p. 18.

147MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 41-42 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 151.

148MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 23 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 150.

149MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 23.

150VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 150.

sont principalement des transactions par rapport au pouvoir judiciaire. Les comptes de la ville ne prennent donc pas en compte l'entièreté des finances de la ville. Guy Monseur rassure en insistant sur le fait que l'importance de la comptabilité du mayeur est « très faible par rapport au compte du massard »¹⁵¹. Ce fait a donc peu de conséquences sur le travail, mais il permet de bien rappeler que les comptes étudiés ne sont pas exhaustifs. Les dernières contraintes de ce type de document sont l'écriture et le langage utilisé. Un travail de paléographie est indispensable pour une lecture correcte des documents. Mais malgré cela, des mots peuvent rester illisibles et incompréhensibles. Ensuite, les comptes hennuyers et namurois sont généralement écrits en Moyen français au Moyen Âge, avec parfois du dialecte. Les comptes de la ville d'Ath ne font pas exception. De plus, des mots utilisés peuvent ne pas avoir le même sens ou la même réalité dans le français actuel¹⁵². Il est donc nécessaire d'en connaître la signification pour ne pas se tromper dans l'analyse.

III. Privilège de la ville

A. Le réceptacle du privilège

La source suivante est un document retrouvé aux Archives de la ville d'Ath dans un recueil de copies d'actes. Ce type de document se définit comme suit : « volume renfermant une collection de copies. Il peut prendre la forme d'un cartulaire, d'un recueil de chartes, d'un registre, d'un ensemble de copies faites par un érudit, etc. »¹⁵³. Le genre du recueil ne fait pas l'unanimité, car différents termes sont employés pour qualifier le document et en définir sa nature. Dans son *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*¹⁵⁴, Emmanuel Fourdin utilise le mot « registre » tandis que les Archives de la ville emploient le terme de « cartulaire »¹⁵⁵. La différence se situe dans la procédure de retranscription. Pour les registres, la rédaction se réalise au fur et à mesure de la circulation des actes. Tandis que pour le cartulaire,

151MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 43-44.

152DEMARET, N., *op. cit.*, p.14-15.

153CÁRCEL ORTÍ, M. M., *Vocabulaire international de diplomatie*, éd. 2^e, València, 1997, p. 35.

154FOURDIN, E., *op. cit.*, p. 8.

155ARCHIVES DE LA VILLE D'ATH, *Généralités. Bans politiques, criées, contrats privilèges et libertés, résolutions du Conseil, actes passés devant les échevins*, Ath, s. d., p. 1.

elle se réalise de manière ponctuelle suite à une décision du commanditaire et rassemble des copies d'actes antérieurs¹⁵⁶.

L'utilisation des termes « cartulaire » et « registre » pour un même document s'explique par le fait qu'il possède des caractéristiques des deux modèles de rédaction. Dans un premier temps, le document est rédigé comme un cartulaire et dans un second temps, comme un registre. Les premiers actes recopiés sont en désordre chronologique et ne datent pas de la période de production, le XVII^e siècle¹⁵⁷. Ensuite, des documents plus récents sont recopiés, le dernier datant de 1672. Le recueil est donc complété durant presque un siècle et contient des copies d'actes produits entre le XV^e et le XVII^e siècle. Un second recueil, commençant en 1673, est conservé aux Archives d'Ath et prendrait le relais du premier document¹⁵⁸. Le genre de ce deuxième ensemble est plus certain, car les documents recopiés sont en ordre chronologique pour presque l'entièreté du registre. Mais de nouveau, ce n'est pas un simple registre. Une copie de l'acte qui nous intéresse et datant de 1377 est rédigée à la fin du document en 1712. La différence de rédaction observée dans ces documents s'explique par l'évolution que connaissent les cartulaires vers le XIII^e siècle¹⁵⁹. Elle est directement liée à ce que les chercheurs observent pour une période s'étendant du X^e au XIII^e siècle. Le recours à l'écrit augmente ainsi que la variété de formes que ce dernier peut prendre¹⁶⁰. Les cartulaires sont directement impactés, car ils acquièrent un caractère plus pratique qui les rapproche des instruments de gestion. Ils assimilent des particularités propres aux différents types de documents, notamment les registres, et deviennent alors des cartulaires hybrides possédant des attributs des deux genres¹⁶¹. Dans le cas des cartulaires-registres, ces dernières peuvent se mélanger ou bien s'alterner par des « couches de rédaction » progressives ou soudaines¹⁶². Bien que le recueil étudié est daté du XV^e au XVII^e siècle, il semble répondre aux caractéristiques du « cartulaire mixte ».

156CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 35 – 36 et 38 ; BERTRAND, P., *Commerce avec Dame Pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècle)*, Genève, 2004, p. 379.

157ARCHIVES DE LA VILLE D'ATH, *op. cit.*, p. 1.

158*Registre des privilèges 1667, 1673-1787*, AA, G19.

159BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 380 ; BERTRAND, P., *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaires (1250-1350)*, Paris, 2015, p. 90.

160Bertrand, P., *À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles* dans *Médiévales*, <https://journals.openedition.org/medievales/5551>, page consultée le 9 août 2018, p. 6.

161Bertrand, P., *À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles* dans *Médiévales*, <https://journals.openedition.org/medievales/5551>, page consultée le 9 août 2018, p. 6 ; BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 380.

162BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 383.

Ces derniers sont établis dans une idée d'exhaustivité. Ils gardent des particularités des cartulaires antérieurs au XIII^e siècle comme le souci de conservation des actes de la personne physique ou morale qui en est la destinataire¹⁶³. Dans ce cas-ci, l'auteur du document n'est pas explicite, mais des indices permettent de penser que le commanditaire est les autorités urbaines d'Ath. Tout d'abord le titre de la table des matières du recueil : *Copies de privilèges de la ville d'Ath*¹⁶⁴. Ensuite, quelques copies sont signées par les autorités urbaines. Jean Zuallart, mayeur de la ville de 1584 jusqu'en 1633¹⁶⁵, fait partie des signataires. Dès lors, il est fort probable que l'objectif de ce recueil est bien d'assurer la conservation¹⁶⁶ des chartes¹⁶⁷ de privilèges que la ville d'Ath a obtenus au fil du temps pour pouvoir défendre ses intérêts.

Ce type de document n'a pas la présomption de sincérité sans authentification extérieure¹⁶⁸. Il va sans dire que l'auteur peut toujours falsifier le document ou commettre des erreurs. Ce sont les « dangers » des copies. Dans ce cas-ci, aucun indice d'une présence d'authentification par une autorité habilitée n'est affiché sur le recueil. Pour la copie analysée dans ce travail, les autorités ont rédigé un paragraphe signalant qu'il s'agit bien d'une copie réalisée à partir de l'acte original et en suivant sa forme initiale. Sous ce paragraphe, trois personnes ont apposé leur signature dont Jean Zuallart, mayeur d'Ath. Les auteurs tentent de préserver la sincérité de la copie, mais malgré tout, une confiance aveugle ne peut pas lui être accordée.

De plus, l'écriture du document est difficile à déchiffrer. Certains mots restent incompréhensibles. C'est pourquoi la seconde copie se trouvant dans le *Registre des privilèges*¹⁶⁹ sert de soutien à la lecture. Cette aide est utilisée avec beaucoup de prudence. Nous ne pouvons accorder plus de confiance à l'une ou à l'autre copie, car toutes les deux prétendent se baser sur

163CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 35 – 36 ; BERTRAND, P., *op. cit.*, 2015, p. 89 et 91.

164*Copies des privilèges de la ville d'Ath*, s. d., AA, G18, p. 1.

165CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *La description de la ville d'Ath l'an 1610 par Jean Zuallart : nouvelle édition et éclairages contemporains*, Ath, 2014, p. 3 ; EYRIÈS, S., *Zuallart (Jean)* dans MICHAUD, L.-G., dir., *Biographie universelle, ancienne et moderne, ou historique par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, t. LII, Paris, 1828, p. 479.

166CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 36.

167« Document destiné à servir de preuve de l'acquisition ou de la confirmation d'un droit, où à permettre la production d'une telle preuve » (VAN CAENEGEM, R. C., *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*, Brepols, 1997, p. 91)

168CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 36 ; GUYOTJEANNIN, O., PYCKE, J. et TOCK, B.-M., *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 1993, p. 277 (*Atelier du médiéviste*, t. II) ; VAN CAENEGEM, R. C., *op. cit.*, p. 112.

169*Arrentement des fosses et terres*, 1377, conservé en copie dans *Registre des privilèges 1667, 1673-1787*, AA, G19, p. 168.

l'original et n'ayant pas pu consulter l'acte de 1377, ni la véracité de ces informations ni la qualité de la retranscription ne peuvent être vérifiées. Pourtant, les deux copies présentent des divergences entre elles, une raison de plus pour user de prudence.

B. Le privilège

L'acte dont il est question est un octroi d'un « avantage particulier conféré à son bénéficiaire par une mesure d'une autorité supérieure laïque ou ecclésiastique »¹⁷⁰. Ce privilège est accordé en 1377 à la ville d'Ath par Aubert de Bavière, alors régent du Comté de Hainaut et futur seigneur du territoire¹⁷¹. Il cède à la ville « tous les fosses et terres entièrement qui a présent sont à tour de la dite ville et forteresse »¹⁷². Cela n'inclut pas la première enceinte se trouvant englobée par l'expansion de la ville.

Cette cession a une contrepartie : une rente. Cette dernière est une redevance qui est généralement payée en nature. Ce fait n'est pas fixe et n'est d'ailleurs pas admis par tous les historiens du droit¹⁷³. Dans ce cas-ci, la rente doit être payée en espèce : 15 sols tournois¹⁷⁴. Ce montant est invariable, la ville n'a pas le droit à un délai de paiement, à un allègement du montant ou encore à un crédit en cas de catastrophes naturelles ou bien humaines (guerres...). Mais généralement, ce genre de faveurs sont consenties pour préserver les occupants du bien, elles deviennent même obligatoires au XIV^e siècle pour les charges à caractère réel¹⁷⁵.

Les rentes sont périodiques et perpétuelles. Généralement, elles sont payées une ou deux fois l'an. La date du paiement coïncide souvent avec les grandes fêtes religieuses¹⁷⁶. Dans le cas de la ville d'Ath, elle doit remettre la somme de la redevance le jour de la Noël au receveur du Hainaut qui est en possession de titre prouvant le droit de percevoir du comte¹⁷⁷. Les comptes de

¹⁷⁰CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 97.

¹⁷¹MATHIEU, A., *Aubert ou Albert de Bavière* dans L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie Nationale*, t. I, Bruxelles, 1866, col. 524 et 528.

¹⁷²*Arrentement des fosses et terres*, 1377, conservé en copie dans *Copies des privilèges de la ville d'Ath*, XVII^e siècle, AA, G18, p. 24 bis ; *Arrentement (...)*, 1673-1787, G19, p. 168.

¹⁷³GODDING, P., *Droit privé* dans *Les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle*, Bruxelles, 1987, p. 175 ; BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 182.

¹⁷⁴*Arrentement (...)*, XVII^e siècle, G18, p. 24 bis ; *Arrentement (...)*, 1673-1787, G19, p. 168.

¹⁷⁵GODDING, P., *op. cit.*, p. 179.

¹⁷⁶*Ibidem*, p. 181, BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 181 et 189.

¹⁷⁷*Arrentement (...)*, XVII^e siècle, G18, p. 24 bis ; *Arrentement (...)*, 1673-1787, G19, p. 168 ; *Massarderie (...)*,

la massarderie ne font pas mention de ce titre. Philippe Godding donne des éléments qui pourraient expliquer ce fait¹⁷⁸. La pratique est de moins en moins rigoureuse, car une sorte de prescription se met en place après un certain laps de temps. De plus, les comptes et les registres tenus régulièrement remplacent les titres¹⁷⁹.

La rente prévue dans l'acte de 1377 possède encore quelques caractéristiques. La première est que c'est une rente « héritable ». Elle est définie comme tel dans l'octroi par cette phrase « donna a rente a toujours heritablement a le ditte ville »¹⁸⁰ et également dans tous les comptes sauf celui de 1399-1400. Les différents massards ont répertorié cette rente dans la partie sur les dépenses de la ville dans la section des rentes homonymes¹⁸¹. Ce terme met en avant le caractère de productivité qui est lié au bien. Ce dernier est un bien immeuble qui ne peut pas être déplacé et qui produit des revenus, également désignés comme tel¹⁸². La rente est issue du produit de l'exploitation du bien.

À ce propos, l'acte précise que l'entièreté des profits engendrés par les fossés et terrées revient à la ville¹⁸³. Cette clause fait écho à la deuxième caractéristique de la redevance demandée dans l'acte. La rente est une rente « héritable » et aussi une rente foncière. Ce type de redevances est issu d'un bail à rente, ou aussi appelé arrentement. C'est un contrat entre le bailleur et le preneur dont nous venons d'exposer de nombreuses caractéristiques. Le bail à rente consiste en une « concession d'un bien-fond à charge d'une rente »¹⁸⁴. La rente est donc une contrepartie d'une cession de jouissance du bien du comte de Hainaut. En d'autres termes, Aubert de Bavière abandonne tous ses droits sur son bien contre une rente¹⁸⁵. Tant que le paiement ne fait pas défaut, le seul droit que le comte peut revendiquer est la perception de la redevance. Le seigneur ne touche rien d'autre, y compris les profits de l'exploitation du bien.

année 1409-1410, N° 39233, fol. 7 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 7 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 4.

178GODDING, P., *Droit privé dans Les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle*, Bruxelles, 1987.

179Ibidem, p. 182-183.

180Arrentement (...), XVII^e siècle, G18, p. 24 bis ; Arrentement (...), 1673-1787, G19, p. 168.

181Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 7 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 4 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 4 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 7 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 4.

182GODDING, P., *op. cit.*, p. 142 ; BERTRAND, P., *op. cit.*, p. 158.

183Arrentement (...), XVII^e siècle, G18, p. 24 bis ; Arrentement (...), 1673-1787, G19, p. 168.

184GODDING, P., *op. cit.*, p. 173 ; BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 190.

185Ibidem.

IV. L'incendie du 3 mai 1435

Le dernier document utilisé pour la réalisation de ce mémoire concerne l'incendie qui survient à Ath le 3 mai 1435. À la suite de la catastrophe, Philippe le Bon ainsi que Marguerite de Bourgogne émettent des directives sur les nouveaux arrentements concernant les bâtiments brûlés. Il s'agit d'un rentier produit à la suite de ces consignes. N'ayant qu'une utilisation limitée de cette source pour l'étude, sa critique n'est pas effectuée en profondeur. Néanmoins, les informations essentielles sont fournies dans la suite de ce point et ont été préalablement vérifiées.

A. Son contexte de production

Le document analysé est produit à la suite de l'incendie qui ravage le centre-ville et se propage vers la porte d'Enghien. À la suite de ce drame, les autorités athoises font appel au duc de Bourgogne et à la comtesse douairière, Marguerite de Bourgogne. Tous deux sont les protecteurs de la ville. Ils peuvent intervenir par des faveurs pour remédier à l'incident. C'est pourquoi le Conseil de la ville se tourne vers eux pour demander de l'aide¹⁸⁶. La réaction des seigneurs se manifeste sous forme d'ordonnance. Il s'agit d'un « acte de l'autorité souveraine de portée générale et revêtant un caractère de solennité »¹⁸⁷. La première ordonnance émane de Philippe le Bon, le 2 juin 1435¹⁸⁸. La seconde est édictée par Marguerite de Bourgogne le 7 juillet 1435¹⁸⁹. Les deux documents sont des originaux conservés aux Archives de la ville d'Ath. Ils sont en très bon état, mais leurs sceaux sont manquants.

Ces deux actes émanent de deux personnes différentes, mais le message véhiculé est le même, malgré quelques variances entre les textes. Philippe le Bon et Marguerite de Bourgogne prescrivent les directives sur les nouveaux arrentements des maisons détruites¹⁹⁰. Les incendies provoquent de grandes difficultés financières pour les sinistrés, car ils doivent assurer le paiement de leur rente et reconstruire l'immeuble brûlé. Les plus pauvres peinent à réaliser ces

186DUGNOILLE, J., *L'incendie d'Ath de 1435 et le problème de la reconstruction es villes en Hainaut à la fin du Moyen Âge* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 268-269.

187CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 102.

188Ordonnance de Philippe le Bon prescrivant les mesures à prendre pour la réédification des maisons brûlées, 2 juin 1435, AA, n°47.

189Ordonnance de Marguerite de Bourgogne prescrivant les mesures à prendre pour la réédification des maisons brûlées, 7 juillet 1435, AA, n°48.

190DUGNOILLE, J., *op. cit.*, p. 272.

contraintes¹⁹¹. L'idée des seigneurs est de préserver les habitants touchés et le reste de la population, pour qu'ils ne quittent pas la ville, et de relancer rapidement l'économie¹⁹². Ils proposent alors aux rentiers qu'ils reprennent leur bail sur les maisons incendiées et qu'ils reconstruisent les biens détruits dans les 3 ans. Durant ces années, les preneurs sont soulagés de certaines charges. Ces dernières seront remboursées plus tard¹⁹³. Le document qui nous intéresse est directement lié aux prérogatives de ces ordonnances.

B. Le cahier de remise de rentes

Pour mener à bien les nouveaux arrentements, les rentiers atteints par le sinistre peuvent se manifester auprès des échevins. S'ils se présentent, ils jouissent des diminutions prévues par les ordonnances et récupèrent leurs rentes. S'ils ne comparaissent pas ou s'ils renoncent au bail, les crédientiers, bénéficiaires des rentes, peuvent les reprendre dans les conditions prescrites. Le document est le fruit de ces manifestations¹⁹⁴.

Le greffier échevinal, Jehan Grenier¹⁹⁵, a rassemblé 125 nouvelles rentes dans un cahier. Il s'agit d'un « groupe de feuilles pliées, assemblées et normalement cousues »¹⁹⁶. Au total, soixante-quatre folios sont rassemblés dans ce document. Le greffier y reprend les baux qui étaient accordés avant l'incendie et les montants des nouvelles redevances¹⁹⁷. Cette source rassemble les caractères du rentier qui se définit comme suit : « livre d'administration sur lequel sont portées les sommes dues par chaque tenancier et les versements effectués pendant un certain nombre d'exercices »¹⁹⁸. Dans ce cas-ci, le caractère temporel n'est pas présent. Cela est peut-être en lien avec le dernier détail à indiquer sur le cahier.

Le document ne constitue pas la rédaction finale du travail¹⁹⁹. Il s'agit d'un brouillon qui a peut-être été écrit au fur et à mesure que les déclarations des rentiers sont exprimées au greffier.

191Ibidem, p. 271.

192Ibidem, p. 269.

193Ibidem, p. 272 ; *Ordonnance de Philippe le Bon*(...), 2 juin 1435, n°47 ; *Ordonnance de Marguerite de Bourgogne* (...), 7 juillet 1435, n°48.

194État de la Ville d'Ath après l'incendie du 3 mai 1435, XV^e siècle, AA, G201, fol. 1.

195DUGNOILLE, J., *op. cit.*, p. 274.

196CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 29.

197État de la Ville d'Ath après l'incendie du 3 mai 1435, XV^e siècle, AA, G201.

198CÁRCEL ORTÍ, M. M., *op. cit.*, p. 114.

199Ibidem, p. 88.

Plusieurs indices confirment cette observation. Les notes ne sont pas soignées et parfois très peu lisibles, des folios sont utilisés pour seulement quelques lignes, ce qui laisse de grands espaces vides sur les pages, de nombreuses corrections sont apportées aux écrits du greffier²⁰⁰,... De plus, des ajouts ont été effectués. Ceux-ci ne proviennent pas directement du greffier, mais d'un individu beaucoup plus récent. Ces ajouts sont des écrits datant du XV^e siècle, mais ils sont incorporés dans le document par une bande qui fixe les languettes de papier aux folios concernés²⁰¹. Durant la consultation des inventaires d'archives, nous n'avons pas retrouvé de mise au propre de la part du greffier. C'est donc le présent document qui est utilisé lors des analyses sur la relation entre la population urbaine et l'enceinte athoise.

200 *État (...)*, G201, *passim*.

201 *Ibidem*, fol. 6, 26, 27, 28, 29 et 31.

Chapitre III : L'arrentement des fossés et terrées autour de la ville d'Ath

Ce premier chapitre d'analyse s'intéresse à des éléments qui composent la relation étudiée et qui se situent à l'extérieur des murs, dans l'extra-muros. Ce terme doit être pris dans son sens strict, car les éléments étudiés dans cette partie sont en réalité un élément de la construction des murs ainsi qu'une composante du système défensif dans sa globalité. Il ne s'agit pas de comprendre l'aménagement et l'utilisation du territoire qui borde les fortifications, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, une des composantes de l'objet de recherche est le mur d'enceinte et non pas l'ensemble de la défense mise en place à Ath. D'autre part, les sources utilisées ne contiennent que peu d'informations à ce sujet. Elles concernent principalement la ville et très peu les faubourgs et la campagne qui l'entourent. Bien que ces différents pôles entretiennent de fortes relations, ils ne constituent pas l'objet de recherche du présent mémoire. Celui-ci concerne bien le mur d'enceinte en lui-même.

Dans ce point donc, plusieurs éléments aux pieds des murailles sont étudiés. Il s'agit des terrées et des fossés entourant la ville. Tous deux ne jouent pas qu'un simple rôle défensif. Ils possèdent également un caractère économique au-delà de celui provoqué par leur entretien. Quel est-il ? Quelle en est la nature et quel profit en font les Athois ? Nous tenterons de répondre à ces diverses questions dans la suite de ce travail.

I. Leur localisation

A. Les terrées et fossés

Comme présenté dans la critique des sources, la ville d'Ath se voit octroyé un privilège en 1377. Ce dernier est accordé par Aubert de Bavière, régent et futur comte de Hainaut. L'avantage consiste en la jouissance des terrées et fossés entourant la ville et la forteresse ainsi que de l'entière des bénéfices que les autorités en retirent. Les fossés sont facilement identifiables grâce au code couleur utilisé sur la carte de Jacques De Deventer. Ils longent les murs de la ville pour ensuite entourer le complexe castral. L'identification des terrées quant à elle est plus compliquée.

Bien que la nature de cet élément semble évidente, il est nécessaire de la définir. Le *Dictionnaire de Moyen Français*²⁰² propose plusieurs significations, dont terre, sol, terrassement, et remblai. Dans le cadre de la construction de fortifications, le terme « remblai » est plus pertinent et se définit comme suit : « masse de terre que l'on déplace pour surélever un terrain ou boucher un trou »²⁰³. Le bien-fondé de ce choix est appuyé par le fait que la constitution des terrées est une particularité des fortifications urbaines visible dans le nord de la France et en Belgique²⁰⁴. Elles sont issues d'une technique de construction dite en arcades. Plusieurs types de cette construction existent²⁰⁵. Pour celle qui nous concerne, les arcades sont une partie intégrante des fondations. Ces dernières ne sont pas complètes, c'est-à-dire qu'elles se composent de « piles de maçonnerie » qui sont reliées entre elles par les arcades enfouies sous terre. Elles supportent ainsi tout le poids de l'enceinte²⁰⁶. Cette technique permet une économie de matériaux et la réduction du coût de la construction²⁰⁷. Mais elle a aussi ses défauts. L'un d'eux est que le mur a peu de stabilité. Il s'appuie donc sur des talus de terre, les terrées. Celles-ci prolongent l'escarpe, « la paroi intérieure du fossé »²⁰⁸, « qui est opposé à la campagne, qui la regarde »²⁰⁹, et forme une pente douce le long du mur d'enceinte²¹⁰. Les terrées sont visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte²¹¹. Les terrées uniques existent théoriquement, mais il n'est pas visible dans le Hainaut. Ce sont toujours des terrées doubles qui ont été utilisées dans les constructions de fortification²¹².

202ROBERT, M., dir., *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, <http://www.atilf.fr/dmf/>, page consultée le 15 mai 2018).

203Remblai dans LINTERNAUTE, *Dictionnaire français*, <http://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/remblai/>, page consultée le 15 mai 2018.

204BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *À la découverte des villes fortifiées du Hainaut*, Empain, 2001, p. 10.

205ULRIX, F., *Le rempart d'Avroy et la Tour aux lapins* dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. VI, Bruxelles, 1965, p. 418.

206BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *op. cit.*, p. 10 ; WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *Binche* dans LEMOINE-ISABEAU, C., dir., *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 127 ; ULRIX, F., *op. cit.*, p. 418.

207BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *op. cit.*, p. 10.

208Fossé dans PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *Architecture : méthode et vocabulaire*, Paris, 5^e éd., p. 175.

209CERCLE ROYAL D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ATH ET DE LA RÉGION ET MUSÉES ATHOIS, *Les enceintes urbaines en Hainaut. Les fortifications d'Ath (Supplément au catalogue général)*, Ath, 1984, p. 47.

210BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *op. cit.*, p. 10 ; WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127 ; ULRIX, F., *op. cit.*, p. 418 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1779.

211WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127 ; *Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1409-1410*, AGR, N° 39233, fol. 16 et 21.

212WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1715-1716.

Nous ne pouvons pas assurer que l'enceinte entourant Ath est construite selon la technique des arcades, car les informations archéologiques sur la seconde muraille sont peu nombreuses. Elle fut presque entièrement démolie lors de l'intervention de Vauban et de la construction d'une nouvelle fortification²¹³. Actuellement, les connaissances proviennent principalement du plan de Jacques De Deventer et de quelques témoins architecturaux cachés dans la ville²¹⁴. Néanmoins, l'hypothèse n'est pas à écarter. Comme expliqué dans le bref historique de la ville d'Ath, cette dernière fait partie d'un grand projet politique et militaire des comtes de Hainaut. Pour mener à bien cette entreprise, les maîtres maçons comtaux furent mis au travail. Michel de Waha remarque, à la lecture des comptes hainuyers de la seconde moitié du XIV^e et au début du XV^e, que l'Athois Thomas Ladart est le maître maçon qui travaille sur les enceintes de toutes les villes comprises dans ce projet. Il est accompagné de son futur successeur Noël Camp²¹⁵. Tous deux sont des « spécialistes comtaux des enceintes »²¹⁶. Ils assument l'entièreté du chantier de chaque enceinte : ils dessinent les plans, calculent la quantité de pierre nécessaire, s'occupent de l'administratif....²¹⁷. Leurs travaux expriment les besoins des comtes, qui veulent augmenter la puissance des points stratégiques, et débouchent sur une « architecture militaire princière (...) et urbaine »²¹⁸. Cette dernière se manifeste notamment à Mons, Valenciennes, Halle, Binche et Ath²¹⁹. Chaque enceinte possède ses caractéristiques propres et est construite en fonction des capacités de la localité où elle est érigée²²⁰. Dès lors, une « monotone uniformité »²²¹ n'est pas envisageable. Néanmoins, il n'est pas insensé de penser que les maîtres maçons emploient les mêmes techniques pour les différentes enceintes. La technique de construction en arcades est répandue et est utilisée pour plusieurs enceinte hainuyère : Mons²²², Binche²²³ ou encore Braine-Le-Comte²²⁴.

213DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 186 ; DE BEVRE, G. et REYBROECK, J., *dir.*, *op. cit.*, p. 60.

214DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184.

215WAHA (DE), M., *op. cit.*, 1982-1983, *passim* ; DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184.

216WAHA (DE), M., *op. cit.*, 1991, p. 265.

217Ibidem.

218Ibidem, p. 267.

219Ibidem.

220WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1727.

221Ibidem.

222La construction des fortifications de Mons commence en 1285 (ZYLBERGELD, L., *op. cit.*, p. 146).

223Le mur d'enceinte est construit entre 1358 et 1365 (WAHA (de), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 124).

224Aucune date précise n'est connue pour la construction de l'enceinte. Les chercheurs estiment qu'elle fut construite à la fin du XIII^e siècle (BAVAY, G. et RUSTIN, E., *Braine-le-Comte* dans LEMOINE-ISABEAU, C., *dir.*, *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 155 ; WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127 ;

De plus, d'autres indices vont dans le sens de cette hypothèse. Les terrées augmentent l'épaisseur du mur d'enceinte et amènent ainsi une élasticité à la réception des coups de pierre ou de canon et une plus grande stabilité au mur²²⁵. C'est également le cas pour deux dispositifs installés sur les parties hautes de l'enceinte. Leur rôle premier n'est pas de soutenir l'enceinte, mais par leur construction et leur poids, ils apportent un soutien à l'équilibre du mur²²⁶. Le premier dispositif est la guérite. C'est une « petite loge, tourelle destinée à protéger et abriter celui qui est de guet »²²⁷, qui monte la garde. Le second les hourds. Ils sont ancrés dans les terrées²²⁸ et forment un passage étroit en bois « formant surplomb en couronnement d'une courtine²²⁹, d'une tour, de l'ensemble d'une enceinte, pour battre le pied de la muraille de tir »²³⁰. Ces deux constructions sont à plusieurs reprises mentionnées dans les comptes de la massarderie²³¹. Bien qu'ils n'aient pas de rôle direct dans la technique en arcades, ils peuvent constituer des preuves de l'utilisation de ce type de fondation pour l'enceinte de la ville d'Ath.

Sur le plan de Jacques De Deventer, les terrées ne sont pas représentées. Alors que ce dispositif éloigne les fossés des murs, ici, le cartographe les dessine à la base de l'enceinte et submergées d'eau. Dans le Hainaut, les fossés sont généralement humides et sont sectionnés par des dosdanes. Ce sont des « barrage régulateur du débit des eaux »²³². Ces dispositifs aident à maintenir le niveau de l'eau dans les fossés. La saturation de ces terrains n'est pas une situation habituelle à Ath. Un passage du compte de 1414-1415 explique que Jehan le Vassault n'a pas su tirer de profits de la location de sa parcelle « pour les yaulbes que on a tenues grandes pour le doute des gens darmes »²³³. Les terrées doivent être submergées et inaccessibles seulement lors des potentielles attaques de la ville. Au vu du contexte de réalisation de la carte de Jacques De Deventer, ce dernier a dû représenter les fossés remplis pour mettre en avant ce système de

BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *op. cit.*, p. 10 ; DEHON, D., *Le patrimoine de Binche*, Namur, 2009, p. 10-11 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 216).

225WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1781.

226WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127.

227ROBERT M., *Guérite* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 17 mai 2018.

228WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1721.

229Une courtine est un « pan de muraille compris entre deux tours, entre deux bastions, etc. » (*Courtine* dans PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *op. cit.*, p. 492).

230Hourd dans PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *op. cit.*, p. 492 ; WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127 ; ROBERT M., *Hourd* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 17 mai 2018.

231Massarderie, année 1399-1400, AA, 41-1-4, vol. 1, fol. 10.

232WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 232.

233Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1414-1415, AGR, N° 39238, fol. 3.

défense possible par la proximité des deux rivières, la Dendre et l'Arbre et des « estancques »²³⁴ de la ville²³⁵.

B. Les lots

La localisation des terrains exploitables ne s'arrête pas là. La Cour échevinale a divisé les fossés et les terrées en différents lots et les concède en tenure à cens. Cette dernière, aussi appelée accensement, fonctionne comme l'arrentement vu plus haut, mais comporte des différences. Contrairement à la rente, le cens est une redevance payée au seigneur alleudial²³⁶. Ce dernier est le « maître du bien », il est le « propriétaire » direct. Le cens est donc une reconnaissance de la « propriété éminente » de ce seigneur²³⁷. Pourtant dans ce contexte athois, les tenanciers payent la redevance à la ville qui n'est pas « propriétaire » puisqu'elle fournit également une contrepartie pour les terres. En suivant la théorie exposée, l'accensement et l'arrentement devraient être inversés. C'est dire que le seigneur alleudial, le comte de Hainaut, devrait toucher un cens de la part de son tenancier, la ville, pour les terrées et les fossés qu'il lui loue. Ensuite, la ville, le tenancier des terres, devrait recevoir une rente de la part de ses propres tenanciers pour la sous-location des terres qui appartiennent en réalité au comte de Hainaut. Cette logique provient également du fait qu'il existe une hiérarchie des propriétés qui se transpose automatiquement en hiérarchie des aliénations de bien²³⁸. L'alleu se situe au sommet de cette structure. Le « maître du bien » en dispose à sa guise. Le second étage est la tenure à cens²³⁹. Elle lie directement le tenancier (A) au « propriétaire » alleudial et ne peut pas être réaccensée. Le preneur n'étant pas le « maître du bien », il ne peut pas réclamer une redevance reconnaissant une propriété directe du bien²⁴⁰. Par contre, ce tenancier A peut réaliser un arrentement du bien, ce qui place ce dernier dans le niveau de propriété suivant. Le bien concédé en cens au tenancier A peut être attribué à un nouveau tenancier B en contrepartie d'une

234Écluses (CROMER, P., *Étanche* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 17 mai 2018).

235PIERARD, C., *op. cit.*, p. 199.

236BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 161 et 189-190 ; GODDING, P., *op. cit.*, p. 173.

237BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 160 et 189.

238Voir Annexe 2.

239Le fief n'étant pas abordé dans ce travail, il est enlevé de l'explication. En réalité, il constitue un niveau de propriété supérieur à la tenure à cens. Dans la hiérarchie, il se situe donc entre l'alleu et l'accensement. Néanmoins, l'alleu non-inféodé peut être directement accensé sans être inféodé avant (BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 160).

240BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 189.

redevance, la rente. Contrairement à la tenure à cens, la tenure à rente peut-être sous-louée sans limites puisque la redevance ne reconnaît pas le droit de propriété directe²⁴¹. Dans le cas des aliénations de bien observées à Ath, cette hiérarchie n'est pas respectée, car les terres sont arrentées et ensuite accensées.

Une autre divergence à la théorie est également constatée dans les comptes de la massarderie. Alors que le cens est une redevance périodique et perpétuelle²⁴², dans ce cas-ci, les redevances sont limitées dans le temps. Dans le compte de 1399-1400, les durées sont de quatre ou huit ans. Pour les autres années, à quelques exceptions près, elles subsistent généralement six ou neuf ans²⁴³. Au Moyen Âge, certaines tenures ne possèdent pas de caractère héréditaire. Elles sont donc données pour des temps limités. Le seigneur peut décider de changer de tenancier tous les ans ou bien céder la tenure pour une durée plus longue et déterminée. Ce type d'aliénation fait place au bail à ferme qui en prend les caractéristiques et qui se développe au XII^e siècle²⁴⁴. Ce dernier explique également la confusion entre l'accensement et l'arrentement évoqué plus haut. En effet, au début de son application, le bail à ferme n'a pas de terminologie qui renvoie à ses caractéristiques propres. Le vocabulaire qui est utilisé est celui qui est lié aux tenures à cens et aux tenures à rentes²⁴⁵. Il est donc possible que les tenures à cens attribuées par la ville soient en réalité des affermages. La ville concède des biens dans les conditions d'un bail à ferme²⁴⁶ mais ne possédant pas de terminologie adaptée, utilise le vocabulaire attaché à l'accensement. La situation illustre bien la complexité liée aux concessions de biens. Pour de plus amples détails sur la matière, les ouvrages de Philippe Godding et de Paul Bertrand sont à consulter²⁴⁷. Les auteurs abordent avec plus de précisions le sujet.

241BERTRAND, P., *op. cit.*, 2004, p. 160-161.

242Ibidem, p. 161 ; GODDING, P., *op. cit.*, p. 173.

243Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 5 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 3-4 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

244GODDING, P., *op. cit.*, p. 165 et 459.

245Ibidem, p. 460.

246Une aliénation de bien pour une durée déterminée et en contre-partie d'une redevance.

247GODDING, P., *Droit privé dans Les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle*, Bruxelles, 1987 (*Mémoires de la classe des lettres*, t. XIV) ; BERTRAND, P., *Commerce avec Dame Pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècle)*, Genève, 2004.

Les lots sont donc donnés pour une durée et des prix variables²⁴⁸. Tenter d'identifier ces parcelles permet de savoir si des terrains sont plus importants que d'autres, en superficie ou en richesse, et de mettre en relation les concessions avec leur tenancier. L'entreprise est complexe, car les informations permettant de localiser les différents terrains ne sont pas assez nombreuses ou précises pour pouvoir tous les identifier assurément.

Grâce aux comptes de la massarderie, onze tronçons de fossés ont été identifiés. Nous les divisons en trois groupes. Le premier rassemble les parcelles mentionnées dans le compte de 1399-1400 et qui sont au nombre de trois. Le second rassemble les terrains mentionnés dans les autres comptes qui en dénombrent cinq. Le troisième groupe se compose des trois lots qui sont communs à tous les comptes étudiés.

Ce sont ces trois parcelles communes aux différents comptes qui sont clairement localisées et sont représentées sur le plan ci-dessous (Fig. 2). Elles se situent au sud de la ville. Le premier (n°1 sur le plan) s'étend de la porte d'Enghien à la porte à Estancques. Cette dernière n'est pas à considérer comme tel, mais elle en a toujours le nom. En réalité, les portes de la ville sont au nombre de trois et sont la porte d'Enghien, la porte de Pintamont et la porte de Brantegnies²⁴⁹. La ville ne possède d'ailleurs que trois portiers pour surveiller les entrées dans la cité²⁵⁰. Les chercheurs pensent qu'initialement, la porte à Estancques constitue une issue pour permettre aux Athois de sortir pour se rendre à l'église du Vieux-Ath²⁵¹. C'est un passage dérobé dans les murailles, une poterne. Quand la paroisse est fusionnée avec celle de l'Église de Saint-Julien, construite intra-muros entre 1395 et 1415 et consacrée en 1404, l'issue n'a plus d'utilité²⁵². La « porte à Estancques » n'est pas toujours été nommée comme tel dans tous les comptes. « Riviere

248MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 50.

249BERTRAND, C.- J., *Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives*, Mons, 1906, p. 111 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 87 ; *Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1409-1410, AGR, N° 39233, fol. 25-26.

250*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 15 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 25-26 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 26-27 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 22 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 23-24 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 15-16 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 22-23.

251FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XVI ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 87 ; VERRIEST, L., *Ath au XV^e siècle. L'ancienne église Saint-Martin hors les murs. Contribution à l'étude du passé artistique de la Ville (peintres, orfèvres, sculpteurs, étainiers, etc.)* dans *Annales du Cercle Royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXX, 1944, p. 37.

252CANTRAINE, R. et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 1 et 4 ; DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., *dir., op. cit.*, p. 60.

a estancues »²⁵³ est aussi utilisé tout comme « le posterne »²⁵⁴ ou simplement « estancques »²⁵⁵. Le second tronçon (n° 2) part de ce lieu jusqu'à la porte de Pintamont. Tandis que le dernier terrain (n°3) s'étend de l'accès à la ville jusqu'au dosdane de la tour Demiselle d'Arbre, à la pointe sud-ouest de l'enceinte²⁵⁶. Lors de la construction des murs, des parties de seigneuries adjacentes à celles d'Ath furent englobées par les murailles²⁵⁷. Ce fut le cas pour la seigneurie de Liessies, près de la rue d'Enghien au sud-ouest, la seigneurie de Brantegnies, au nord, ainsi que le fief d'Arbre, à la pointe sud de la ville. Le tour Demiselle d'Arbre porte ce nom en conséquence²⁵⁸.

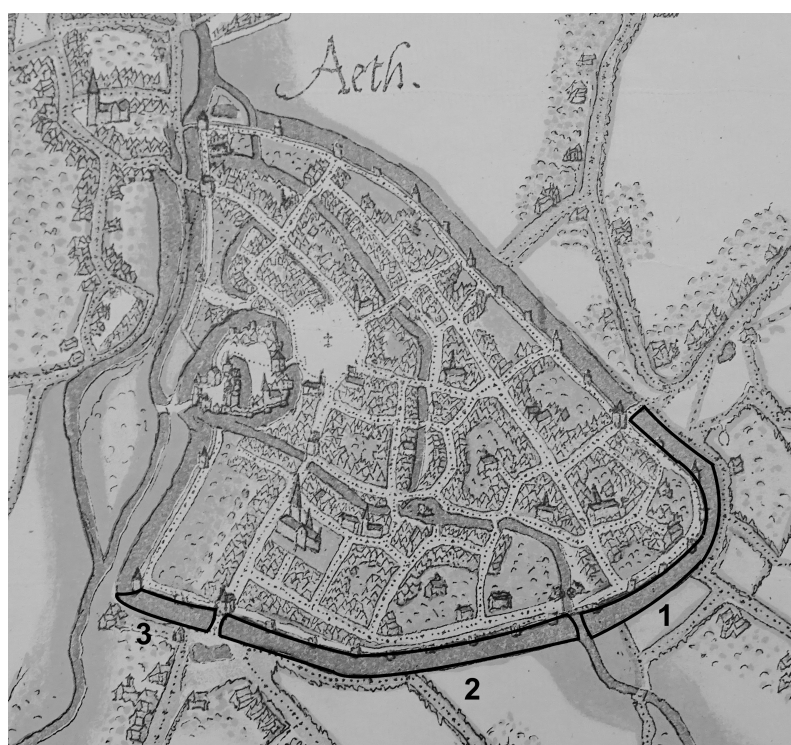


Fig. 2 : Plan représentant les trois lots de fossés identifiés avec certitude.

²⁵³Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3.

²⁵⁴Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 30 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 31.

²⁵⁵Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3.

²⁵⁶BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 110.

²⁵⁷VERRIEST, L., *op. cit.*, 1944, p. 36.

²⁵⁸*Ibidem*.

Les lots du premier et du second groupe sont moins facilement localisables. De plus, ayant peu d'informations sur les différentes bornes des parcelles, il est difficile de savoir si les tronçons différents entre les années ne correspondent pas en réalité. Les noms des tours utilisés pour délimiter les terrains ont peut-être changé²⁵⁹. Ou bien, les dimensions des lots ont évolué entre 1400 et 1409, mais couvrent finalement la même surface. Nous tentons de donner des réponses à ces incertitudes en recoupant les données présentes dans les comptes avec des informations provenant de plusieurs monographies sur l'histoire de la ville (Fig. 2)²⁶⁰. Ces dernières permettent d'émettre des approximations, certaines plus sûres que d'autres. Les hypothèses qui en ressortent doivent donc être considérées en tant que telles. Notamment parce qu'une des monographies utilisées possède des lacunes scientifiques. Il s'agit de l'ouvrage de Célestin Joseph Bertrand : *Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives*²⁶¹. Bien qu'il tire la grande majorité de son contenu des archives de la ville d'Ath, l'auteur fait rarement référence à ses sources ou aux travaux qu'il a pu consulter pour réaliser son ouvrage. Son appareil scientifique est donc très peu présent, voire inexistant. De plus, nous utilisons le plan de Deventer qui date du XVI^e siècle. Des modifications sur le système défensif ont pu survenir entre le XV^e siècle et la production du plan, comme le nombre de tours par exemple. Les approximations que nous proposons ici ne demandent qu'à être corroborées par d'autres sources, documents et réflexions.

Un outil est aussi utile à la construction de nos hypothèses : l'organisation des comptes de la massarderie. Dans la section où les tenures à cens sont répertoriées, le massard utilise une logique simple pour classer les recettes provenant des redevances. Il mentionne les différents lots l'un à la suite de l'autre en suivant leur disposition autour de l'enceinte. Cette logique est visible sur les trois tronçons localisés avec certitude qui sont listés dans cette idée d'enchaînement. Plus concrètement, le massard inscrit la recette réalisée sur le lot partant de la porte d'Enghien jusqu'à la porte à Estancques. Ensuite, celle de la parcelle entre la porte à Estancques et la porte de Pintamont, suivie des entrées d'argent liées au terrain de la porte de Pintamont jusqu'à la tour Demiselle d'Arbre. Il est peu probable que le massard ait brisé cette logique pour mentionner les autres lots.

259BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 110-111.

260BERTRAND, C.- J., *Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives*, Mons, 1906 (*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut*, t. VIII) ; OVERLEAUX, E., *Ath*, dans RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, 1884-1924, p. 1-6.

261BERTRAND, C.- J., *Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives*, Mons, 1906 (*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut*, t. VIII)

Le groupe relatif au compte de l'année 1399-1400 se compose de trois lots. Les limitations de la première parcelle (n° 1 sur le plan ci-dessous, Fig. 3) sont le « dosadane dales Tour de Nastre » et « la cauchie de le rue de Brantegnies »²⁶². Cette rue démarre de la porte de Brantegnies et se dirige vers le centre de la ville²⁶³. Célestin J. Bertrand situe la Tour de Nastre près du moulin de Brantegnies, mais ne situe pas ce dernier. Emile Overleaux suppose, par un dénombrement des revenus du comte de 1284, que le moulin se situe dans la pointe nord de la ville. Dès lors, l'endroit le plus proche est la tour située à l'extrémité de l'enceinte.

Pour les autres lots du groupe, les estimations sont beaucoup plus vagues. Les délimitations évoquées dans les comptes sont la tour Godain, la Noene Tour et le dosdane du pont Cottriel. Les deux tours ne sont pas localisées, mais la logique des comptes nous laisse à penser qu'elles se situent sur la face est de l'enceinte. Pour le fossé du premier groupe, nous avons identifié la tour de la pointe nord de l'enceinte comme étant la tour de Nastre. Par les informations livrées par Célestin J. Bertrand, nous supposons que l'édifice possède plusieurs noms. L'auteur désigne la tour se trouvant « à l'angle septentrionale »²⁶⁴ comme étant la tour Cottriel. Dès lors, il évoque deux noms pour une même tour et le justifie par un changement courant des dénominations des édifices, s'ils en avaient un²⁶⁵. Un indice permet de soutenir cette idée. La première limitation de la parcelle (n° 3) est le dosdane du pont Cottriel. Sur le plan de Jacques De Deventer, un pont est représenté reliant la pointe nord de la ville avec le faubourg de l'autre côté de la Dendre formant le fossé. À part ceux des trois portes de la ville, aucun pont n'est illustré sur le plan. Les deux tronçons s'étendraient donc de la pointe nord de la ville vers le sud-est.

Les fossés suivants appartiennent au dernier groupe qui dénombre cinq lots. Le premier terrain localisable se situe au sud d'Ath. Il s'étend du dosdane de la tour Demiselle d'Arbre jusqu'à l'estancque près de la tour Gognet. La position de cette dernière peut être supposée. Des indications dans les comptes de 1414-1415 la situent près du « castiel » de la ville²⁶⁶. De plus, Célestin J. Bertrand la situe à la fin de la ruelle Rigaux. C'est une rue perpendiculaire à la rue de Pintamont, qui part de la porte homonyme, et qui se dirige vers l'enceinte. Sur le plan de Jacques De Deventer, une seule tour est représentée sur cette partie des murailles près du complexe

²⁶²Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3.

²⁶³Voir Annexe 1 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p 7 ; BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 109.

²⁶⁴BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 110.

²⁶⁵*Ibidem*.

²⁶⁶Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 12.

castral. Pour la digue se trouvant près de cette tour, le plan reproduit par l'IGN ne nous donne aucune indication contrairement à la numérisation du plan accessible via la Biblioteca Digital Hispánica. Des traits séparent le fossé entourant la « fortereche »²⁶⁷ et le fossé venant de la pointe sud-est de l'enceinte sont visibles sur cette version. Ils représentent peut-être la digue. Mais ne pouvant être précise, la tour Gognet est prise comme limite du lot n°2 (sur le plan ci-dessous).

L'ensemble des fossés ne forme pas une boucle non entièrement fermée. Les deux bouts de cette boucle ne se rejoignent pas, mais ils se longent. Le premier bras démarre de la pointe nord de la ville et se dirige vers le sud. Il est en réalité le prolongement de la Dendre, une des rivières près de laquelle la ville est installée. Tandis que le second part de la tour Demisselle d'Arbre et rejoint le fossé entourant le complexe castral. Le lot dont il est question (n°3) longe donc cette parcelle. Le terrain est désigné comme étant le « petit fosset tenant dou loncq audit grand fosset »²⁶⁸. Le lot s'étend jusqu'à la rivière venant « dou gadre ». C'est-à-dire la rivière venant de l'intérieur de la ville, suivant le tracé des anciennes fortifications et rejoignant le fossé entourant le complexe castral. Une jonction entre le fossé et le bras de la Dendre se dirigeant vers le sud est visible sur les plans numérisés. Grâce à la consultation, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas d'un chemin, mais bien d'un passage empli d'eau. La seconde borne n'est pas évoquée dans les différents comptes. Néanmoins, nous pouvons supposer qu'il ne suit pas la rivière indéfiniment et qu'il se stoppe au confluent à la pointe de sud-ouest de la ville.

La troisième parcelle du groupe (n°4) s'étend du pont Cottriel, dont nous avons supposé la position au nord, et le tour le Priestre. Célestin J. Bertrand explique que cet édifice a également porté le nom de « Tour du curé de Brantegnies » et se situe « près du presbytère de Saint-Martin au nord »²⁶⁹. Toujours d'après l'auteur, le bâtiment se situe au fond de la rue de St-Martin, plus tard rue des bouchers, entre la dérivation de l'Arbre qui traverse la ville du sud-est vers le nord et l'enceinte²⁷⁰. D'après le plan de Jacques De Deventer, la tour se situant le plus près de cet endroit, au fond de la rue de Cambron, est la troisième tour à l'est en partant de la pointe nord de la ville.

Le dernier ensemble évoqué (n°5) se compose de deux tronçons. Le premier démarre de la tour le Priestre jusqu'à la Noene tour qui n'a pas été identifiée. La seconde parcelle part de cette

267Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 9 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 24 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 8 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 14 et 20.

268*Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 5 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

269BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 111.

270Voir l'annexe 1b ; BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 118 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 5.

tour jusqu'à la porte d'Enghien. Les deux lots s'étendraient donc sur plus de la moitié de la face nord-est de l'enceinte.

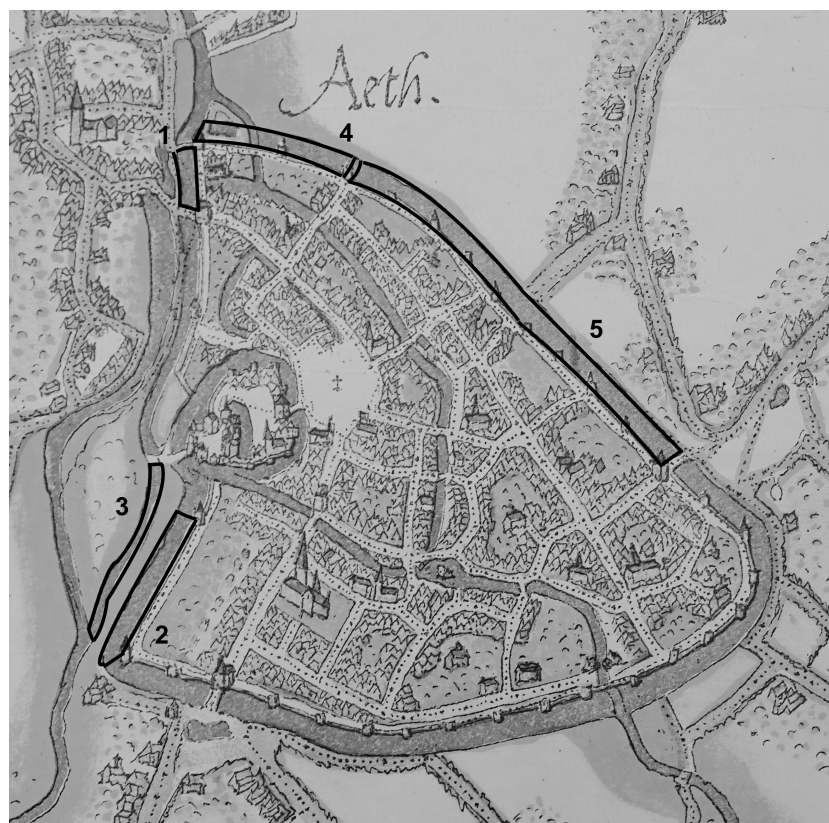


Fig. 3 : Plan représentant les tronçons des fossés identifiés
approximativement

Avec cette dernière localisation, nous pouvons également identifier l'emplacement des terrées qui sont mises en tenure. La ville ne concède pas l'ensemble des terrées de l'enceinte. Seuls deux lots, identiques pour tous les comptes, sont mentionnés. Ils possèdent les mêmes bornes que le dernier ensemble de fossés évoqué : la porte d'Enghien, la Noene Tour et la Tour le Priestre. Une précision manque néanmoins. Par la construction en arcades, les terrées sont constituées à l'extérieure de l'enceinte ainsi qu'à l'intérieur de celle-ci. Dans la section des « cens leuwiers »²⁷¹, la partie sur les recettes réalisées par l'accenssement de ces parcelles et quelques autres terrains communaux, le massard ne donne aucune indication sur ce point. L'arrentement accordé par le comte de Hainaut concerne les fossés et les terrées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte entourant la ville. N'ayant pas accenssé l'ensemble des terrées de l'enceinte, les échevins ont pu faire la distinction entre les terrées intérieures et les terrées

²⁷¹Cens louées (ROBERT, M., *Louer* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 5 juillet 2018).

extérieures et décider de n'établir des tenures que sur une partie. Cela étant, c'est une perte de gain. À la place, les autorités ont peut-être cédé les terrées intérieures comme extérieures entre la Tour le Priestre et la Noene Tour. Le manque de preuve ne nous permet pas d'affirmer ou de confirmer les deux hypothèses.

Quelques conclusions peuvent être retirées de ces premières analyses. Tout d'abord, peu de terrées de l'enceinte sont acensées par la ville. Celles qui sont mises en tenures sont localisées entre le point A et le point B sur le plan ci-dessous (Fig. 4). Ensuite, bien que des divergences dans les lots existent entre les deux groupes, 1399-1400 et 1409-1415, la majorité des fossés sont acensés. Seule la zone autour du complexe castral n'est pas concernée par les cessions de biens détaillées dans les comptes de la ville. Est-elle réservée à la défense du complexe ou bien est-elle réservée pour une tout autre activité ? Ensuite, les parcelles de la face nord-est de 1399-1400 ne possèdent pas les mêmes limitations que celles du deuxième groupe, mais elles englobent la même zone. De plus, les lots ont des dimensions différentes. Sans oublier que deux lots se situent entre A et B, les lots les plus grands semblent être celui allant de la porte d'Enghien aux Estancques et celui partant de ces dernières jusqu'à la porte de Pintamont.

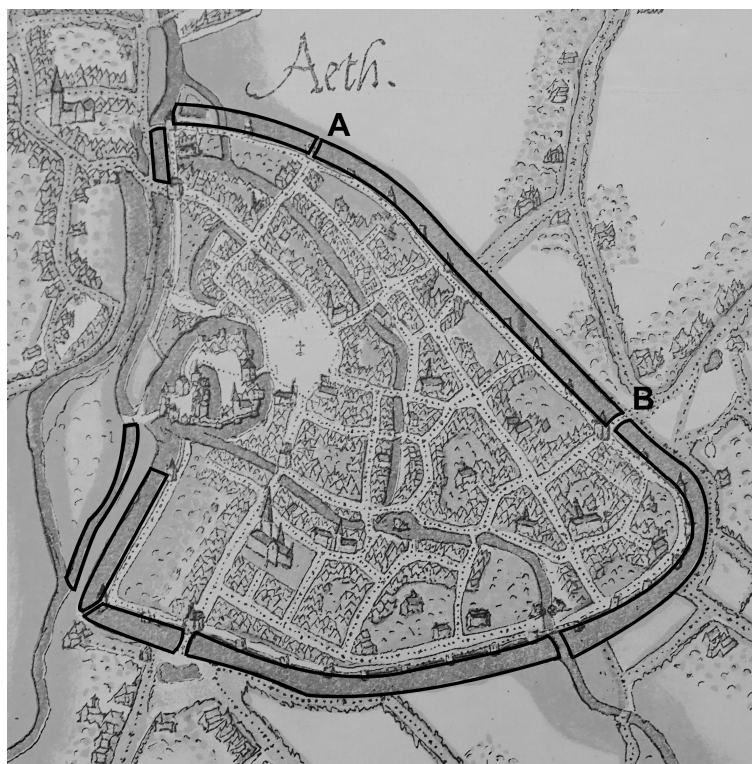


Fig. 4 : Plan représentant l'ensemble des lots des terrées et des fossés identifiés approximativement ou avec certitude.

II. Les paiements pour l'occupation des terrées et des fossés à Ath

Comme dit plus haut, les autorités urbaines doivent une rente au comte de Hainaut pour pouvoir disposer de ces terrains. La ville ne se déroge pas au paiement pour les sept années étudiées pour ce travail. Elle débourse d'ailleurs plus que ce qui est prévu dans l'octroi du privilège. En réalité, la ville paye 15 sols blans ce qui correspond à 15 s. et 1 d. t.²⁷². Elle dépense donc un denier en plus par an.

Les bénéfices que la ville retire sur l'accensement des terrains et le privilège d'en garder la totalité fait partie d'un ensemble de procédés mis en place par les différents comtes de Hainaut. La construction des dispositifs militaires érigés dans le comté est financée par le seigneur lui-même. Leur entretien et leur amélioration, par contre, sont à charge des villes. Pourtant, elles ne peuvent assumer les enceintes qui leur sont imposées²⁷³. Les comtes mettent en place des aides indirectes pour le financement en créant de nouvelles ressources monétaires. Ces dernières sont des privilèges économiques de plusieurs natures : impôts, rentes,...²⁷⁴. À Ath, un nouvel impôt est créé : la maltôte. C'est une levée d'argent sur les marchandises. Leur production, leur transport ainsi que leur vente sont taxés²⁷⁵. Dans le cas de la maltôte à Ath, elle porte sur le vin ainsi que les cervoises et d'autres breuvages brassés²⁷⁶. La première mention de cet impôt date de 1365-1366, quelques années après le début de la construction de la seconde enceinte athoise²⁷⁷. Le privilège sur les fossés et terrées entourant la cité est également un de ces avantages économiques. Il permet à la ville de réaliser une nouvelle rentrée d'argent²⁷⁸ car elle peut mettre en tenure les terrains concernés et en garder tous les profits à son compte. De plus, le montant de la rente est faible pour que la ville puisse engendrer des bénéfices par ces aliénations de biens.

272Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 7.

273WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 262 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 63.

274WAHA (de), M. et JURION- WAHA (de), F., *op. cit.*, p. 155 et 158 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 214 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 262.

275CROMER, P., *Assise* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 2 juillet 2018 ; ROBERT, M. *Maltôte* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 2 juillet 2018 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 54 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 155.

276La maltôte apporte un revenu non négligeable, sachant que les Athois, en 1399-1400, boivent 45 760 lots et que la maltôte est à 3 deniers le lot ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 155-156 et 159 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 54 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 1 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 1 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 2 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 1.

277MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 54 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184.

278WAHA (de), M. et JURION- WAHA (de), F., *op. cit.*, p. 155.

Dans les comptes de la massarderie, l'entretien est compris dans les travaux publics qui constituent la dépense la plus importante de la ville²⁷⁹. Grâce à cette aide indirecte, les autorités peuvent garantir un entretien efficace et régulier du système défensif²⁸⁰.

Les bénéfices que la ville en retire sont toujours fluctuants. En 1399-1400, ils sont de 113 s. 8 d. t.. Entre 1409 et 1415, ils varient entre 150 sols 11 deniers et 207s. 11 d.. Ces variations proviennent principalement des prix des redevances sur les fossés (Fig. 5). Les revenus provenant des concessions des terrées sont plus stables. Seules deux variations sont repérées dans les comptes, la plus importante s'effectuant en 1411. Les revenus sur les terrées passent de 18 à 37 s. t.. Pour les fossés, le total des revenus varie chaque année entre 116 et 195 s.. La redevance pour les fossés n'est jamais identique d'un lot à l'autre et elle évolue dans le temps. Certaines redevances sont, par exemple, diminuées de moitié d'une année à l'autre.

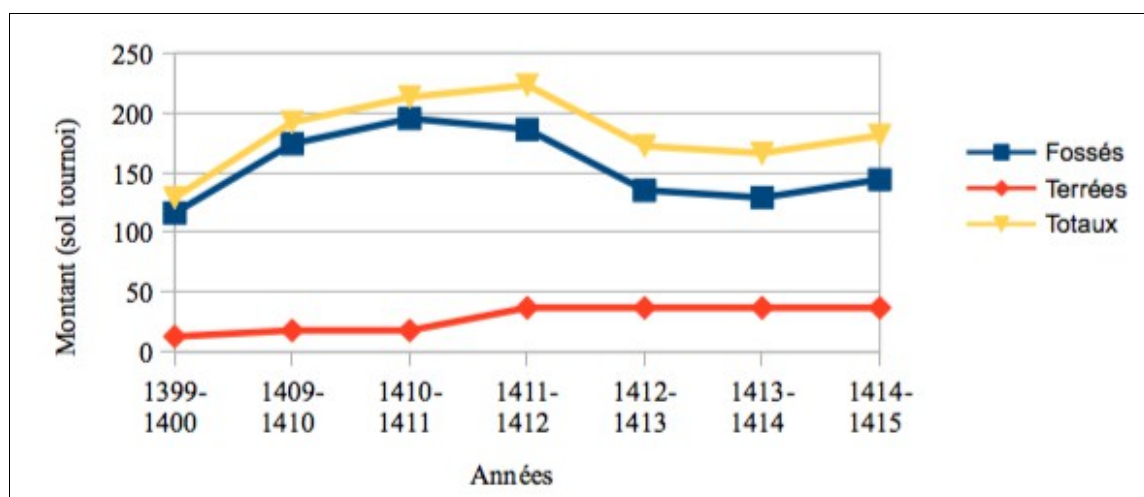


Fig. 5 : Revenus de la ville d'Ath provenant des accensements des fossés et des terrées de l'enceinte

De premier abord, nous sommes tentée de dire que le montant des redevances varie par rapport à la taille du fossé. Le fossé entre le tour Demiselle d'Arbre et la porte de Pintamont coûte 10 s. par an à son tenancier entre 1409 et 1412. Tandis que celui entre cette porte et la porte aux Estancques qui est plus grand coûte 21s. à son tenancier. Pourtant, le montant des redevances ne reflète pas la taille de la parcelle accensé. Sans mesures précises, le deuxième terrain est presque quatre fois plus grand que le premier, mais ne coûte que deux fois plus. Un autre exemple est le fossé entre le tour Demiselle d'Arbre et l'estancque à côté de la tour Gognet. Le

279VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 167 et 172 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 54.

280WAHA (de), M. et JURION- WAHA (de), F., *op. cit.*, p. 155.

tenancier doit payer 60 s. chaque année. Par les localisations réalisées au point précédent, nous pouvons voir qu'il ne s'agit pas du plus grand fossé accensé. Il vaut presque trois fois plus que les fossés entre le tour le Piestre et la porte d'Enghien. Réunis, ils valent 22 s. et semblent être deux fois plus grands que le fossé partant de la tour Demiselle d'Arbre. Si le montant de la redevance était lié à la taille des lots, les fossés entre le tour le Priestre et la porte d'Enghien, réunis, devraient être plus chers.

Cette situation se remarque également dans les autres comptes ainsi que pour les redevances sur les terrées. La parcelle la plus chère n'est pas toujours la même à travers les comptes (Fig. 6). En 1399-1400, c'est celle partant de la Porte d'Enghien jusqu'à la Noene tour. Entre 1409-1411, c'est celle entre la Noene tour et la tour le Priestre et redevient la moins chère dès 1412. D'autres caractéristiques que la taille doivent faire varier la redevance. Est-ce le potentiel de production du terrain ? Est-ce lié à la richesse et au statut du tenancier lui-même ? Aucune indication dans les sources utilisées ne permet de connaître ces caractéristiques.

	1399- 1400	1409- 1410	1410- 1411	1411- 1412	1412- 1413	1413- 1414	1414- 1415
Porte d'Enghien à la Noene Tour	8	8	8	20	20	20	25
Noene tour à la tour le Priestre	5	10	10	17	17	17	12

Fig. 6 : Tableau indiquant le montant des redevances (en sols tournoi) pour les terrées mises en tenure à cens.

Les variations de prix se constatent fortement entre les accenssement d'un même lot. Les tenures à cens perdent leur caractère perpétuel dans la situation qui nous concerne. Elles sont concédées pour des périodes définies, généralement entre six et neuf ans. Les variations des redevances sont visibles à ces charnières temporelles. Le montant du cens est invariable²⁸¹. Dès lors la ville ne peut ni baisser ni augmenter le prix de la redevance fixée pour un tenancier pendant un certain laps de temps. Elle ne peut réaliser ces opérations que quand le contrat entre les autorités urbaines et le tenancier arrive à son terme et qu'une autre location doit être réalisée, avec le nouveau tenancier, qu'il soit l'ancien ou non. Par ce principe, Gossuin de Gibecque paye 31 s. t. à la ville entre 1409 et 1415 pour le double fossé entre le tour le Priestre et le dosdane du

²⁸¹GODDING, P., *op. cit.*, p. 179.

pont du Cottriel. Il a dû le payer pour trois autres années, car la tenure lui est concédée pour neuf ans²⁸². De plus, il s'engage à payer 23 s. t. à partir de 1412, et ce pendant neuf ans pour le fossé entre la porte d'Enghien et la porte à Estancques²⁸³. En 1399-1400, le lot est à 21 s. t.²⁸⁴. De 1409 à 1412, le revenu que les autorités urbaines touchent pour ce lot est de 51 s.²⁸⁵. Elles ont donc baissé le prix du lot de 28 s., plus de la moitié du montant, lorsque Gossuin de Gibecque prend la tenure à cens.

Pourquoi de telles variations ? La réponse se trouve sûrement dans les événements économiques et aussi politiques que vit la cité. Les augmentations et diminutions viennent des conséquences des différentes réalités qui surviennent au XV^e siècle : guerres, mauvaises récoltes,... La Cour échevinale doit composer avec ces éléments pour pouvoir assumer financièrement les services dont elles sont responsables. Elles doivent donc agir en fonction, ce qui peut signifier augmenter ou diminuer le montant des rentes.

III. Les raisons des tenanciers pour louer ces terrains

Dans la section des « cens leuwiers », le massard livre différentes informations sur chacune des locations. Dès lors, le bien concerné est connu ainsi que le nom du ou des tenanciers, le montant de la redevance et la durée de la location. Les raisons pour lesquelles le tenancier décide de louer le lot ne sont, elles, pas nécessairement évoquées.

Avoir le nom du tenancier est une source d'information sur son porteur. Il peut indiquer son lieu de résidence, son lieu d'origine, une caractéristique physique ou encore son métier²⁸⁶. Dans notre cas, ce dernier point peut être une aide pour connaître les motifs qui guident le tenancier dans son choix de prendre la tenure. Toutefois, cela peut s'avérer être un piège et induire le chercheur en erreur. En effet, un locataire portant un nom de métier n'exerce pas nécessairement

282*Massarderie* (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 5 ; *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

283*Massarderie* (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 5 ; *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

284*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3.

285*Massarderie* (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 3 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3.

286VERRIEST, L., *En lisant un « polyptique ». Ath au XIII^e siècle dans Annales du Cercle Royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXVII, Bruxelles, 1941, p. 40-41.

cette activité. Dans ces annexes, Michaël Godefroid recense toutes les personnes effectuant un métier lié à l'alimentation et dont il a repéré les noms dans ses sources²⁸⁷. Grâce à ces listes, nous pouvons constater que les noms de métiers ne correspondent pas toujours à l'activité du porteur. C'est le cas de Collart le Drappier qui est en réalité boulanger. Plusieurs bouchers et boulangers portent le nom de Pesquier qui fait référence à la pêche²⁸⁸. Dans les comptes étudiés, ce genre de cas se retrouve également : Jehan le Peskeur est en réalité maçon²⁸⁹. Nous ne nous fierons pas aux noms des différents tenanciers pour connaître les raisons pour lesquelles ils décident de prendre en tenure des parcelles, que ce soit des terrées ou des fossés. Pour cette entreprise, nous utiliserons des moyens différents comme d'autres données qui nous sont livrées par les comptes de la massarderie.

A. Les terrées et leurs apports économique, mais surtout nutritif

Pour toutes les années, le massard cite le motif de la prise en tenure des terrées. Les deux lots sont utilisés pour « lerbage » ou « lierbage »²⁹⁰. Ce terme désigne plusieurs choses : l'herbe, l'action de faire paître du bétail et un droit du seigneur sur ses pâtures qu'il met à disposition²⁹¹. Les parcelles étant louées par les autorités urbaines, le terme ne désigne pas le droit seigneurial dans ce cas-ci. Il est peut-être appliqué à Ath à cette époque, mais la ville ne possédant pas les terrains, les redevances liées au droit ne reviennent pas dans les caisses des autorités. Les deux autres définitions sont l'une et l'autre plus plausibles notamment par la présence dans la ville d'un marché aux bêtes ainsi que de métiers dont le bétail est une source de matière première²⁹². Plusieurs sortes de bétails fréquentent le milieu urbain de la cité hainuyère. Les Athois consomment du veau de lait, des brebis, des porcs ainsi que des moutons.

287GODEFROID, M., *op. cit.*, annexe 15.

288GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 108 et annexe 15.

289Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 15 et 17 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 20.

290Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 3 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 5 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

291ROBERT, M. *Herbage* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 5 juillet 2018 ; *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, éd. corrigée, t. III, Nancy, 1740, p. 1658.

292GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 27-29 et 41 ; BERTRAND, C.-J., *op. cit.*, p. 118 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 6.

Ces derniers ne fournissent pas que de la viande, mais aussi de la laine. Ils sont d'ailleurs davantage élevés pour leur laine que pour leur viande²⁹³. Cet état des faits est en lien avec un métier à Ath au XV^e siècle qui prend de l'importance. Il s'agit de la draperie qui provoque l'essor de la ville à cette époque²⁹⁴. Léo Verriest qui travaille sur cette activité n'aborde pas la manière dont les ouvriers se fournissent en matière première²⁹⁵. Néanmoins, il n'est pas absurde de penser qu'ils se la procurent chez un éleveur profitant de ce développement ou bien qu'ils possèdent eux-mêmes un troupeau ce qui leur donne directement accès à la matière première. Les terrées sont une ressource très intéressante pour les drapiers si le bétail leur appartient, et ce sous deux aspects. Le premier est le pâturage. Du gazon est semé sur les terrées pour maintenir les terres et éviter les glissements de terrains²⁹⁶. Ceux-ci sont directement investis par le bétail qui trouve un apport nutritif²⁹⁷. La seconde manière d'obtenir cet apport est le fourrage. Les propriétaires des troupeaux peuvent utiliser les terrains pour constituer une réserve pour l'hiver. Ils laissent croître l'herbe des terrées pour ensuite la couper et la sécher. C'est une manière de nourrir les bêtes durant la période de froid²⁹⁸.

Cette utilité peut également servir pour les personnes détenant un cheptel comme les bouchers²⁹⁹. Toutefois, Michaël Godefroid démontre dans son mémoire, *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge*³⁰⁰, que les bouchers possèdent leurs terres et leurs prés³⁰¹. Les premières pour la culture de céréales et de paille pour l'hiver, les seconds pour le pâturage³⁰². Les terrains se situent à l'extérieur de l'enceinte, non loin des fortifications, ou bien à l'intérieur de celles-ci près

293GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 28.

294DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *op. cit.*, p. 60 ; DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 183 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; BERTRAND, C.-J., *op. cit.*, p. 356 ; CANTRAINE, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 91-93.

295VERRIEST, L., *La draperie d'Ath, des origines au XVIII^e siècle* dans *Annales du Cercle royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXIX, 1943, p.1-104.

296WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 231 et p. 1717.

297GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 112 ; LEGUAY, J.-P., *Terres urbaines. Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes 2009, p. 100.

298MORICEAU, J.-M., *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2005, p. 207 à 324.

299GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 40.

300GODEFROID, M., *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspect économique et social*, Louvain-la-Neuve, 2002.

301Ibidem, p. 115.

302Ibidem, p. 112 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2009, p. 100.

des maisons des bouchers dans les rues qui en portent encore des traces³⁰³. Les terrées ne constituent donc pas la première ressource vers laquelle vont se tourner les bouchers. Néanmoins, elle n'est pas à exclure pour compléter les besoins ou bien pour combler un manque de ressources.

Une autre raison de la location des terrées est amenée par Jehan de Huellin, le tenancier des terrées entre la porte d'Enghien et la Noene tour de 1409 à 1415. Dans le compte de 1414-1415, le massard indique la profession du tenancier. Il est maçon³⁰⁴. Ce détail attire l'attention, car les travaux de maçonnerie ne manquent pas à Ath à cette époque. Les maçons sont fortement sollicités pour les travaux publics comme l'entretien de l'enceinte, l'entretien des biens communaux... Dès lors, une question se pose : Jehan de Huellin, exploite-t-il lui-même le terrain qu'il loue ou bien le met-il à cens à un autre tenancier ? L'hypothèse n'est pas à dédaigner, car des indications nous permettent de dire qu'un tenancier de fossé réalise cette opération.

Se remonstre le dit massars que li fosses que Jehan des ganbrs solloit tenir qui est entre le dosdane de le noene tour et le porte denghien a estet sans leuwer ceste presente annee car il na peut trouver qui le vosist leuwer ne censsir³⁰⁵

Si les tenanciers des fossés sous-louent leur parcelle, penser que les tenanciers des terrées le fassent également n'est pas absurde. C'est une source de revenus qui peut être la bienvenue pour certains. Pour les autres tenanciers des terrées, aucune information ne permet de savoir s'ils ont exploité directement leur parcelle. C'est également le cas pour les locataires des fossés. Seul le cas cité ci-dessus a été repéré dans les comptes de la massarderie.

B. Les ressources des fossés

Pour la location des fossés, à part celle de Jehan Gambrs en 1413-1414, aucune motivation des tenanciers n'est citée. Néanmoins, des informations permettant de se faire une idée de leurs motivations sont éparpillées dans les autres parties des comptes. Ces données ne sont pas directement liées aux locataires, mais plutôt aux autorités urbaines. Elles proviennent des

303 Voir Annexe 3 ; GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 115 ; BERTRAND, C.-J., *op. cit.*, p. 118 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 6.

304 *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 10.

305 *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 3.

dépenses que la ville réalise pour les « kuirements »³⁰⁶ et les ouvrages communs. Le receveur communal explique brièvement la tâche qui est demandée aux différentes personnes sollicitées pour ces menus travaux. Grâce à ces descriptions, nous pouvons relever certains éléments permettant de faire des suppositions sur l'intérêt des tenanciers à louer les fossés. Néanmoins, ces suppositions ne sont pas spécifiques à un lot ou à un autre, à l'exception du fossé entre la porte de Pintamont et les estancques et de ceux près de la porte d'Enghien³⁰⁷. La raison est que les tâches commandées par les autorités urbaines concernent l'ensemble des fossés autour de la ville³⁰⁸. Les hypothèses suivantes sont donc reportées sur l'ensemble des lots tout en sachant que certaines parcelles peuvent posséder leurs propres spécificités.

En 1409-1410, le fossé s'étendant de la porte de Pintamont à la porte aux Estancques n'est pas accensé. Les aliénations des biens comportent plusieurs clauses dont l'une concerne l'entretien. Le tenancier a l'obligation de garder sa tenure en bon état. Il ne peut donc pas détériorer le bien et les constructions potentiellement érigées sur le terrain³⁰⁹. N'ayant pas de locataire pour le lot cette année-là, son entretien revient aux autorités de la ville. Elles engagent deux personnes pour cette tâche.

A collart de la cambe et Jehan daret pour leur sollaire de fauckier au commandement des eschevins les fosses de le ville entre le porte a pintamont et es estancques. Si avant que il peurent tenir fons en le premiere et seconde sepmaine de juing. A cause de chou que li hierbe et li ros estoient loncq (...)³¹⁰

Dans le passage ci-dessous, Collart de la Cambe ainsi que Jehan Daret sont payés pour faucher le tronçon évoqué. La tâche leur prit plusieurs semaines tellement les herbes et roseaux étaient hauts. Cet extrait illustre le fait que les terrées ne sont pas les seuls espaces qui peuvent apporter de la nourriture aux bêtes. Les herbes y poussent et les tenanciers des fossés peuvent donc les utiliser pour constituer un stock de foin destiné à leurs animaux.

306Curer, nettoyer (ROBERT, M., *Curement* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 8 juillet 2018).

307*Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 16 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 20.

308*Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 12 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 8 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 8 et 12.

309GODDING, P., *op. cit.*, p. 172 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 50.

310*Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 16.

Les fossés possèdent d'autres richesses. Ils fournissent également des fagots et du bois. Pierart Freron est chargé de couper le bois des fossés de la ville qui ne cessent de croître³¹¹. Gillemas reçoit un salaire pour couper ce type de matériau qui pousse devant les fossés et autour des murs qui gardent la « fortereche »³¹². Bien que dans ces cas-ci le bois ne revient pas aux tenanciers, cela indique la présence d'une ressource indispensable pour le quotidien des Athois à cette époque. Ajoutons que les terrées peuvent également fournir du bois, car des buissons et des arbres sont plantés pour fixer les terres³¹³. N'ayant pas relevé de telles informations pour la ville d'Ath, nous ne faisons que relayer l'information sans pouvoir la confirmer dans le cas de la cité hainuyère.

Une troisième raison de l'exploitation des fossés est le poisson. Cet animal est fortement consommé au Moyen Âge en raison de l'alternance entre les jours « gras » et les jours « maigres » imposés par l'Église. Cette dernière régit la consommation de viande par le calendrier liturgique. Au total, elle interdit de manger de la viande durant 146 jours sur l'année³¹⁴. Les poissons et les fruits de mer sont une alternative à ces limitations. Les Athois mangent des produits issus de la mer, comme du hareng et des moules, ainsi que du poisson d'eau douce³¹⁵. Ces derniers proviennent de différentes sources de ravitaillement. Les premières sont les rivières, la Dendre et l'Arbre³¹⁶. La seconde source de ravitaillement est les fossés.

Cette information provient de plusieurs chercheurs s'intéressant à l'histoire athoise. Il s'agit de Léo Verriest et de Guy Monseur, dans leurs travaux sur les comptes de la ville, ainsi que de Michaël Godefroid avec son travail sur l'alimentation dans la cité au XV^e siècle. Guy Monseur évoque à deux reprises que la pêche dans les fossés est une réalité à Ath à cette époque. Dans sa partie sur les censes « leuwees », il explique que ces dernières se composent de biens immeubles et de « droits accessoires sur ces biens immeubles »³¹⁷. L'un de ces droits est de pouvoir pêcher dans les fossés. Guy Monseur écrit aussi brièvement que les fossés sont poissonneux³¹⁸. Léo Verriest évoque aussi ce fait³¹⁹. Le problème de ces affirmations est que les sources des

311 *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 12.

312 *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 9.

313 WAHA (DE), M. et REVELARD, M., *op. cit.*, p. 127 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 1717.

314 MORICEAU, J.-M., *op. cit.*, p. 183 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1941, p. 1-54 ; GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 38.

315 GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 38-40.

316 La Dendre occidentale.

317 MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 48.

318 *Ibidem*, p. 49.

319 VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 163.

chercheurs ne sont pas citées et qu'aucune information à ce propos n'est retrouvée dans les comptes de la massarderie.

Toutefois, un nouvel élément doit être apporté. Dans la partie sur la localisation des fossés, nous avons évoqué qu'il ne semblait pas que les fossés soient habituellement remplis d'eau. Le remplissage complet des fossés étant réservé pour la défense de la ville lors de période de troubles. Dans les comptes de 1414-1415, nous notons l'évocation d'un végétal sur les terrains : le roseau³²⁰. Cela vient apporter une autre dimension à la présence de l'eau, car le roseau est une plante qui se développe dans les zones humides³²¹. Sans oublier qu'Ath est construite sur des terrains marécageux, la croissance des roseaux est un indice de la présence du liquide dans les fossés. Elle est d'ailleurs confirmée par un passage du compte de 1411-1412. Il s'agit du même extrait cité plus haut où Collart de la Cambe et Jehan Daret doivent faucher le fossé entre la porte de Pintamont et la porte aux Estancques. Leur mission ne s'arrête pas là car « ne y veoit on point diaulbe et remplissoit grandement les fosses »³²². La quantité qu'ils ajoutent n'est pas précisée. Avec les différents éléments amenés dans ce mémoire, nous en arrivons à la conclusion que les fossés sont remplis d'eau mais pas entièrement. Les « gens darmes » font monter l'eau lorsqu'un danger menace la ville³²³. Les fossés entièrement remplis sont la réalité d'une opération défensive qui est ponctuelle. Tandis que les terrains partiellement submergés sont une réalité quotidienne. De ce fait et par la proximité des rivières connectées au réseau de fossés, la possibilité de pêcher dans les fossés n'est pas inenvisageable.

Pourtant aucun des comptes étudiés pour ce mémoire ne nous permet d'affirmer que les fossés sont pris à cens pour la pêche. Pour collecter des informations à ce sujet, il faut consulter le compte de la massarderie datant de 1365. Dans la critique des sources, nous avons affirmé que le plus ancien compte de la ville conservé est celui datant de 1399-1400. Et ce à raison, car le compte de 1365 est actuellement introuvable. Nous devons donc nous fier au travail de Léo Verriest qui a pu consulter le document dans les environs de 1941. Celui-ci est donc la source de ses affirmations sur la pêche dans les fossés de la seconde enceinte urbaine. Le travail dont il est question s'intéresse à un polyptyque athois datant de 1278³²⁴. Léo Verriest fait ressortir du document les informations relatives à la pêche au XIII^e siècle. Durant cette période, le droit de pêche appartient au comte de Hainaut et le met en bail à ferme. L'affermage est le fait de céder

320Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 12.

321BURNIE, D., dir., *Histoire naturelle*, Paris, 2016, p. 147.

322Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 16.

323Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 3.

324VERRIEST, L., *op. cit.*, 1941, p. 1-54.

l'exploitation d'un bien ou d'un droit contre un fermage, une redevance³²⁵. Il concerne la Dendre, depuis le lieu-dit Erbionpret jusqu'au lieu-dit Baiart. Ces lieux n'ont pas été localisés précisément par le chercheur et nous ne pouvons faire mieux faute de preuve. La zone correspond-elle au fossé qui longe la ville à l'ouest ? Ou bien est-elle décalée par rapport à la cité ? L'affermage concerne aussi la seconde rivière qui borde la ville : l'Arbre. Le tronçon part de la maison Boucant jusqu'au fossé du château. Cette dernière partie correspond à la rivière traversant d'est en ouest la ville et correspond au tracé d'un fossé des anciennes fortifications³²⁶. Le chercheur compare les lots désignés dans le polyptyque de 1278 avec ceux décrits dans le compte de la massarderie de 1365. Les parcelles qui sont citées dans le compte sont au nombre de six, tout comme les affermages observés en 1278. Deux d'entre elles se situent sur l'Arbre entre la porte au Gadre jusqu'à la limite de la seigneurie vers le sud. Deux autres se situent sur la Dendre. Elles partent du moulin de Brantegnies et suivent le courant de la rivière vers le nord. Un cinquième tronçon correspond plus ou moins à la dérivation de l'Arbre. Il démarre du moulin banal se situant à la fin de la rue des moulins³²⁷ et s'étend jusqu'à la jonction avec la Dendre au nord d'Ath. Le dernier tronçon se situe entre la porte de Pintamont et la porte à Estancques³²⁸. Les six lots s'étendent donc sur l'entièreté de l'Arbre et de sa dérivation qui traversent la ville, sur la Dendre de la pointe nord de la cité et dans le sens du courant, ainsi que sur une partie des fossés de l'enceinte construite sur la seconde moitié du XIV^e siècle.

Avant l'octroi du privilège en 1377 par Aubert de Bavière, les activités de pêche se concentrent, à quelques exceptions près, sur les fossés de la première enceinte. L'affermage du fossé fraîchement construit peut indiquer que la pratique va s'étendre à l'ensemble de ces nouveaux espaces. Est-ce le cas ? La confirmation ou l'infirmité de cette pratique doit être cherchée dans d'autres sources que nous n'abordons pas dans ce travail. Les comptes du domaine ou les droits comtaux liés au châtelain possèdent peut-être la réponse.

325 *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, éd. corrigée, t. I, Nancy, 175 ; GODDING, P., *op. cit.*, p. 460.

326 Voir Annexe 1 ; BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 367 ; GODEFROID, M., *op. cit.*, p. 43.

327 OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 5.

328 VERRIEST, L., *op. cit.*, 1941, p. 16.

Chapitre IV : Les métiers et le mur d'enceinte

Après avoir étudié l'espace extra-muros, les murs deviennent le centre d'intérêt de ce chapitre. Plus précisément, ce sont les métiers directement impactés par leur présence qui sont abordés. Par la nature des données récoltées dans les comptes de la massarderie, seuls deux types de métiers ressortent comme étant étroitement liés à l'enceinte urbaine. Le premier type se compose des professions du bâtiment et de la construction. Le second rassemble ceux propres à la défense de la ville. Quels sont ces métiers ? Quel est leur rôle ?

I. Les métiers liés à la défense de la ville

A. Les Serments

Simplement par leur construction, les enceintes urbaines militarisent une partie de la population qu'elles protègent. En effet, elles augmentent les droits que le comte possède sur la population. Dans le cadre militaire, il s'agit des droits d'ost et de chevauchée³²⁹. Léopold Devillers prouve que ces deux droits échappent souvent au comte, mais qu'ils sont bien présents dans la ville athoise depuis le XIII^e siècle³³⁰. La population locale constitue la première défense de la ville. Les murailles sont d'ailleurs construites dans cette idée. C'est-à-dire qu'elles sont conçues pour être utilisées par des effectifs non entraînés. Les murs doivent donc avoir une certaine efficacité. Néanmoins, les comtes ne laissent pas cette situation s'éterniser. À Mons, à Braine-le-Comte et à Ath, la population va être encadrée militairement. Des compagnies constituées d'habitants sont formées et entraînées pour devenir des élites militaires. Ces corps armés portent le nom de « serment »³³¹.

Dans les cas athois, deux serments sont évoqués dans les comptes. Il s'agit du Serment des archers et du Serment des arbalétriers. Les mentions de ces corps armés sont peu nombreuses. Généralement, le massard les cite seulement dans une partie précise de l'exercice. Pour les années de 1410-1412, ils apparaissent à d'autres reprises³³². La partie où les serments figurent

³²⁹WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 268.

³³⁰DEVILLERS, L., *Cartulaire des rentes et cens dus au Comte de Hainaut (1265-1286)*, Mons, 1873-1875, *passim*.

³³¹WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 269 ; FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XXI ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 79.

³³²*Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 2, 18 et 24 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235,

chaque année se situe à la fin du document. Le massard y consigne tous les présents offerts durant l'année. Les archers et les arbalétriers font partie de ces bénéficiaires. Ils reçoivent des kanes³³³ de vin à l'occasion de la procession à caractères religieux qui s'organise à Ath³³⁴. Ces dons sont généralement des gestes de courtoisie pour « satisfaire »³³⁵ les personnes visées. Les arbalétriers reçoivent deux kanes supplémentaires par rapport aux archers. Est-ce à cause d'un avantage que le premier serment possède ou bien est-ce à cause du nombre de membres dans chaque serment ? Aucune réponse n'a été trouvée à cette question.

Les informations à propos des serments ne sont pas plus nombreuses. Le fait est que les serments ne sont pas sous l'autorité de la Cour échevinale d'Ath, bien qu'ils deviennent la première défense de la ville et doivent y maintenir l'ordre³³⁶. Le massard a donc peu de mouvements financiers à enregistrer à propos de ces groupes, ils concernent généralement des dons et des achats pour confectionner les armes³³⁷. L'autorité à laquelle les serments sont soumis est celle du comte. C'est lui qui leur fournit leur solde ainsi que des subsides pour leur équipement. Il leur accorde également différents privilèges³³⁸. Par exemple, les arbalétriers, institués en 1325 par Guillaume I^{er}, sont exempts de droit d'aubanté ainsi que de mainmorte³³⁹. Les archers jouissent également d'un privilège dont la teneur est abordée plus loin dans le travail.

Un détail attire l'attention sur l'existence potentielle d'un autre serment au XIV^e siècle. Il s'agit du développement des armes à feu à Ath. Dès 1399, la ville constitue ses réserves en

fol. 2 et 20.

333Cruche ou pot contenant un liquide (ROBERT, M. et CROMER, P., *Chane* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 7 août 2018).

334Elle est encore d'actualité aujourd'hui sous le nom de Ducasse d'Ath.

335*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 13 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 25 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 26 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 21 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 23 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 15 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 22

336WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 269 ; FOURDIN, E., *op. cit.* p. XXI ; CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *op. cit.*, p. 71.

337*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 13 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 25 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 26 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 22 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 23 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 15 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 22 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 177.

338WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 269 ; DEWERT, J., *op. cit.*, p. 77.

339DEWERT, J., *op. cit.*, p. 32 ; CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *op. cit.*, p. 71 ; FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XXI.

armement. Elle achète plus généralement des traits, de la poudre et des canons³⁴⁰. Du vif souffre et de la salpêtre sont également achetés en 1399-1400. Tous deux sont utilisés dans la confection de la poudre³⁴¹. La ville effectue aussi des travaux pour moderniser son enceinte et pour pouvoir intégrer l'artillerie dans la défense de la ville³⁴².

L'existence d'un Serment des Cannoniers-Arquebusiers est attestée à Ath au Moyen Âge, mais il n'est reconnu qu'en 1452 par Philippe le Bon³⁴³. Les indices exposés ci-dessus ne peuvent pas confirmer l'établissement d'un corps armé organisé avant cette date, tout comme la présence de maître Willanne le bombardeur. Le bombardeur est celui qui dessert une bombarde et/ou qui la fabrique³⁴⁴. Willanne est présent à Ath l'année 1411-1412. Il est évoqué dans les comptes pour un travail. Il doit nettoyer et oindre tous les canons de la ville ainsi que le grand canon entreposé dans la maison de la ville³⁴⁵. Avant et après cette tâche, le bombardeur n'est pas mentionné dans les comptes. Cela ne signifie pas qu'il ne demeure pas à Ath, mais cela ne signifie pas non plus qu'il est de passage. Peut-être est-il présent juste pour ce travail. Néanmoins, par l'augmentation de l'utilisation des armes à feu et les conséquences qu'elle engendre – modernisation des fortifications, etc. –, de plus en plus de centres urbains entretiennent un ou deux spécialistes de l'artillerie³⁴⁶. Les achats réalisés laissent penser que ce fut le cas à Ath. Le mélange de salpêtre et de souffre pour la fabrication de la poudre ne peut être mis entre les mains d'une tierce personne à cause de son caractère explosif.

L'hypothèse sur l'existence du Serment des Cannoniers-Arquebusiers à Ath avant 1452 ne peut être confirmée avec les informations retrouvées dans les comptes. Néanmoins, elles révèlent l'importance que ce nouveau moyen de défense prend au début du XV^e siècle dans une ville frontalière du Hainaut. La relation entre les murs d'enceinte et ce serment est à explorer pour une autre période, à partir du milieu du XV^e siècle ou plus avant si son existence est attestée avant la reconnaissance de Philippe-Le-Bon.

340 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 8 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 7 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 8 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 2 et 6-7.

341 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 8 ; ROBERT, M., *Salpêtre* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 7 août 2018.

342 *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 12-14 et 17.

343 BERTRAND, C.-J., *op. cit.*, p. 372.

344 ROBERT, M., Bombardeur dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 7 août 2018.

345 *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 12.

346 CONTAMINE, P., *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980, p. 344.

B. Les portiers

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, la ville d'Ath est accessible par trois entrées : au sud, au nord et à l'est. Chacune de ces issues est assortie d'une porte, d'un pont-levis ainsi que d'un portier³⁴⁷. Les informations à leur sujet sont principalement concentrées à la fin des exercices comptables, dans la partie concernant les soldes du « personnel communal »³⁴⁸. Le massard liste les « waiges »³⁴⁹ dont la ville est dans l'obligation de fournir. Il donne le nom des différents serviteurs, leur travail et la somme qu'ils reçoivent. Certains détails sont ajoutés en fonction du service.

A henry de foriest portier de le porte a pintamont pour ses waiges de warder, ouvrir au matin et clore au viespre, depuis le jour [...] dame candeller lan mil IIII^c et XIII jusques au dit jour [...] dame candeller lan mil IIII^c et XIII clos de cest compte cest pour le terme de I an entier. Sen a pour ce faire castun an X livres³⁵⁰

Cet extrait livre des éléments sur les portiers. Ils reçoivent un solde de dix livres par an pour garder la porte, l'ouvrir au matin et la fermer aux vêpres. Des « velourdes »³⁵¹ leur sont fournies par la ville. Les dispositions salariales ne changent pas pour les sept exercices étudiés. Guy Monseur indique que le salaire destiné aux portiers est inchangé depuis 1310-1311. Seule une augmentation de deux livres s'effectue en 1431-1432³⁵². Cette stabilité des soldes s'observe pour l'ensemble du « personnel communal » durant le XIV^e et le XV^e siècle, sauf pour le massard qui obtient une augmentation de 50 l.³⁵³

Ce salaire ne semble pas suffire à deux portiers pour subvenir à leurs besoins. Gilliard Roussiel, portier de la porte d'Enghien et Jehan de Flandre, portier de la porte de Brantegnies,

347Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 12 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 8, 12 ; FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XVI.

348Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 15 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 26 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 27 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 22 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 24 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 16 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 23 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 91.

349Les soldes et salaires ; Gerner, H., *Gage* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 6 août 2018.

350Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 23.

351Fagôts de buches ; ROBERT, M., *Velourde* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 6 août 2018.

352MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 91-92.

353Ibidem, p. 92.

réalisent des services à plusieurs reprises sur les années étudiées³⁵⁴. Seuls les travaux où les portiers sont clairement identifiés comme tel sont pris en compte. Le nom de Gilliard Roussiel tout comme celui de Jehan de Flandres sont à plusieurs reprises inscrits par le massard mais sans l'indication de « portier de ». S'agit-il des mêmes personnes ? Aucun élément ne permet de savoir si c'est, oui ou non, le cas. Dans l'hypothèse contraire, alors la somme totale qu'ils touchent est alors plus conséquente. Mais par prudence, seules les personnes associées au poste de portier sont considérées comme telles pour ce travail.

Le service supplémentaire le plus récurrent, et pour une prime de deux sous, est la garde de la porte durant la nuit de Noël ainsi que la livraison de bois aux gens de la ville au moment des matines. Cette tâche est tenue par Jean de Flandres pour toutes les années où il est en poste, c'est-à-dire de 1409 à 1415³⁵⁵. Elle est également réalisée par Jehan Hain, portier de Brantegnies et Ernoul le blancq, portier de Pintamont en 1399-1400³⁵⁶. Ces deux gardes ne seront plus cités dans les années suivantes. Les autres services rendus contre salaire consistent en de la main-d'oeuvre lors d'ouvrages d'entretien des fortifications de la ville. Gilliard Roussiel est celui qui a le plus effectué ce genre de travaux. Il a participé au nettoyage de l'espace se situant entre la porte d'Enghien et le « tapecul », le pont-levis³⁵⁷ ; à l'arrangement des fossés près de la même porte en coupant des roseaux³⁵⁸ ; aux travaux de couverture de l'édifice ainsi qu'au « kuirement » de la porte d'Enghien³⁵⁹. Ce dernier service consiste au nettoyage et à la remise à point de l'entrée de la ville. Gilliard Roussiel oeuvre quatorze jours sur le travail portant sur les soubassements de l'édifice³⁶⁰. Au total, le portier ramasse la somme de 3 l. 4 s. 7 d. pour les cinq services effectués sur trois ans : quatre entre 1410-1412 et le dernier en 1414-1415 à 6 s. le service.

354*Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 16 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 10, 12 et 16 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 9.

355*Massarderie* (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 26 ; *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 27 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 22 ; *Massarderie* (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 24 ; *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 16 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 23.

356*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 15.

357*Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 16 ; ROBERT, M., *Tapecul* dans ROBERT, M., *op. cit.*, page consultée le 7 août 2018.

358*Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1411-1412, AGR, N° 39235, fol. 12.

359*Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 16 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 10 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 9 ; ROBERT, M., *Kuirement* dans ROBERT, M., *dir., op. cit.*, page consultée le 7 août 2018.

360*Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 9.

Tous ces travaux sont généralement réalisés près de l'issue gardée par le portier. Pourtant, sur neuf services repérés, trois d'entre eux poussent le surveillant à s'éloigner de son poste. La première est la livraison du bois aux matines le lendemain de Noël, la seconde est l'achat de plomb³⁶¹. A priori, ces deux services peuvent être réalisés dans un laps de temps assez court en fonction des moyens mis à disposition du portier. La dernière tâche quant à elle prend du temps, il s'agit du nettoyage de la porte d'Enghien³⁶². Pour Gilliard Roussiel, l'éloignement est nul, mais pour Jehan de Flandres, portier à Brantegnies, il est conséquent. Le garde doit traverser la ville entière. Aucun remplacement n'est signalé par le massard, ni la présence d'un second garde pour surveiller la même porte. Comment la surveillance peut-elle être réalisée de manière optimale ? Il n'est pas absurde de penser que le portier officiel ne peut pas tenir son poste jour et nuit dans les meilleures conditions toute l'année. A-t-il un second ? La garde de nuit est-elle assurée d'une autre manière ?

Grâce à des travaux réalisés sur la maison du portier de Pintamont, une hypothèse peut être émise pour la garde de nuit. Deux maçons détruisent un bout de mur pour y pratiquer une « rayère »³⁶³. Il s'agit d'une « étroite ouverture verticale »³⁶⁴ dans le mur. Le motif de ces travaux est expliqué par le massard : « affin que ly portier pevist par le oyr de nuit chiaus qui veinoient a le dite porte »³⁶⁵. Il semble que le portier de Pintamont passe la nuit dans sa maison juste à côté de la porte et qu'il puisse entendre ceux qui s'approchent de l'entrée. En est-il de même pour les deux autres portiers ? Aucune réponse ne peut être donnée avec les comptes de la massarderie. Les logements des autres portiers ne sont pas mentionnés dans les documents. Seul l'élément sur la maison du portier de Pintamont apporte un éclairage sur les gardes de nuit.

Cependant, les exercices livrent d'autres informations. Toutes les portes possèdent un abri de guet. Ils ne sont pas directement associés aux portiers, mais l'idée qu'ils leur soient destinés n'est pas à rejeter. Le terme utilisé est le mot « guaritte ». Ce dispositif est déjà abordé dans ce mémoire, à propos de la technique de construction en arcades des murs d'enceinte. Il s'agit d'un

361 *Massarderie* (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 26 ; *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 27 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 12 et 22 ; *Massarderie* (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 24 ; *Massarderie* (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 16 ; *Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 23.

362 *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 16.

363 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 9.

364 ROBERT, M., *Rayère* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 8 août 2018.

365 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 9.

petit abri destiné au guet et construit en hauteur. Ce dispositif peut être construit sur diverses parties de fortifications, mais la guérite est généralement associée à la porte³⁶⁶. Dans le cas athois, le massard utilise ce terme pour deux portes, celle de Brantegnies à plusieurs reprises et à celle de la porte de Pintamont avec une seule mention³⁶⁷. Un autre dispositif est également évoqué à de nombreuses reprises pour la porte d'Enghien. Il s'agit de la « logette » aussi appelée « loghe »³⁶⁸. Comme la guérite, c'est un petit ouvrage en surplomb destiné au guet. Pourtant dans les comptes de la massarderie, elle ne semble pas être disposée en hauteur et donc ne pas servir au guet comme la guérite. En 1409-1410, Muchaut Bernant, le « kaucheteur »³⁶⁹ est payé pour un travail près de la porte d'Enghien. Il doit refaire le chemin qui est défait. Cette chaussée passe sous la porte et « dalles de le logette »³⁷⁰. Si le dispositif de guet est placé en hauteur, Muchaut Bernant serait plutôt passé en dessous. De plus, une nouvelle cheminée est installée à la logette³⁷¹. Quelle fonction a donc cette construction ? Est-ce un logement ? Les données à disposition ne permettent pas d'y répondre.

Les éléments fournis sur les gardes, les logements des portiers ou encore leur fonction sont peu nombreux. Cela rend les hypothèses fragiles. Cependant, elles ne sont pas à rejeter au contraire, elles ne demandent qu'à être enrichies par d'autres informations et d'autres théories.

II. Les métiers proches des murs

La situation financière de la ville d'Ath au début XV^e siècle permet aux autorités de commander de nombreux « travaux publics ». Hormis le comte, le magistrat est toujours celui dont émane l'ordre de réalisation des travaux³⁷². Ceux-ci sont sous la responsabilité de deux échevins désignés au début des exercices comptables. Ils sont désignés comme « commis as

366Guérite dans PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *op. cit.*, p. 494 ; Logette dans PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *op. cit.*, p. 43.

367Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 10 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238 8, fol. 13 et 16.

368Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 15 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 20 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 10-14.

369Celui qui est chargé de l'entretien de la voirie (ROBERT, M., *Chausseteur* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 11 août 2018).

370Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 15 ;

371Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 10-11

372MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 88.

ouvrages »³⁷³. Leur rôle n'est pas plus défini, mais ils doivent néanmoins rendre des comptes aux autorités. D'autres hommes sont également mobilisés pour les tâches commandées : les « chefs ouvriers ». Il s'agit de maîtres de métiers qui dirigent quelques hommes et auxquels la ville s'adresse toujours quand elle désire effectuer des travaux³⁷⁴. Ces maîtres sont repris dans la rubrique des dons. Chaque année, les autorités récompensent leurs serviteurs par des présents. Tout comme les portiers, évoqués plus avant, les « chefs ouvriers » reçoivent chacun un lot de vin à 2s. 8 d. le lot³⁷⁵.

Entre 1409 et 1415, les ouvrages communs représentent entre 10,7 et 41,9% de l'entière des dépenses de la ville³⁷⁶. Les travaux commandés peuvent être classés en trois groupes : les travaux de voirie et le nettoyage de celle-ci ; l'entretien des bâtiments et des constructions pour les « bonnes gens », comme la maison de ville et les fontaines ; enfin, les travaux en rapport à la défense de la ville³⁷⁷. C'est cette dernière catégorie qui est abordée dans ce chapitre. Ils sont de natures différentes et mobilisent des métiers distincts.

Les « fosseurs » sont les terrassiers qui réalisent des travaux de déblaiement ou encore de terrassement³⁷⁸. Leur travail est directement lié aux fossés. À la demande de la ville, ils entretiennent les fossés, réparent les dosdanes endommagés, etc.³⁷⁹ Ces travaux ne concernent pas les murs en eux-mêmes. Dans ce cas, pourquoi aborder les « fosseurs » dans ce point ? Tout simplement parce que leur métier est également nécessaire pour l'entretien des murs. Par exemple, en 1410-1411, deux fosseurs doivent boucher les fossés entre les estancques et la porte

373 *Ibidem* ; *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 3 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 1.

374 MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 89.

375 *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 26 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 27 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 22 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 24 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 16 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 23.

376 MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 90.

377 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238 ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 86 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 167-175.

378 ROBERT, M., *Fosseur* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 12 août 2018.

379 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 7 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 12 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 9-10 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 9 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 10.

d'Enghien pour empêcher l'eau d'arriver jusqu'à l'entrée qui va être mise en chantier³⁸⁰. Ils participent donc aux ouvrages qui sont réalisés sur les murs en préparant le terrain par différents dispositifs.

Les autres métiers repérés dans les comptes sont directement liés à l'enceinte en elle-même et différentes constructions qui lui sont attachées. Les maçons réalisent des travaux d'entretien comme le « kuirement » de la porte d'Enghien en 1410-1411³⁸¹, effectuent la démolition et la reconstruction de la voussure de la porte de Brantegnies, la même année, et sont quémandés pour les travaux réalisés pendant et après les inondations de 1409-1410³⁸². Ils participent également à la modernisation des murs en aménageant des trous à divers endroits pour faciliter l'utilisation des canons³⁸³. Les charpentiers quant à eux, semblent réaliser davantage des travaux d'entretien. Ils remettent à point les ponts-levis ainsi que leurs « taxiaux ». Ils réalisent un nouveau « floyel »³⁸⁴, placent un nouveau plancher à la Noene tour et remettent en état les combles des portes ainsi que des tours³⁸⁵. Les couvreurs effectuent le même ouvrage. Ils doivent également couvrir les portes et les tours de tuiles, une précaution contre les incendies craints à cette époque³⁸⁶.

Les métiers suivants accompagnent les autres. C'est-à-dire qu'ils ne s'occupent pas de construire les gros ouvrages comme les précédents, mais sans eux, les chantiers ne seraient pas possibles. Il s'agit du travail de scieur, de tailleur de pierre ou « rocheteur »³⁸⁷, ou encore du « clowetteur »³⁸⁸. Ils entretiennent, pour certains, mais surtout, ils fournissent les matières

380 *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 13-14 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 10-11 et 16.

381 Service, déjà évoqué dans la partie sur les portiers, qui consiste au nettoyage et à la remise à point de l'entrée de la ville ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 10-17.

382 *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 10-17.

383 *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 19-20.

384 Barre pour condamner nue porte (ROBERT, M., *Fléau* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 12 août 2018).

385 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 8-9 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 18 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 23 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 15 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 10 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 9 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 7.

386 DUGNOILLE, J., *op. cit.*, p. 263 ; *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 8 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 10 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 9.

387 ROBERT, M., *Rocheteur* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 12 août 2018.

388 Cloutteur (ROBERT, M., *Clouteur* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 12 août 2018).

premières transformées nécessaires aux différents chantiers³⁸⁹. Ces derniers voient également passer les « hotteurs »³⁹⁰, les « benelleurs »³⁹¹ et les « brouetteurs »³⁹². Ce sont des personnes transportant les matières premières, les déchets produits durant les ouvrages ou encore la terre qui doit être déplacée pour des travaux sur les fondations des murs, par exemple³⁹³. Le massard note également la présence de manoeuvriers et d'un serrurier. Ce dernier répare le mécanisme d'ouverture des portes et crée de nouvelles serrures et de nouvelles clés³⁹⁴. Tout ces métiers secondaires semblent aussi importants que les autres. Tous ces métiers secondaires semblent aussi importants que les autres.

Les travaux mobilisent de nombreuses personnes, que ce soit des maîtres de métiers, meurs compagnons, leurs valets ou tout simplement la main d'oeuvre. Les murs représentent une entrée d'argent pour ces ouvriers. Dans quelles proportions ces revenus ont-ils un impact sur les économies des travailleurs et leur niveau de vie ? Une étude plus approfondie sur ces différents métiers n'est pas envisageable pour ce mémoire pour plusieurs raisons. Les comptes de la ville fournissent des éléments sur les ouvrages effectués sur l'enceinte et d'autres parties de la ville, mais ce n'est pas suffisant. En effet, les travaux pour les particuliers ne sont pas repris par le massard et à raison. Le receveur ne doit pas répertorier des dépenses qui ne concernent pas la ville. Cependant, ce manque d'informations est une lacune pour connaître totalement la relation entre les ouvriers et les murs. Les comptes de la massarderie doivent donc être complétés par d'autres sources que nous n'utilisons pas dans cette étude³⁹⁵. D'autant plus que les éléments des

389Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 9 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 18 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 14-15, 21 et 23 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 14 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 11.

390« Celui qui porte la hotte » (ROBERT, M., *Hotteur* dans ROBERT, M., *op. cit.*, page consultée le 12 août 2018).

391Il porte un banne, un panier d'osier, ou bien un tombereau, un chariot monté sur deux roues (ROBERT, M., *Benneleur* dans ROBERT, M., *dir., op. cit.*, page consultée le 12 août 2018).

392« Celui qui transporte à l'aide d'une brouette » (ROBERT, M., *Brouetteur* dans ROBERT, M., *dir., op. cit.*, page consultée le 12 août 2018).

393Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 7-8 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 11 et 15 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 9.

394Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 21 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 22 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol 17 et 22.

395MURET, F., *Documents comptables et archives judiciaires : une mine d'exploration délicate pour l'étude des niveaux de vie au Moyen Âge* dans SOSSON, J.-P., THIRY, C., THONON, S. et VAN HEMELRYCK, T., *dir., Les niveaux de vie au Moyen Age. Actes du Colloque international de Spa 21-25 octobre 1998*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 223.

exercices ne sont pas toujours pleinement utilisables. Certaines données sont perdues dans l'ensemble. C'est-à-dire que le prix du service n'est pas directement associé à ce service de manière isolée³⁹⁶. Un ouvrier peut être payé en une fois pour plusieurs travaux qui ne concernent pas tous l'enceinte aithoise³⁹⁷. Connaître le prix du service précis relatif au mur est, dès lors, compromis. Ensuite, plusieurs éléments viennent parasiter le montant du salaire réel. S'agit-il du solde d'hiver ou bien celui d'été³⁹⁸ ? La nourriture est-elle prévue par les employeurs ? Si oui, est-ce que le salaire en est diminué ? Ces imprécisions peuvent fausser l'analyse. Pour les éliminer, la collecte de données doit être conséquente et est possible avec un corpus abondant de comptabilités³⁹⁹. Ce n'est pas le cas pour ce mémoire où seuls sept exercices sont étudiés. Les relations entre les murs et tous les métiers qui y sont attachés peuvent faire individuellement l'objet d'une étude. Cela enrichirait la recherche en Hainaut qui est pauvre à ce sujet. Seule la relation entre les maçons comtaux a été légèrement abordée par Michel de Waha et principalement lors de la construction de l'ensemble des fortifications érigées en Hainaut⁴⁰⁰.

396MURET, F., *op. cit.*, p. 212-213.

397Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 18 ; Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 11, 18-19 et 22 ; Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 10 et 15 ; Massarderie (...), année 1412-1413, N° 39236, fol. 9-11 et 14 ; Massarderie (...), année 1413-1414, N° 39237, fol. 10 ; Massarderie (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 8.

398LARDIN, P., *op. cit.*, p. 143.

399MURET, F., *op. cit.*, p. 213-214.

400Tout comme les commerçants et leur mode de fonctionnement qui ne sont pas étudiés (DELIGNE, C., *Petites villes et grands marchands ? Pour une reconsidération de l'histoire des villes hainuyères (XIII^e-XIV^e siècle)* dans DELIGNE, C. et BILLEN, C., dir., *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbaines (Moyen Âge-16^e siècle)*, Turnhout, 2007, p. 261 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 261-281.

Chapitre V : L'espace intra-muros le long des murs d'enceinte.

L'objectif de ce mémoire est de mieux comprendre la relation entre la population urbaine d'Ath et le mur qui l'entoure. Après avoir exploité la matière sur les espaces extra-muros et l'enceinte elle-même, l'intra-muros est l'objet de cette partie. Contrairement au premier chapitre, la recherche s'éloigne quelque peu des murs. En effet, le regard se porte plus loin que les pieds des murailles au sens strict sans trop s'en éloigner tout de même. Dans la partie sur les fossés et terrées de l'enceinte, il a été mis en lumière qu'en Hainaut, les levées de terres se situent à l'extérieur comme à l'intérieur des villes et qu'il soit fort probable qu'Ath connaisse cette même constitution défensive. Les terrains intérieurs au bas des murs de l'enceinte ont donc été indirectement abordés plus avant. Dans ce chapitre, ce sont les terrains suivants, le long de ces terrées, qui seront étudiés. Les habitants de la ville s'installent-ils le long du système défensif ? Ou bien au contraire, les bâtiments en sont éloignés ? Quelle utilisation est faite des espaces le long des murs dans la ville ?

I. Description de l'aménagement de la ville

Pour répondre à ces questions, le plan de Jacques De Deventer est utilisé une nouvelle fois, mais avec plus de méfiance. C'est-à-dire que nous tenterons de revenir un maximum à la réalité de la situation du XV^e siècle. Dans le premier chapitre, cette vigilance est moins nécessaire, car l'emploi du plan se base principalement sur des éléments les moins susceptibles de subir des altérations importantes. Entre la fin du XIV^e siècle et la moitié du XVI^e siècle, l'enceinte ainsi que les fossés et les terrées ne connaissent pas de remaniements majeurs, mais principalement des travaux d'entretien⁴⁰¹. La prudence envers le document peut être moins insistante. Ce n'est pas le cas pour le présent chapitre qui porte sur des éléments plus facilement muables. Pour coller le plus possible à la situation du XV^e siècle, le cahier lié à l'incendie de 1435 est utilisé ainsi que le peu d'informations présentes dans les comptes de la ville.

En observant le plan du Néerlandais, un élément se remarque : la ville n'est pas surchargée en bâtiments. Ce ne sont pas les seuls éléments qui constituent l'espace urbain. Celui-ci possède également des espaces verts. Ils sont éparpillés dans l'ensemble de la ville et sont de tailles

401 DUGNOILLE, J. et WAHA (de), M., *op. cit.*, p. 186 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 2007, p. 68.

différentes. La majorité de ces espaces se situent aux extrémités de la ville, le long des murs. De plus, par rapport aux espaces situés dans le centre de la ville, ce sont les « zones vertes » les plus grandes. Toutefois, l'ensemble ne forme pas une ceinture végétale autour des habitations. Ces espaces sont délimités par les rues se dirigeant vers les sorties de la ville ou bien par celles se dirigeant vers l'enceinte.

Sur le plan de Deventer, datant de la deuxième moitié du XVI^e siècle, les rues rejoignant les murailles sont généralement bordées de maisons sur l'entièreté de leur longueur. En est-il ainsi à la période étudiée ? Plus d'un siècle la sépare de la réalisation cartographique du Néerlandais. Malgré les événements qu'elle a pu connaître, la ville a dû évoluer et ne se présente probablement pas de la même manière au XVI^e siècle⁴⁰².

1. L'étendue de la ville

Avec le cahier établi par le greffier échevinal à la suite des directives des seigneurs bourguignons, nous tentons d'amener de plus amples informations sur ces évolutions. Pour faire sa liste des nouvelles rentes, Jehan Grenier situe les différents biens. Comme le massard, il ne fait pas automatiquement référence aux noms des rues. Celles-ci ne possèdent pas toujours de nom. Son attribution marque l'importance que la voie acquière par sa densité de population ou son rôle économique par exemple⁴⁰³. Néanmoins, Jehan Grenier en utilise quelques noms de rue ainsi que ceux d'endroits directement localisables, comme le marché ou les portes, etc.. Grâce à ce document, une relative étendue de l'incendie qui touche Ath en 1435 est connue. Jean Dugnoille réalise la même démarche pour son article sur cet événement⁴⁰⁴. L'auteur utilise le cahier de remise de rentes ainsi qu'une soixantaine de chirographes et différentes sources documentaires⁴⁰⁵. Bien qu'il y ait quelques divergences, les conclusions tirées sont identiques. Celles de Jean Dugnoille sont parfois plus précises grâce à un plus grand nombre de sources d'informations⁴⁰⁶. Les éléments qui concernent la présente étude sont les rues se dirigeant vers l'enceinte. Durant l'incendie, plusieurs de ces rues sont touchées. Les voies qui se situent entre les tracés des deux enceintes de la ville sont les seules abordées ici. Cette démarche a pour origine l'objet de la recherche qui se centre sur la relation entre la population et la seconde

402MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 46.

403LEGUAY, J.-P., *La rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984, p. 92.

404DUGNOILLE, J., *op. cit.*, p. 253-389.

405*Ibidem*, p. 267.

406Voir Annexes 4.

enceinte qui englobe l'entièreté de la ville. Notons tout de même un point intéressant pour le reste du travail. Ce deuxième système de défense est construit, car les premiers murs sont trop petits pour contenir l'ensemble de la population⁴⁰⁷. Dès lors, une supposition peut être émise : faute de terrains disponibles, les habitants durent s'installer près des murs avant de sortir du périmètre sécurisé et de se rabattre sur les faubourgs.

Les voies touchées par l'incendie et se dirigeant vers les murs d'enceinte sont au nombre de six. Elles se situent dans la partie est de la ville. Pour la plupart d'entre elles, le greffier recense entre deux et trois immeubles qui ont été détruits et qui sont repris à rentes⁴⁰⁸. Pour la rue allant à la porte d'Enghien, il en dénombre dix-huit⁴⁰⁹. Jean Dugnoille en dénombre vingt-six⁴¹⁰. À cela, il faut rajouter les trois rentes à la rue Grambefosse, la rue perpendiculaire à la rue de la porte d'Enghien, près de cette dernière⁴¹¹. Ces informations montrent que la ville en 1435 est étendue dans l'espace intra-muros et que les habitations se rapprochent des murailles. Elles s'étendent jusqu'à la rue de la Poterne à la pointe sud-est de la ville où quatre maisons ont également été détruites par les flammes⁴¹².

Ces chiffres n'indiquent pas le nombre de maisons érigées dans la rue, mais bien le nombre d'immeubles brûlés. De plus, ce sont les rentes que nous avons pu identifier. D'autres aliénations de biens sont également répertoriées dans le cahier du greffier échevinal, mais elles ne sont pas localisables par manque de repères. En tout, huit cent maisons sont prises dans l'incendie. Ce chiffre est contesté bien que ce soit celui présent dans les ordonnances de Philippe le Bon et de Marguerite de Bourgogne⁴¹³. Célestin Bertrand, par exemple, parle de quatre cent maisons⁴¹⁴. Jean Dugnoille, lui, émet l'hypothèse que la Cour échevinale, en demandant de l'aide à leurs deux seigneurs, ont augmenté le chiffre pour grossir le malheur. Avec ses calculs et malgré des lacunes, le chercheur arrive loin des huit cent maisons. Il totalise cent septante maisons détruites par le feu⁴¹⁵. Malgré les imprécisions, affirmer qu'en plus des bâtiments comptabilisés d'autres

407DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184 ; DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XV ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 27.

408*État (...)*, G201, fol. 7, 42, 53, 59 et 64.

409*État (...)*, G201, fol. 9, 11, 13, 18, 22, 26, 28, 29, 36, 39, 45, 53, 54, 55 et 63.

410Voir Annexe 4.

411Voir Annexe 4 ; *État de la Ville d'Ath après l'incendie du 3 mai 1435*, XV^e siècle, AA, G201, fol. 18, 36 et 46.

412Voir Annexe 4 ; *État de la Ville d'Ath après l'incendie du 3 mai 1435*, XV^e siècle, AA, G201, fol. 20 et 28.

413*Ordonnance de Philippe le Bon(...)*, 2 juin 1435, n°47 ; *Ordonnance de Marguerite de Bourgogne (...)*, 7 juillet 1435, n°48.

414BERTRAND, C.- J., *op. cit.*, p. 99.

415DUGNOILLE, J., *op. cit.*, p. 268.

sont édifiés dans les voies touchées reste raisonnable. Soit ils sont détruits, soit ils ont échappé aux flammes grâce aux différents dispositifs légaux et matériels qui sont mis en place pour la lutte contre le feu⁴¹⁶.

Par ses observations, la situation ressemble fortement à celle représentée par le plan de Jacques de Deventer. Les habitations sont réparties dans l'ensemble de l'espace intra-muros et ne se concentrent pas près de l'ancien système défensif, au contraire. Peu de changements semblent donc s'être effectués au cours des années qui séparent l'incendie des levés cartographiques de Jacques de Deventer. D'autres éléments permettent de le confirmer et de comprendre l'aménagement de l'espace.

2. Les courtils, les terrains communaux et les terrains de la ville

L'un d'eux est commun au Moyen Âge et provient de l'agrandissement de la ville. L'agglomération se développe le long des différents axes qui la composent. Les maisons s'alignent l'une à la suite de l'autre le long de la voirie⁴¹⁷. Celle-ci est un lieu de vie à cette époque. Elle voit différentes activités s'effectuer : certains l'utilisent pour réaliser des opérations nécessaires à la fabrication de leur produit, d'autres profitent de la voirie pour le commerce. Ceci explique la construction de front des bâtiments⁴¹⁸. Le rez-de-chaussée des maisons constitue un espace non négligeable pour le commerce dans les espaces urbains. Il sert de lieu de travail et également d'échoppe. Les artisans et les boutiquiers dévoilent leur travail grâce à des ouvertures dans les façades, comme des « ouvroirs ». Dès lors, ils ne doivent pas s'éloigner du lieu de passage s'ils désirent vendre leurs produits⁴¹⁹. Les bâtiments sont rassemblés et construits au bord de la voirie. Ils sont généralement accompagnés de cours ou de jardins disposés à l'arrière. Ces zones sont désignées comme étant des courtils. Il s'agit de petits espaces utilitaires comme les cours et les jardins et aussi des potagers⁴²⁰. Par l'agencement urbain, les espaces derrière les

⁴¹⁶*Ibidem*, p. 261 à 266.

⁴¹⁷*Ibidem*, p. 254 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1984, p. 17 ; CHEVALIER, B., *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, 1982, p. 184.

⁴¹⁸LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1984, p. 17 et 127-128 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2004, p. 29 ; LEGUAY, J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981, p. 219.

⁴¹⁹LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1984, p. 127 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2004, p. 53 ; CHEVALIER, B., *op. cit.*, p. 184 ; LE GOFF, J., *op. cit.*, p. 326 ; ESQUIEU, Y., *La ville au Moyen Âge. L'exemple français*, Joué-Lès-Tours, 2001, p. 133 et 135.

⁴²⁰*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3 ; VILAIN, C., *Namur au Siècle des Lumières, histoire d'une ville immobile. La pertinence épistémologique des cartes et plans militaires du XVIII^e siècle par l'étude du non-*

maisons se retrouvent totalement enclavés dans l'enchevêtrement des bâtiments longeant les rues. Cette situation est clairement visible sur le plan de Deventer⁴²¹. À part celui de l'église Saint Julien, tous les terrains qui n'ont pas de contact avec les murs défensifs sont emmurés par des bâtiments. Dès que l'on s'éloigne du centre, vers les quartiers le plus récents, les courtils ne sont plus clos par les immeubles. Les maisons se font moins nombreuses et parfois ne remplissent pas totalement les rues.

De plus, très peu de constructions sont réalisées le long des murailles. Les courtils remplissent les zones non bâties et s'étendent alors jusqu'aux murs d'enceinte de la ville et les longent. Ce système répond à un principe militaire. Les terrains constituent une protection pour les maisons. Ils tiennent éloignés les bâtiments qui sont alors relativement protégés contre les jets de pierres et de matériaux enflammés⁴²². De plus, ils facilitent le déplacement du matériel militaire, comme les engins de guerre et les munitions, ainsi que les soldats⁴²³. Cette organisation est répandue dans une partie de l'Europe : en Angleterre, en Hollande ainsi qu'en France⁴²⁴. L'agencement de la ville n'est pas laissé à la libre disposition des habitants. Un contrôle et une organisation sont mis en place pour faire respecter certaines règles de sécurité ou encore d'hygiène⁴²⁵.

Les comptes de la massarderie ne sont pas d'une grande aide pour appuyer plus amplement les observations réalisées. Les massards ne font référence aux courtils qu'en les associant à leurs propriétaires ou leurs locataires⁴²⁶. Seul le courtil « le demi darbre » peut être localisé grâce à son nom. Le compte de 1399-1400 est la source de cette identification. La tour Demiselle d'Arbre est désignée comme étant « le tour dou courtil le demiselle darbre »⁴²⁷. Dès lors, il doit se situer à la

bâti dans l'intra-muros namurois de 1695 à 1793, Louvain-la-Neuve, 2017 [Mémoire de licence en Histoire], p. 56 ; GESBERT, E., *Les jardins au Moyen Âge : du XI^e au début du XIV^e siècle* dans *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 184, 2003, p. 383 et 392 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1981, p. 219 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2009, p. 49.

421 Voir Annexe 1.

422 LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1981, 219 ; HEERS, J., *La ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, 1990, p. 350.

423 *Ibidem*.

424 HEERS, J., *op. cit.*, p. 350.

425 LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1981, 219.

426 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 2, 3 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 4, 14 et 15 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 2, 11, 16, 23 et 25 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 14 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 3 et 9 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 2, 7 et 17.

427 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 7.

pointe sud-ouest de la ville. Cette affirmation constitue le seul soutien que les comptes peuvent apporter sur ce point d'analyse relatif aux courtils. Les massards ne livrent aucune information sur l'utilisation des courtils ou sur les règles organisationnelles évoquées plus haut.

Par contre, ils apportent une touche de rappel nécessaire à l'analyse. Les terrains représentés sur le plan de Deventer ne sont pas tous des courtils liés à un bien immobilier. Il s'agit également de parcelles mises à disposition pour les habitants ou bien de terres que la ville donne à rente⁴²⁸. Ces dernières n'apparaissent pas de la même manière entre le compte de 1399-1400 et ceux des années suivantes.

Pour le premier document, les rentes sont listées une à une avec des indications précises sur leur position. N'ayant pas les mêmes repères que les contemporains, nous ne pouvons pas conserver cette précision, mais amener des approximations reste possible. Le compte de 1399-1400 énumère une vingtaine de parcelles de terre arrentées. Treize d'entre elles se situent dans la partie sud de la ville⁴²⁹. Trois d'entre elles se situent près de la fontaine Moncheil, un point d'eau dans la rue portant le nom de l'édifice dans la partie nord-est de la ville⁴³⁰. La position des dernières aliénations n'est pas définie, mais nous pensons qu'elles sont éparpillées dans la cité. Les indications pour les repérer ne sont pas communes entre les rentes. C'est-à-dire qu'elles n'ont pas les mêmes bornes et qu'elles ne sont donc pas accolées l'une à l'autre⁴³¹. Ce qui n'est pas le cas pour les treize autres rentes.

La première des treize parcelles citées dans le compte démarre au coin d'une maison à côté de la porte de Pintamont et s'étend vers l'est⁴³². Sur le plan de Deventer recopié par l'IGN, cet espace vert est difficilement repérable. Il faut consulter le plan numérisé sur la BDH pour distinguer correctement et avec facilité le terrain concerné⁴³³. Ce dernier ne constitue pas

428 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1 et 2 ; *Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 3 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 2.

429 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1-3.

430 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 2 ; BERTRAND, C. J., *op. cit.*, p. 116 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 5 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 162.

431 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 3.

432 *Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 162.

433 Le plan d'Ath se trouvant dans le volume II: BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Biblioteca Digital Hispanica*, <http://www.bne.es/es/Catalogos/BibliotecaDigitalHispanica/Inicio/index.html> (mots de recherche « Jacob van

l'ensemble de la zone représentée sur le plan. Deux courtils et deux autres rentes constituent l'entièreté de la parcelle dessinée⁴³⁴. Les aliénations de biens s'étendent encore plus à l'est. Le reste se concentrent dans la zone marécageuse de la ville⁴³⁵. Ces terrains constituent une grande zone sans bâti dû à leur composition. Les terres y sont nombreuses, ce qui permet à la ville de louer ces parcelles et de réaliser des rentrées d'argent supplémentaires. La ville reçoit 19 l. 16 s. et 11 d. pour la location de ces parcelles⁴³⁶.

Dans les exercices comptables des années suivantes, les massards ne procèdent pas de la même manière. Ils créent une section qui reprend toutes les recettes provenant des concessions de biens de la ville. Plusieurs types de rentes sont répertoriées, mais aucune concernant des parcelles de terre. De plus, l'un des paragraphes de la section ne mentionne pas le type de la rente dont il s'agit.

Pour les rentes d'argent que pluseurs gens de la dite ville dath devoit castun an as termes de le Saint Jehan et dou noel de pluisueurs arentemens a yauls fais dont le somme monte e faire plaine recepte comme par le pappier des rentes⁴³⁷

Le montant est presque le même que celui totalisé dans le premier compte. En 1409-1410, le montant s'élève à 20 l. 8 s. et 2 d.. Cette somme diminue d'1 l. 3 s. et 2 d. pour les années suivantes. Cette baisse s'explique par une information livrée dans le document de 1410-1411 et celui de 1411-1412. La totalité des redevances diminue, car la ville ne touche plus l'argent pour l'une des rentes⁴³⁸. Le tronçon n'est plus loué, car les archers de la ville ont reçu la grâce de disposer d'un terrain ainsi que d'un bâtiment le long des terrées de l'enceinte⁴³⁹. Le montant associé au paragraphe et la mention de cette grâce sont des éléments permettant d'émettre une hypothèse raisonnable. Les massards, Gilliart le clercq et Ansiel Backaut⁴⁴⁰, ont rassemblé les

Deventer »), page consultée le 20 mars 2018.

434*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1-3.

435*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 6 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 162.

436*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1-3.

437*Massarderie* (...), année 1414-1415, N° 39238, fol. 2.

438*Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 2 ; *Massarderie* (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 2.

439*Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 2 ; *MASSARDERIE* (...), ANNÉE 1411-1412, N° 39235, fol. 2.

440*Massarderie* (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 1 ; *Massarderie* (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 1 ;

rentes à caractère terrestre sous le même paragraphe. Dans cette hypothèse, nous supposons que les aliénations concernent les mêmes tronçons de terres que ceux définis dans le compte de 1399-1400. Car la grâce fait référence à un terrain de la zone⁴⁴¹ et que le montant n'est pas fortement divergeant de celui de 1399-1400.

Viennent ensuite les terrains communaux. Dans les comptes de la massarderie, ils sont mentionnés par plusieurs termes différents. Le premier est « wareskais »⁴⁴². Il désigne les terrains communaux qui englobent, par exemple, les prés destinés au pâturage commun ainsi que les rues et chemins⁴⁴³. Mais la seule utilisation de ce mot concerne un terrain à Lanquesaint, un territoire au nord-est de la ville, faisant partie de la châtelainie d'Ath⁴⁴⁴. Les autres termes sont « aisemenche »⁴⁴⁵ et « regies »⁴⁴⁶. Ces deux termes sont employés, à quelques exceptions, pour désigner les biens intégrés dans la cité. Les terrains communaux ne concernent pas seulement des terres. Ils désignent également d'autres éléments dont chacun peut disposer, comme la voirie, les ponts, et d'autres ouvrages communaux⁴⁴⁷. Les aisemances désignent d'ailleurs ces différentes composantes ainsi que les lieux d'aisance et le libre usage des biens. Le massard ne précise pas le type de ces aisemances dont il s'agit ni leur localisation⁴⁴⁸. Il en est de même pour les regies qui elles, ne concernent que des terrains vagues⁴⁴⁹. Au XV^e siècle, la ville met en rente ces biens et réalise une recette entre 10 l. 10 s. 5 d. et 10 l. 4 s. 5 d. . Le receveur échevinal ne donne pas plus d'informations à ce sujet. Elles ne peuvent donc pas être beaucoup exploitées. Néanmoins, ces

Massarderie (...), année 1411-1412, N° 39235, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 1.

441BERTRAND, C. J., *op. cit.*, p. 371.

442*Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 11.

443Gerner, H., *Warescail* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 8 août 2018 ; GODEFROY, F., dir., *op. cit.*, p. 325 ; GREIMAS, A. J., dir., *op. cit.*, p. 675.

444*Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 4.

445*Massarderie*, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 16.

446*Massarderie (...)*, année 1409-1410, N° 39233, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1410-1411, N° 39234, fol. 1 ; *Massarderie (...)*, année 1411-1412, N° 39235, fol. 2 ; *Massarderie (...)*, année 1412-1413, N° 39236, fol. 4 ; *Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 3 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 2.

447CROMER, P., *Aisemance* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 17 juillet 2018 ; GERNER, H., *Warescail* dans ROBERT, M., dir., *op. cit.*, page consultée le 17 juillet 2018 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 164.

448*Massarderie (...)*, année 1413-1414, N° 39237, fol. 11 ; *Massarderie (...)*, année 1414-1415, N° 39238, fol. 16.

449MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 45.

mentions constituent un rappel de la présence des prés communaux destinés au pâturage public.

3. *Les maisons le long des murs*

Nous venons de voir que la majorité des terrains longeant les murs font partie du non-bâti. Ceux-ci se composent généralement de courtils de maisons, de terres mises à rente ou encore de terrains communaux. Un dernier cas doit être vu pour décrire complètement l'agencement de la ville et tenter de le comprendre dans son entièreté. Comme démontré plus haut, l'agencement représenté par Jacques De Deventer correspond fortement à celui que connaissent les habitants du XV^e siècle. Sur ce même document, les rues se dirigeant vers l'enceinte sont remplies de bâtiments. Pourtant, ceux-ci ne sont pas en contact direct ou presque pas avec le mur. Un tracé indiquant la présence d'une route longe l'ensemble de la défense. Il sépare les maisons de l'enceinte. Aucun bâtiment n'est donc collé à l'enceinte. L'élément qui est abordé dans ce point est, outre les maisons terminant les rues, les bâtiments proches de l'enceinte et qui n'en sont pas séparés par des « zones vertes ». Ce cas est observable à deux endroits⁴⁵⁰.

Le premier se situe à la pointe nord de la ville. Les bâtiments dont il s'agit sont les rames de la draperie que nous avons évoquées plus haut. La draperie est instituée par une charte produite par Guillaume d'Avesnes en 1328⁴⁵¹. Les bâtiments abritant les ouvriers et tout le matériel sont construits en dehors du tracé de la première enceinte, le long des fossés. Les rames n'ont donc pas été installées en fonction de l'espace de l'intra-muros du premier système défensif. Elles n'ont pas non plus été construites par rapport à la seconde enceinte dont les travaux ne commencent que trente ans plus tard⁴⁵². En réalité, elles furent construites à cet endroit, car le comte de Hainaut a un intérêt particulier pour la draperie. Il est associé à la production ainsi qu'au financement⁴⁵³. Lors de l'établissement des bâtiments, il désire « y être chez lui aussi complètement que possible »⁴⁵⁴. Il fait alors construire les rames sur les rentes foncières qui lui furent cédées en 1332⁴⁵⁵. Les drapiers n'eurent donc pas le choix de l'emplacement de leur lieu

450 Voir Annexe 1b.

451 DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 8 ; CANTRAINE, R., et DUCASTELLE, J.-P., *op. cit.*, p. 19 et 91-92 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1943, p. 6.

452 DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *op. cit.*, p. 184 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1982-1983, p. 60-64.

453 VERRIEST, L., *op. cit.*, 1943, p. 15.

454 *Ibidem*, p. 16.

455 *Ibidem*.

de travail. Le comte ne désirait peut-être pas qu'il soit juste à côté des murs de l'enceinte. Néanmoins, la position des rames ne laisse pas beaucoup d'options pour la construction. Si un second mur doit être construit, il doit longer la Dendre vers le nord pour englober les nouveaux bâtiments. Bien qu'ils soient séparés du mur par le chemin aux pieds des terrées, les immeubles se retrouvent alors le long des murailles.

Le second endroit se situe près de la porte d'Enghien. L'observation est portée sur la rue perpendiculaire à celle venant de l'entrée de la ville : la rue Grambefosse. Par sa situation, elle est plus ou moins parallèle aux murs de l'enceinte⁴⁵⁶. D'après le développement classique des villes vu plus haut, les maisons sont construites l'une à côté de l'autre et en front de rue. Cette situation est visible pour cette voie, mais un point pose question. Généralement, les maisons sont accompagnées de courtils à l'arrière. Ceux-ci ne sont pas représentés sur le plan étudié. Pourquoi ? Une hypothèse est que d'autres bâtiments sont construits au front de la voie longeant les murailles. Les maisons des deux rues possèdent bien des courtils, mais l'espace entre les immeubles est trop petit que pour être représenté.

Pourtant, cette hypothèse ne semble pas convenir. Aucun autre cas de cette construction à partir de la route des murs n'a été trouvé à Ath ou dans les ouvrages consultés. De plus, un détail découvert sur l'original, étant conservé à Madrid et donc examiné par le portail de la BNE, nous impose d'ajouter une nuance supplémentaire. Cet élément est une trace de couleur verte entre les maisons et le mur d'enceinte. Elle est difficilement distinguable du bloc de bâtiments à son côté. Un agrandissement important de l'image est nécessaire pour l'apercevoir. Cette opération numérique rend également la précision peu solide. C'est-à-dire que la distinction des plus petits éléments n'est pas toujours aisée à cause de la pixellisation de l'image. Dès lors, la nature de cette tache est compliquée à définir. Est-ce un point pour noter la présence de courtils à l'arrière des bâtiments de l'entièreté de la rue ? Est-ce, au contraire, pour signaler la présence d'un seul lopin de verdure ? Ou bien est-ce une erreur lors de la production du document ?

II. Investir les espaces verts

Dans le point précédent, différents éléments ont été mis en avant, notamment la relative distance entre les immeubles et les murs protecteurs de la ville ainsi que la forte présence des zones vertes dans l'intra-muros. L'investissement de ces espaces fait l'objet de cette nouvelle partie. Quel usage en font les Athois ? L'objectif n'est pas de définir quelle est l'utilité de chaque

⁴⁵⁶Voir Annexe 1b.

parcelle pour chaque propriétaire ou chaque locataire, mais de donner un aperçu général des possibilités à Ath au XV^e siècle. Pour ce faire, les sources sont très peu utilisées, car elles ne possèdent pas assez d'informations pour affirmer telle ou telle hypothèse. Néanmoins, nous nous basons sur des éléments provenant des documents étudiés. Ceux-ci donnent quelques indications sur les possibilités d'utilisation des terrains. Ces théories ne sont pas attestées pour Ath précisément, mais elles se basent sur d'autres cas de la région ou bien sur des cas communs et attestés dans l'Europe occidentale à la même époque. Ces possibilités ne demandent qu'à être confirmées pour Ath par des travaux postérieurs.

Le premier usage que l'on rencontre a déjà été évoqué plus haut avec l'alimentation des Athois au XV^e et la présence des bouchers dans la ville. Plusieurs espèces cohabitent avec les humains. Les moutons fournissent principalement de la laine. Les porcs et les boeufs sont élevés pour la viande⁴⁵⁷. Ces derniers sont également utiles pour le labourage et le transport, tout comme les chevaux qui sont utilisés par les charretiers et les messagers⁴⁵⁸. Tous ces animaux doivent être parqués et nourris. Les espaces verts s'inscrivent dans cette optique. Ils servent au pâturage ainsi qu'à la culture de céréales ou encore à la constitution d'une réserve de paille pour l'hiver⁴⁵⁹. Toutes ses activités ne sont pas concentrées simplement dans la ville. En d'autres termes, la réalisation de ces différentes tâches ne reste pas cantonnée à l'intra-muros. Des terres à l'extérieur des murs sont également utilisées pour le pâturage et la culture. Michaël Godefroid l'a démontré par l'activité des bouchers. Ces derniers possèdent des terres à l'intérieur, près de leur habitation, et/ou à l'extérieur de la ville et en usent pour leur cheptel⁴⁶⁰. La païsson du bétail et la glandée des porcs se réalisent également sur les terrains domaniaux comme les bois de Beaumont et de Wilhours, deux bois à proximité de la ville⁴⁶¹. Tous les animaux ne se retrouvent pas enfermés dans la ville, mais leur présence est néanmoins non contestable.

Ensuite, les terrains ne sont pas réservés exclusivement pour le soin des animaux. Ils sont aussi travaillés pour assouvir les besoins des Athois. L'un d'eux est essentiel à la survie : se

457GODEFROID, M., *op. cit.*, annexe 27-28.

458Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 12 ; Massarderie (...), année 1409-1410, N° 39233, fol. 11-12 ; VILAIN, C., *op. cit.*, p. 83.

459GODEFROID, M., *op. cit.*, annexe 112 ; GARNOT, B., *Les villes en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1989, p. 16.

460GODEFROID, M., *op. cit.*, annexe 113 et 115.

461GODEFROID, M., *op. cit.*, annexe 40 ; DE ROY, D., *op. cit.*, p. 86..

nourrir. L'approvisionnement en denrées est issu principalement de la campagne. Une autre ressource est les courtils, dans leur dimension potagère⁴⁶². Ils sont utilisés pour le commerce ou bien pour subvenir aux besoins des individus attachés au terrain⁴⁶³. Plusieurs types de végétaux sont produits sur ces terrains. Ils divergent en fonction de différents paramètres : les saisons, les producteurs ou encore les régions⁴⁶⁴. Jean-Pierre Leguay s'efforce à définir les différents légumes consommés par rapport au statut des consommateurs et aux régions possédant leurs spécificités culinaires⁴⁶⁵. Force est de constater que son travail ne porte que sur les villes situées sur le territoire français actuel. Les spécificités hainuyères ne sont donc pas abordées. Néanmoins, la consommation des légumes communs évoqués peut être transposée à la ville étudiée pour ce mémoire. Ces végétaux « vulgaires » sont présents sur l'entièreté du territoire français. Ath se situant non loin de la frontière actuelle doit sûrement se retrouver dans le rayonnement de ces cultures. Les courtils alors devraient être fort semblables et connaître les mêmes composants. Les légumes les plus communs et les plus répandus sont le navet, le rave, le poireau, la salade, le chou blanc et vert, les pois blancs, les lentilles, les fèves...⁴⁶⁶

L'activité maraîchère ne se limite pas à ces terrains. D'après Jean-Pierre Leguay, de nombreux potagers sont installés sur la contrescarpe des fossés de la ville⁴⁶⁷. Leur présence n'est pas attestée à Ath. Aucune mention dans les sources ne fait état de cette situation. Une précision de l'auteur laisse croire que les Athois n'utilisent pas les fossés pour le maraîchage. Cet indice porte sur la composition des fossés. La présence des potagers est attestée dans les fossés secs⁴⁶⁸. Comme démontré plus haut, ce n'est pas le cas dans le Hainaut. Il est donc fort probable que les fossés ne soient pas utilisés pour cette activité. Mais les terres humides possèdent néanmoins un lien avec le maraîchage. Les zones humides et marécageuses sont exploitées pour leurs dépôts sédimentaires. Ceux-ci constituent un engrais naturel à récolter. Les tenures sur ce type de terrains apparaissent au XII^e siècle⁴⁶⁹. Ce genre de cas est possible à Ath. Les terrains situés le long de l'enceinte entre la porte à Estancque et la porte de Pintamont sont généralement des

462GARNOT, B., *op. cit.*, p. 17.

463Ibidem, p. 16 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2009, p. 49 et 67 ; PIERARD, C., *op. cit.*, p. 221 ; DELORT, R., *La vie au Moyen Age*, Paris, 1982, 3^e éd., p. 250.

464LEGUAY, J.-P., *Top. cit.*, 2009, p. 49 et 115.

465Ibidem, p. 112-118.

466LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 2009, p. 114-115.

467Ibidem, p. 54.

468Ibidem.

469Ibidem, p. 70.

terrains marécageux⁴⁷⁰. Il est donc fort probable qu'ils soient plus spécifiquement utilisés pour leurs sédiments ou pour cultiver une parcelle destinée à la production potagère.

Les deux investissements présentés mettent à mal l'idée d'entassement humain dans les villes médiévales⁴⁷¹. Au contraire, ces dernières possèdent un fort caractère rural par la présence des espaces verts comme les jardins, les vergers, les terrains vagues...⁴⁷² La différence entre ville et campagne est parfois difficile à établir⁴⁷³. La dernière utilisation des zones de non-bâti est moins sujette à discussion.

Deux terrains sont pris à rente ou donnés en grâce à des organisations armées. Il s'agit du serment des archers de la ville et du serment des arbalétriers. Les exercices de 1410 à 1412 font référence à l'un d'eux. Le serment des archers reçut la grâce de disposer d'un bâtiment ainsi que d'un terrain le long des terrées de l'enceinte, près de la tour de Gand⁴⁷⁴. Tous deux se situent dans la zone marécageuse au sud de la ville à côté de la rente des arbalétriers près de la porte aux Estancques⁴⁷⁵. Ces derniers disposent aussi d'un jardin ainsi que d'un bâtiment⁴⁷⁶.

À quoi leur servent ces parcelles ? Aucune information n'est présente dans les sources à ce sujet. Le CRHAA a réédité en 2014 un ouvrage qui évoque une hypothèse des plus convaincantes. Il s'agit de la *Description de la ville d'Ath. L'an 1610* de Jean Zuallart⁴⁷⁷, ancien mayor de la ville. Comme son nom l'indique, l'ouvrage est dédié à la description de la ville et à un rapide historique de celle-ci. Des éclairages contemporains sont amenés en parallèle des écrits du XVII^e siècle. Un passage est réservé aux arbalétriers. L'information qui y est retrouvée est que les arbalétriers disposent sur leur terrain des berceaux servant à l'exercice du tir⁴⁷⁸. Ils utilisent donc leur parcelle pour leur entraînement militaire. Les archers doivent sûrement fonctionner de

470Massarderie, année 1399-1400, 41-1-4, vol. 1, fol. 1 ; OVERLEAUX, E., *op. cit.*, p. 6 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 162.

471CHEVALIER, B., *op. cit.*, p. 176-177 ; GARNOT, B., *op. cit.*, p. 20.

472LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, p. 49 ; GESBERT, E., *op. cit.*, p. 390.

473CHEVALIER, B., *op. cit.*, p. 176-177 ; LEGUAY, J.-P., *op. cit.*, 1984, p. 147 ; DELORT, R., *op. cit.*, p. 250.

474Massarderie (...), année 1410-1411, N° 39234, fol. 2 ; MASSARDERIE (...), ANNÉE 1411-1412, N° 39235, fol. 2.

475Massarderie, année 1399-1400, AA , 41-1-4, vol. 1, fol. 2 ; CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *op. cit.*, p. 71 ; VERRIEST, L., *op. cit.*, 1948, p. 162.

476CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *op. cit.*, p. 71.

477CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *La description de la ville d'Ath l'an 1610 par Jean Zuallart : nouvelle édition et éclairages contemporains*, Ath, 2014.

478Ibidem, p. 71.

la même manière sur leur propre terrain. Aucune autre hypothèse ou information ne vient démentir ou confirmer les dires de l'ouvrage. Néanmoins, dans l'optique du projet politique des comtes de Hainaut, la théorie est tout à fait recevable. Ath est un point stratégique pour les comtes. Si ses défenseurs ne savent pas pourvoir à leur mission, ils n'ont pas grande utilité.

Conclusion

Les comtes de Hainaut développent une politique tournée vers l'extérieur du territoire, et parce qu'elle est un point d'une grande importance stratégique dans leurs plans, Ath se voit imposer deux enceintes dont la première devient très vite désuète. Le cadre de vie des Athois subit de gros changements et les habitants doivent s'y accommoder. Le but de ce mémoire n'est pas d'appréhender les démarches réalisées pour y parvenir, mais de découvrir et de comprendre la relation entre la population et les murs qui est le résultat de cette adaptation.

La première conclusion qui ressort est que les Athois se tiennent à distance des murs. La majorité des bâtiments construits dans l'intra-muros n'est pas édifiée le long de l'enceinte. Cet aménagement, laissant de grands espaces vides entre les immeubles et les murailles, ne résulte pas fondamentalement du caractère militaire de l'enceinte ni du danger qu'elle représente. En effet, il est simplement provoqué par une organisation et un système de construction appliqués au Moyen Âge. La rue est un lieu de vie et de commerce dans le contexte urbain. Les magasins et ateliers ouvrent sur la voirie et de nombreux artisans y font un étalage de leur travail. Les maisons sont donc construites au front de rue avec un espace, une cour ou un jardin, réservé à l'arrière de la maison. Les bâtiments érigés aux extrémités de la voirie tournent alors le dos au mur d'enceinte et en sont séparés par les courtils. Ce n'est pas le seul cas rencontré à Ath, car, en suivant ce principe de développement, des maisons se retrouvent érigées près des murailles. Au fur et à mesure de l'évolution de la ville, les rues se sont remplies et, par conséquent, les immeubles atteignent les murs. Pourtant, les terrées empêchent la construction de bâtiments appuyés sur le mur. Il en va de même pour une rue suivant le tracé marqué par l'enceinte et qui sépare des bâtiments de cette dernière. Ce chemin répond à une organisation militaire qui veut que les soldats ainsi que le matériel d'armement puissent circuler librement vers le système de défense. Les terrains alentour ne peuvent, dès lors, pas être encombrés par une quelconque construction, qu'elle soit éphémère ou durable.

À part quelques exceptions, les bâtiments sont donc tenus à distance des murs par des terrains non bâtis. Ils se composent des courtils et des terrains marécageux – dans la partie sud de la ville et qui sont peu accueillants pour la construction – ainsi que les terrains communaux et les rentes aliénées par la ville. Ces parcelles ne sont pas laissées à l'abandon par les Athois, car elles

possèdent des ressources pour l'homme, tout comme pour les animaux présents dans la ville. Ces derniers doivent être nourris et l'une des solutions apportées est le pâturage sur les espaces verts répartis dans la ville. Les propriétaires des cheptels peuvent également constituer une réserve de foin destinée aux bêtes pour l'hiver à partir de ces parcelles. Elles ne sont pas les seules zones employées à ces effets, mais elles représentent toutefois une ressource non négligeable pour ceux qui en ont besoin. Les terrains peuvent également être exploités pour le maraîchage. Deux procédés sont possibles : l'exploitation directe sur les terrains – c'est généralement le rôle qui est attribué aux courtils pour subvenir aux besoins des familles qui en disposent – ou l'application sur les cultures de sédiments récoltés dans les zones marécageuses. Les terrains humides ne servent pas uniquement à l'approvisionnement d'engrais avantageux pour la production ; ils sont également cultivés pour le maraîchage. Un dernier usage est réservé aux espaces verts de la ville. Il est pratiqué sur deux parcelles situées au sud de la ville et destinées au Serment des archers et au Serment des arbalestriers qui les emploient sûrement pour l'entraînement au tir.

Ces corps armés apportent une autre dimension à la relation avec les murs : de nombreuses personnes sont relativement liées à l'enceinte par l'intermédiaire de leur profession. Pour certaines, ce rapport est plus important, car leur métier est constamment en corrélation avec les murs. De fait, il consiste en la défense la ville. La construction des fortifications a entraîné la militarisation d'une partie de la population, engendrant la création de ces serments. Leur mission est de maintenir l'ordre dans la ville et de la défendre –d'où l'utilité d'un terrain de tir. Ils répondent de l'autorité du comte de Hainaut contrairement aux trois portiers qui sont chargés de l'ouverture et de la fermeture des trois entrées de la ville. Les portiers sont également tenus de les garder et disposent, pour ce faire, d'une guérite construite en surplomb. Leur maison semble se situer tout près de l'entrée –dont ils sont responsables– pour qu'ils puissent être alertés la nuit si quelqu'un approche. Les portiers reçoivent leur solde de la ville qui ne semble pas suffisant puisqu'ils effectuent divers services afin d'augmenter leurs rentrées d'argent. Il leur est par exemple possible de réaliser la garde durant la nuit de Noël ainsi que la distribution de bois aux matines. Ils sont aussi employés en tant que main-d'œuvre pour des chantiers d'entretien des fortifications, généralement établis à proximité de leur poste. Ces travaux se réalisent aussi bien sur les murs en eux-mêmes que sur les tours et les portes qui composent également l'enceinte. Ils constituent une source de revenus pour une multitude d'hommes provenant de métiers différents en rapport direct ou non à la construction. « Fosseurs », maçons, charpentiers, « hotteurs »,

« brouetteur » ou encore serruriers sont employés sur les chantiers nécessaires au bon maintien de l'enceinte et des fortifications qui l'accompagnent.

Les murs représentent une source de revenus pour toutes ces personnes engagées pour des tâches militaires ou d'entretien. Cet aspect économique se retrouve également aux pieds des murs dans l'extra-muros. Les terrées, une composante à part entière des murs, et les fossés sont cédés à la ville d'Ath en échange d'une contrepartie minimale. Grâce à ce privilège accordé par Aubert de Bavière, Comte de Hainaut, la ville d'Ath peut aliéner de nouveaux biens et percevoir une nouvelle rentrée d'argent. Celle-ci est toujours fluctuante et ne semble pas être en lien avec la taille des lots définis par les autorités urbaines qui n'ont pas les mêmes dimensions. Ces tronçons sont des divisions des terrées et des fossés que la ville a aliénées à différents tenanciers. Elle a fonctionné différemment pour les lots des terrées et les lots de fossés. Les premiers sont au nombre de deux et se répartissent sur la face est de la ville. Contrairement à ces terrains, et bien que les bornes divergent entre 1399-1400 et 1409-1415, les fossés sont majoritairement accensés. Seule la zone autour du complexe castral n'est pas concernée par les cessions de biens.

Les tenanciers payent une redevance pour ces terrains qui possèdent des ressources, pour lesquelles les preneurs sont prêts à dépenser une certaine somme. Celles-là sont communes pour les fossés et les terrées. Ces terrains sont potentiellement une source directe de revenus puisque les tenanciers peuvent sous-louer le bien et donc toucher à leur tour une redevance. Ils peuvent également utiliser des terrains pour se procurer des matières premières, par exemple le bois, nécessaires à leurs besoins. Des arbustes et des buissons sont plantés dans les terrées pour maintenir les terres en place. Les tenanciers peuvent alors, dans une moindre mesure, se servir de ce matériau indispensable pour la vie quotidienne au Moyen Âge. Les fossés fournissent également du bois et permettent aux locataires de confectionner des fagots. En outre, l'herbe y pousse et permet aux tenanciers d'exploiter cette ressource pour l'alimentation des bêtes. Comme les terrains intra-muros, les terrées et les fossés sont une source d'herbe pour constituer un stock de foin pour l'hiver ou peuvent servir de pâturage. Enfin, les fossés autour de la ville d'Ath sont partiellement remplis d'eau et, parce qu'ils sont connectés avec les rivières avoisinantes, offrent une potentielle source de poisson. Cette dernière hypothèse n'est pas confirmée pour les terrains de la seconde fortification, mais l'idée n'est pas à rejeter.

La relation entre les Athois et les murs entourant la ville est marquée par une distance toute relative. Les habitations ne s'installent pas directement le long des murailles et les terrains qui abordent l'enceinte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville, sont investis et exploités de diverses manières. Cette relation se compose d'un caractère économique foncier et salarial. Les murs font vivre une multitude d'hommes et leur famille par la profession qu'ils exercent en étroite connexion avec l'enceinte de la ville.

Ce mémoire donne un aperçu global de la relation entre les murs et la population athoise. Cependant, comme l'indique l'incertitude quant à l'approvisionnement en poisson dans les fossés des secondes fortifications, beaucoup de suppositions ont été émises. D'ailleurs, plus de questions que de réponses ont été apportées pour certaines parties. Le sujet est très vaste et de nombreux aspects restent à approfondir ou à découvrir. Certains adeptes de l'histoire athoise évoquent le fait que les tours de la ville sont employées comme entrepôt par les autorités, servent de magasins ou d'habitations⁴⁷⁹. Ce genre d'utilisation est recensé dans certaines régions de France⁴⁸⁰, mais est-elle réellement présente dans le Hainaut et à Ath plus précisément et dans quelles mesures ? L'organisation militaire sur les murs et ses abords serait également à enrichir tout comme le réel impact des travaux d'entretien des fortifications sur la vie des hommes de métier dans le bâtiment. Tous ces sujets peuvent également être étudiés dans le cas d'autres villes, car cette perspective relationnelle entre la population et son cadre de vie fortifié a peu été abordée dans l'historiographie. De nombreuses pistes ont été lancées dans ce travail et ne demandent qu'à être poursuivies par d'autres, férus d'histoire de la ville d'Ath ou d'Histoire, tout simplement.

479FOURDIN, E., *op. cit.*, p. XVI ; MONSEUR, G., *op. cit.*, p. 50 ; WAHA (de), M., *op. cit.*, 1991, p. 267.

480CONTAMINE, P., *op. cit.*, 1978, p. 46.

Annexes

1. Plan de la ville d'Ath

a. Entièrement du plan



RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, Bruxelles, 1884-1924.

b. Zoom sur le plan avec en légende les rues et les portes citées dans le travail



A. Porte d'Enghien

B. Porte de Pintamont

C. Porte de Brantegnies

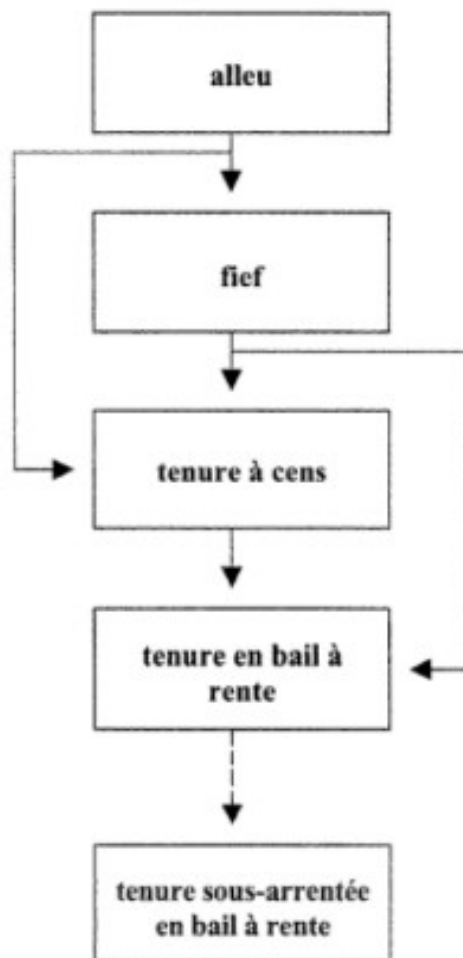
a. Porte à Estancques ou Poterne

1. Rue de St Martin ou rue des Bouchers

2. Rue Grambefosse

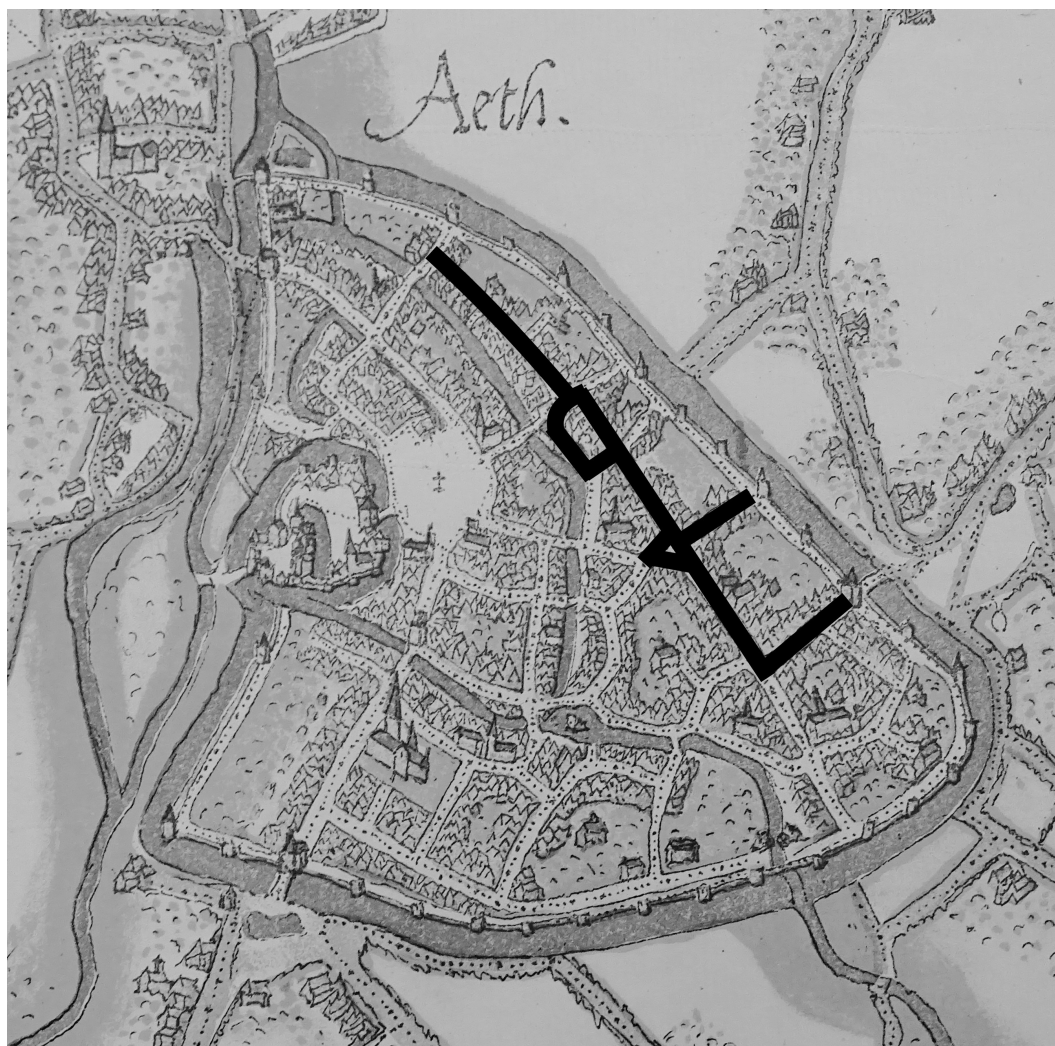
RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, Bruxelles, 1884-1924.

2. Hiérarchie des propriétés



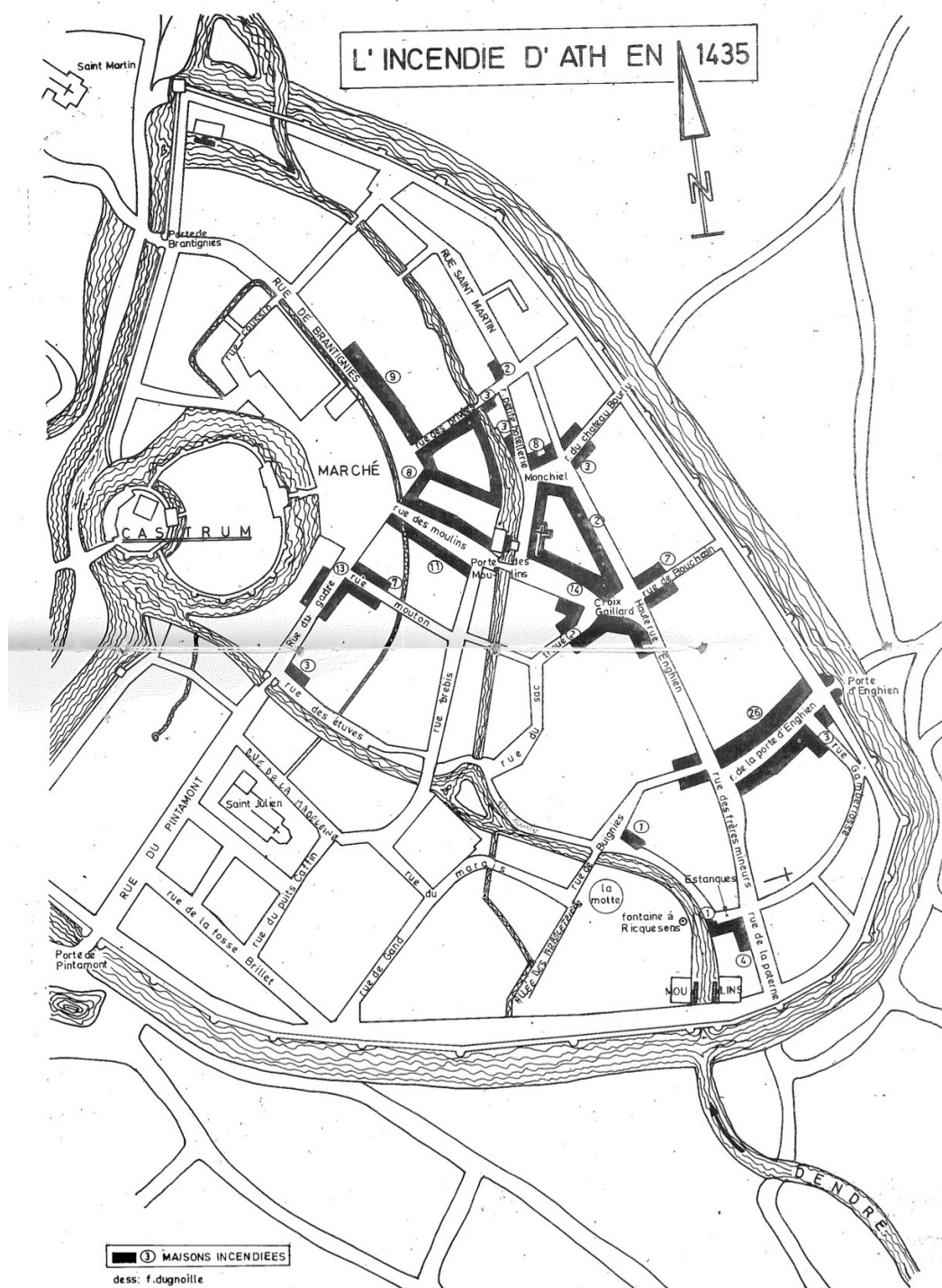
BERTRAND, P., *Commerce avec Dame Pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècle)*, Genève, 2004, p. 160.

3. Plan localisant la zone des bouchers.



D'après GODEFROID, M., *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspect économique et social*, Louvain-la-Neuve, 2002 [Mémoire de licence en Histoire], Annexe 17.

4. Plan de Jean Dugnoille



DUGNOILLE, J., *L'incendie d'Ath de 1435 et le problème de la reconstruction es villes en Hainaut à la fin du Moyen Âge* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 253-289.

Bibliographie

I. Sources :

A. Cartographiques :

-RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, Bruxelles, 1884-1924.

B. Comptables :

2. Archives de la ville d'Ath

→ Fonds de la massarderie :

-*Massarderie*, année 1399-1400, AA , 41-1-4, vol. 1.

-*Massarderie*, année 1456-1457, AA, 41-1-4, vol. 1, fol. 1⁴⁸¹.

2. Archives générales du Royaume

→ Fonds de la Chambre des Comptes :

-*Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1409-1410, AGR, N° 39233.

-*Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1410-1411, AGR, N° 39234.

-*Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1411-1412, AGR, N° 39235.

-*Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414*, année 1412-1413, AGR, N°

481Ce document n'est pas utilisé en tant que source pour ce travail. N'ayant pas de classification pouvant l'accueillir d'après ses caractéristiques, il est référencé dans cette section.

39236.

-Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1413-1414, AGR, N° 39237.

-Massarderie de la ville d'Ath depuis l'an 1408 jusques 1414, année 1414-1415, AGR, N° 39238.

C. Autres :

1. Archives de la ville d'Ath

→ Fonds des Généralités : bans politiques, criées, contrats, privilèges et libertés, résolutions du Conseil, actes passés devant les échevins

-Arrentement des fossez et terrees, 1377, conservé en copie dans Copies des privilèges de la ville d'Ath, XVII^e siècle, AA, G18, p. 24 bis.

-Arrentement des fossez et terrees, 1377, conservé en copie dans Registre des privilèges 1667, 1673-1787, AA, G19, p. 168.

-État de la Ville d'Ath après l'incendie du 3 mai 1435, XV^e siècle, AA, G201.

→ Fonds du Chartier d'Ath ou Cartulaire Fourdin :

-Ordonnance de Philippe le Bon prescrivant les mesures à prendre pour la réédification des maisons brulées, 2 juin 1435, AA, n°47.

-Ordonnance de Marguerite de Bourgogne prescrivant les mesures à prendre pour la réédification des maisons brulées, 7 juillet 1435, AA, n°48.

II. Travaux :

- ARCHIVES DE LA VILLE D'ATH, *Généralités. Bans politiques, criées, contrats privilèges et libertés, résolutions du Conseil, actes passés devant les échevins*, Ath, s. d..
- BAVAY, G. et RUSTIN, E., *Braine-le-Comte* dans LEMOINE-ISABEAU, C., dir., *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 155-168.
- BECK, P., *Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale* dans *Comptabilité. Revue d'histoire des comptabilités*, <http://journals.openedition.org/comptabilites/840>, fichier consulté le 12 décembre 2017.
- BERTRAND, C. J., *Histoire de la ville d'Ath documentée par ses archives*, Mons, 1906.
- BERTRAND, P., *Commerce avec Dame Pauvreté : structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècle)*, Genève, 2004.
- ID., *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaires (1250-1350)*, Paris, 2015.
- ID., *À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles* dans *Médiévales*, <https://journals.openedition.org/medievales/5551>, fichier consulté le 9 août 2018.
- BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPAÑA, *Catálogo*, <http://catalogo.bne.es/uhtbin/webcat> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 16 août 2018.
- ID., *Biblioteca Digital Hispanica*, <http://www.bne.es/es/Catalogos/BibliotecaDigitalHispanica/Inicio/index.html> (mots de recherche « Jacob van Deventer »), page consultée le 16 août 2018.
- BOFFA, S., *La première carte manuscrite du duché de Brabant (c. 1535)* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXXIX, 2011, p. 95-109.
- BRAGARD, P. et DEHON, D., dir., *À la découverte des villes fortifiées du Hainaut*, Empain, 2001.
- BURNIE, D., dir., *Histoire naturelle*, Paris, 2016.
- CANTRAINED, R., et DUCASTELLE, J.-P., *Ath et le pays des Collines*, Bruxelles, 1991.
- CANNUYER, C. et DUPONT, A., dir., *La description de la ville d'Ath l'an 1610 par Jean Zuallart : nouvelle édition et éclairages contemporains*, Ath, 2014.
- CÁRCCEL ORTÍ, M. M., *Vocabulaire international de diplomatie*, 2^e éd., València, 1997.

- CERCLE ROYAL D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ATH ET DE LA RÉGION ET MUSÉES ATHOIS, *Les enceintes urbaines en Hainaut. Les fortifications d'Ath (Supplément au catalogue général)*, Ath, 1984, p. 47.
- CHEVALIER, B., *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, 1982.
- CONTAMINE, P., *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980.
- ID., *Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge ; aspects financiers et économiques* dans *Revue Historique*, t. CCLX, fsc. I, 1978, p. 23-47.
- DAINVILLE (de), F. et GRINOT, F., *Le langage des géographes. Termes, Signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, 1964.
- DE BIEVRE, G. et REYBROECK, J., dir., *Le patrimoine monumental de la Belgique/ Wallonie*, vol. XIII : *Province de Hainaut*, t. I : *Arrondissement de Ath*, Liège, 1988.
- DE ROY, D., *Le domaine comtal d'Ath (1447-1463)*, Louvain-La-Neuve, 1990 [Mémoire de licence en Histoire].
- DE SMET, A., *de Deventer*, dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, t. I, 1988, p. 30-39.
- DEHON, D., *Le patrimoine de Binche*, Namur, 2009.
- DELIGNE, C., *Petites villes et grands marchands ? Pour une reconsidération de l'histoire des villes hainuyères (XIII^e-XIV^e siècle)* dans DELIGNE, C. et BILLEN, C., dir., *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbaines (Moyen Âge-16^e siècle)*, Turnhout, 2007, p. 255-285.
- DELORT, R., *La vie au Moyen Age*, Paris, 1982.
- DELSALLE, P., dir., *La recherche historique en archives du Moyen Age*, Paris, 1995.
- DEMARET, N., *Justice et comptabilité : les comptes de justice, porte dérobée sur l'histoire du contrôle sociale. Réflexions méthodologiques (Pays-Bas, XIV^e-XVI^e siècles)* dans *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, <http://journals.openedition.org/comptabilites/979>, fichier consulté le 12 décembre 2017.
- DESREUMAUX, R., *Jalons pour une cartographie historique des Pays-Bas français aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* dans *De Franse Nederlanden. Les Pays-Bas Français. Annales*, Rekken, 1983, p. 71-93.

- DEVILLERS, L., *Cartulaire des rentes et cens dus au Comte de Hainaut (1265-1286)*, Mons, 1873-1875.
- DEWERT, J., *Histoire de la ville d'Ath*, Renaix, 1903.
- Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, éd. corrigée, Nancy, 1740.
- DUBUISSON, L., *Inventaire des comptes de la massarderie*, Ath, 2005.
- DUCASTELLE, J.-P., *Mémoire en Images : Ath*, Joué-lès-Tours, 1999.
- DUGNOILLE, J., *L'incendie d'Ath de 1435 et le problème de la reconstruction es villes en Hainaut à la fin du Moyen Âge* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 253-289.
- DUGNOILLE, J. et WAHA (DE), M., *Ath* dans LEMOINE-ISABEAU, C., dir., *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 183-197.
- ESQUIEU, Y., *La ville au Moyen Age. L'exemple français*, Joué-Lès-Tours, 2001.
- EYRIÈS, S., *Zuallart (Jean)* dans MICHAUD, L.-G., dir., *Biographie universelle, ancienne et moderne, ou historique par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, t. LII, Paris, 1828, p. 479.
- FERMON, P., *Chapitre 5. Cartes et plans à grande échelle* dans DALCHE, P. G., dir., *La Terre. Connaissance, représentations, mesure au Moyen Age*, Turhnout, 2013, p. 581-624 (*Atelier du médiéviste*, t. XIII).
- FOSSIER, R., *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age occidental*, Turhnout, 1999 (*Ateliers du médiéviste*, t. VI).
- FOURDIN, E., *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*, Bruxelles, 1873.
- GARNOT, B., *Les villes en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1989.
- GESBERT, E., *Les jardins au Moyen Âge : du XI^e au début du XIV^e siècle* dans *Cahiers de civilisation médiévale*, n°184, 2003, p. 381-408.
- GHEYSELINCK, S., *Gemma Frisius, faiseur d'instrument, faiseur de monde* dans GHEYSELINCK, S. et HIRTS, D., *Le calendrier 2005 de la Bibliothèque centrale. Portraits de savants célèbres* dans FLASH, <https://infoscience.epfl.ch/record/140385/files/cal-2005-09.pdf?version=1>, page consultée, 25 avril 2018.

- GODDING, P., *Droit privé dans Les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle*, Bruxelles, 1987.
- GODEFROID, M., *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspect économique et social*, Louvain-la-Neuve, 2002 [Mémoire de licence en Histoire].
- GODEFROID-LAURENT, A., *Les finances de la ville de Lessines d'après les comptes de sa « massarderie » (1463-1555)* dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musée Athois*, t. XL, 1968, p. 95-218.
- GODEFROY, F., dir., *Dictionnaire de l'Ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1969.
- GREIMAS, A. J., dir., *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris, 1968.
- GUYOTJEANNIN, O., PYCKE, J. et TOCK, B.-M., *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 1993 (*Atelier du médiéviste*, t. II).
- HANNECART, L., *Les finances de la ville de Chièvres de 1577 à 1715* dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musée Athois*, t. XLV, 1973, p. 5-99.
- HEERS, J., *La ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, 1990.
- INSTITUT NATIONALE DE GÉOGRAPHIE, *Deventer - Plans de villes des Pays-Bas du Sud*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4.shtm#>, page consultée le 16 mars 2018.
- ID., *Visualisations de quelques plans de villes des Pays-Bas du Sud de J.v.Deventer*, <http://www.ngi.be/FR/FR1-4-4-6.shtm>, pas consultée le 16 mars 2018.
- JACOB, C., *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, 1996.
- Jacques De Deventer - Plans de villes, <https://www.kbr.be/fr/galerie/jacques-de-deventer-plans-de-villes>, page consultée le 15 mars 2018.
- JOLY, F., *La cartographie*, Paris, 1985.
- KISH, G., *La carte, image de civilisation*, Paris, 1980.
- KROGT (VAN DER), P., *Welke steden karteerde Van Deventer voor Filips II in diens landen van herwärts overe ?* dans *Caert-Thresoor*, t. XXV, 2006, p. 116-120.

- LARDIN, P., *Le niveau de vie des ouvriers du bâtiment en Normandie orientale dans la seconde moitié du XV^e siècle* dans SOSSON, J.-P., THIRY, C., THONON, S. et VAN HEMELRYCK, T., dir., *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Spa 21-25 octobre 1998*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 141-174.
- LE GOFF, J., *Les métiers et l'organisation du travail dans la France médiévale* dans FRANÇOIS, M., *La France et les Français*, Paris, 1972, p. 296-348.
- LEFEVRE, M., THIEFFRY, S. et DUPONT, A., *Archives de la ville d'Ath*, <http://www.cicweb.be/fr/annuaire.php?do=lire&id=57>, page consultée le 31 août 2016.
- LEGUAY, J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1981.
- ID., *La rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984.
- ID., *Vivre en ville au Moyen Âge*, Luçon, 2004.
- ID., *Terres urbaines ; Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, 2009.
- LEMOINE-ISABEAU, C., *Les militaires et la cartographie des Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1984.
- MATHIEU, A., *Aubert ou Albert de Bavière* dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie Nationale*, t. I, Bruxelles, 1866, col. 524-529.
- MURET, F., *Documents comptables et archives judiciaires : une mine d'exploration délicate pour l'étude des niveaux de vie au Moyen Âge* dans SOSSON, J.-P., THIRY, C., THONON, S. et VAN HEMELRYCK, T., dir., *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Spa 21-25 octobre 1998*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 205-224.
- MONSEUR, G., *Les finances de la ville d'Ath au XV^e siècle* dans *Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois*, t. XL, 1963, p. 17-98 [Mémoire de licence en Histoire édité].
- MORICEAU, J.-M., *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2005.

- OVERLEAUX, E., *Ath*, dans RUELENS, C., OVERLEAUX, E., VAN DEN GHEYN, J., VAND ER HAEGEN, M., dir., *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du Géographe Jacques De Deventer exécutés sous les ordres de Charles Quint et de Philippe II reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie*, 1884-1924, p. 1-6.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *Architecture : méthode et vocabulaire*, Paris, 5^e éd., p. 175.
- PIERARD, C., *Les fortifications médiévales des villes du Hainaut* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 199-229.
- PINCHARD, A., *Inventaire des archives des Chambres des Comptes, précédés d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, t. V, Bruxelles, 1879.
- Projet de recherche sur l'Atlas de Jacques De Deventer*, <https://www.kbr.be/fr/projet-de-recherche-sur-latlas-de-jacques-de-deventer>, page consultée le 15 mars 2018.
- Remblai* dans LINTERNAUTE, *Dictionnaire français*, <http://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/remblai/>, page consultée le 15 mai 2018.
- RIMBERTS, S., *Cartes et graphiques. Initiation à la Cartographie appliquée aux Sciences humaines*, Paris, 1964.
- ROBERT, M., dir., *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, <http://www.atilf.fr/dmf/>, page consultée le 16 août 2018.
- TOUATI, F.-O., dir., *Vocabulaire historique du Moyen Age (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, 2000.
- TRICART, J., RIMBERT, S. et ROCHEFORT, M., *Initiation aux travaux pratiques de géographie : premier cycle et licence (géographie, histoire, géologie)*, Paris, 1997.
- ULRIX, F., *Le rempart d'Avroy et la Tour aux lapins* dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. VI, Bruxelles, 1965, p. 405-432.
- UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM, *Peter van der Krogt FSHD. Curriculum vitae*, <http://www.explokart.eu/vanderkrogt/cv.html>, page consultée le 27 mars 2018.
- VAN CAENEGEM, R. C., *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*, Brepols, 1997.
- VAN HAUDENARD, M., *Inventaire des plans et vues de la ville d'Ath*, Chièvres, 1930.
- VAN ORTROY, F., *Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'école belge de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsinius*, Bruxelles, 1920.

- VANDERKINDERE, L., *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904.
- VANNIEUWENHUYZE, B., *Le cartographe Jacques De Deventer à Bruxelles* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXIX, 2011, p. 873-887.
- ID., *Les plans de villes de Jacques De Deventer (XVI^e siècle). État de la question et pistes de recherche* dans *Revue du Nord*, t. CCCXCVI, 2012, p. 613-633.
- VERRIEST, L., *Quelques aspects d'Ath et de la vie athoise au seuil du quinzième siècle, d'après un compte de la ville* dans VERRIEST, L., *Nouvelles études d'histoire urbaine*, Gembloux, 1948, p. 146-196.
- ID., *Ath au XV^e siècle. L'ancienne église Saint-Martin hors les murs. Contribution à l'étude du passé artistique de la Ville (peintres, orfèvres, sculpteurs, étainiers, etc.)* dans *Annales du Cercle Royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXX, 1944, p. 35-82.
- ID., *La draperie d'Ath, des origines au XVIII^e siècle* dans *Annales du Cercle royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXIX, 1943, p. 1-104.
- ID., *En lisant un « polyptyque ». Ath au XIII^e siècle* dans *Annales du Cercle Royal Archéologique d'Ath et de la région*, t. XXVII, 1941, p. 1-54.
- VILAIN, C., *Namur au Siècle des Lumières, histoire d'une ville immobile. La pertinence épistémologique des cartes et plans militaires du XVIII^e siècle par l'étude du non-bâti dans l'intra-muros namurois de 1695 à 1793*, Louvain-la-Neuve, 2017 [Mémoire de licence en Histoire].
- VISSER, J. C., *De stadsplattegronden van Jacob van Deventer* dans *Stad in kaart. Voordrachten gehouden op het congres « De historische stadsplattegrond-spiegel van wens en werkelijkheid » Groningen 18-19 november 1983*, Alphen ann den Rijn, 1984, p. 29-38.
- WAHA (de), M., *Fortifications et sites fossoyes dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, Bruxelles, 1982-1983 [Thèse de doctorat en Histoire].
- ID., *Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles* dans DIERKENS, A., DUVOSQUEL J.-M. et DESPY, G., dir., *Villes et campagnes au Moyen Age : mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 261-281.
- ID., *Ath, les fortifications médiévales* dans DEJARDIN, V. et MAQUET, J., *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, 2007, p. 66-69.

-WAHA (de), M. et REVELARD, M., *Binche* dans LEMOINE-ISABEAU, C., dir., *Les Enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983 , p. 123-134.

-WAHA (de), M. et JURION- WAHA (de), F., *Du « bourg » à la ville : les premières enceintes du Hainaut* dans SANSEN, R. et DUGNOILLE, J., *Autour de la ville en Hainaut : mélanges archéologique et d'histoire urbaine offerts à Jean Dugnoille et à René Sansen à l'occasion du 75^e anniversaire du CRHAA*, Peruwelz, 1986, p. 89-160.

-ZYLBERGELD, L., *Les villes en Hainaut au Moyen Age. Origines et premiers développements (XI^e -XIII^e siècles)* dans CAUCHIES, J.-M. et DUVOSQUEL, J.-M., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 141-186.

Table des figures

Fig. 1 : VANNIEUWENHUYZE, B., *Les plans de villes de Jacques De Deventer (XVI^e siècle). Etat de la question et pistes de recherche* dans *Revue du Nord*, n°396, 2012, p. 625.

Fig. 2 : Plan représentant les trois lots de fossés identifiés avec certitude.

Fig. 3 : Plan représentant les tronçons de fossés identifiées approximativement

Fig. 4 : Plan représentant l'ensemble des lots des terrées et des fossés identifiés approximativement ou avec certitude.

Fig. 5 : Revenus de la ville d'Ath provenant des accenssements des fossés et des terrées de l'enceinte

Fig. 6 : Tableau indiquant le montant des redevances (en sols tournoi) pour les terrées mises en tenure à cens.

Table des matières

Table des abréviations.....	9
Introduction.....	11
Chapitre I : Ath et ses fortifications du XIV ^e siècle.....	15
Chapitre II : Critique des sources.....	19
I. Jacques De Deventer et la ville d'Ath.....	20
A. Cartes et plans : présentation générale.....	20
B. Le cartographe.....	22
1. Son travail.....	23
2. Sa technique.....	24
C. Un projet de grande envergure.....	26
1. Une demande royale.....	26
2. <i>Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle</i>	27
3. Ath vue par Jacques De Deventer.....	30
II. Les comptes de la massarderie.....	33
A. Sources comptables : présentation générale.....	33
B. La massarderie.....	34
1. L'institution.....	35
2. Les comptes.....	37
III. Privilège de la ville.....	39
A. Le réceptacle du privilège.....	39
B. Le privilège.....	42
IV. L'incendie du 3 mai 1435.....	44
A. Son contexte de production.....	44
B. Le cahier de remise de rentes.....	45
Chapitre III : L'arrentement des fossés et terrées autour de la ville d'Ath.....	47
I. Leur localisation.....	47
A. Les terrées et fossés.....	47
B. Les lots.....	51
II. Les paiements pour l'occupation des terrées et des fossés à Ath.....	60
III. Les raisons des tenanciers pour louer ces terrains.....	63
A. Les terrées et leurs apports économique, mais surtout nutritif.....	64

B. Les ressources des fossés.....	66
Chapitre IV : Les métiers et le mur d'enceinte.....	71
I. Les métiers lié à la défense de la ville.....	71
A. Les Serments.....	71
B. Les portiers.....	74
II. Les métiers proches des murs.....	77
Chapitre V : L'espace intra-muros le long des murs d'enceinte.....	83
I. Description de l'aménagement de la ville.....	83
1. L'étendue de la ville.....	84
2. Les courtils, les terrains communaux et les terrains de la ville.....	86
3. Les maisons le long des murs.....	91
II. Investir les espaces verts.....	92
Conclusion.....	97
Annexes.....	101
Bibliographie.....	107
I. Sources :.....	107
A. Cartographiques :.....	107
B. Comptables :.....	107
2. Archives de la ville d'Ath.....	107
2. Archives générales du Royaume.....	107
1. Archives de la ville d'Ath.....	108
II. Travaux :.....	109
Table des figures.....	117
Table des matières.....	119

